

Liste des Abréviations

- AIRA** : Association individuelle de la révolution agraire.
- APC** : Assemblé populaire communal.
- APW** : Assemblé populaire de wilaya.
- BADR** : Banque algérienne de développement rural.
- CAPRA** : Coopérative agricole de la production et de la révolution agraire.
- CNRA** : Commission national de la révolution agraire.
- CRMA** : Caisse régionale de mutualité agricole.
- CTW** : Comité technique de la willaya.
- DAS** : Domaine agricole socialiste.
- DPAT** : Direction de la planification et de l'aménagement du territoire.
- DPSB** : Direction de la programmation et suivi budgétaires.
- DSA** : Direction des services agricoles.
- EAC** : Exploitation agricole collective.
- EAI** : Exploitation agricole individuelle.
- EWE** : Exécutif de wilaya élargie.
- FSA-EPEA** : fond spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles.
- FDRMVTTC** : Fond de développement rural et de mise en valeur des terres par concession.
- FNDA** : Fond national de développement agricole.
- FNDIA** : Fond national de développement des investissements agricoles.
- FNRA** : Fond national de révolution agraire.
- FNRDA** : Fond national de reconversion et de développement agricole.
- FNRPA** : Fond national de la régulation de la production agricole.
- HA** : Hectare.
- INRA** : Institut national de la recherche alimentaire.
- KM** : Kilomètre.
- MADR** : Ministère de l'agriculture et de développement rural.
- MARA** : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.
- ML** : Module.

ONS : Office national des statistiques.

PCD : Plans communaux de développement.

PDAR : Projet de développement agricole et rural.

PIB : Produit intérieur brut.

PNDA : Plan national de développement agricole.

PNDAR : Plan national de développement agricole et rural.

PPDR: Projets de proximité de développement rural.

PPDRI : Projets de proximités de développement rural intégrés.

PRAR: Politique de renouveau agricole et rural.

PRA: Politique de renouveau agricole.

PRR: Politique de renouveau rural.

PSD : Plan sectoriel de développement.

Qx : Quintaux.

RA : Révolution agraire.

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat.

SAT : Superficie agricole totale.

SAU : Superficie agricole utile.

SDA : Secteur de développement agricole.

SNDRD: Stratégie nationale de développement rural durable.

SNADDR:Système national d'aide à la décision pour le développement rural.

TUP-HIMO : Travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale	1
Chapitre I : Les différentes phases de l'évolution de l'agriculture algérienne	5
1. La réforme agraire de L'autogestion(1963)	5
2. La révolution agraire (1971).....	9
3. La restructuration et la réorganisation du secteur agricole de 1981 et 1987.....	13
Chapitre II : Le PNDAR, mise en œuvre et réalisation	21
1. Le contexte et la stratégie de mise en œuvre du PNDAR	21
2. Le fond national de reconversion et de développement agricole (FNRDA)	30
3. L'agriculture et les principales réalisations du PNDAR au niveau national	33
Chapitre III : L'agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia	39
1. Présentation générale de la wilaya de Bejaia	39
2. Présentation du secteur agricole	44
3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia	55
Chapitre IV : L'agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la commune d'Amizour	60
1. Présentation générale de la commune d'Amizour.....	60
2. L'agriculture dans la commune d'Amizour	64
3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la commune d'Amizour	75
Conclusion générale	83
Références bibliographiques	85

Liste des tableaux

Liste des graphiques

Liste des Annexes

Table des matières

Résumé

Introduction générale

Introduction générale

Au cours de la deuxième moitié de 20^{ème} siècle, la population mondiale qui est passée de 2,5 milliards d'individus en 1950 à 6 milliards en 2000, a été multiplié par 2,4¹. Dans le même temps, la production agricole et alimentaire mondiale a été multiplié par 2,6 progressant donc un peu plus vite que la population, et beaucoup plus en 50 ans qu'elle ne l'avait fait auparavant en 10000 ans d'histoire agraire.²

La mondialisation est une concurrence pour de nombreux pays, mais les pays émergents, sous développées, ou encore pauvres ne sont pas toujours bien équipés pour l'affronter³. C'est encore plus frappant lorsqu'il s'agit de développement agricole pour réduire la dépendance alimentaire dans un monde où l'arme alimentaire ne peut être négligée.

En Algérie, cette dépendance alimentaire serait tout autant liée à la sous exploitation des ressources agricoles, qu'aux faibles performances techniques de production, mais aussi aux choix opérés depuis l'application des différentes réformes qui ont touchés le secteur agricole depuis l'indépendance.

L'Algérie a opté pour plusieurs politiques, parmi elles, subventionner le secteur agricole ; un secteur qui a toujours prouvé sa capacité à aborder les problèmes d'alimentation.

La stratégie de développement rural durable est élevée au rang de priorité nationale. « *Il doit devenir le principe fondamental qui sous-tend tout politique rurale* »⁴ qui sert à :

- Freiner l'exode rural ;
- Répondre aux exigences croissantes en matière de quantité et de qualité, de santé, de sécurité et de développement personnel ;
- Améliorer de façon générale et durable le bien-être dans les zones rurales.

Face aux enjeux de la mondialisation et aux conséquences de la dépendance alimentaire, l'Algérie mis le développement agricole et rurale en propriété par la mise en œuvre d'une politique visant à assurer le développement agricole et la sécurité alimentaire des ménages ruraux et de la population d'une manière générale.

¹MARCEL Mazoyer, « *la situation agricole et alimentaire mondiale : causes, conséquences, perspectives* », institut national agronomique, Paris, Grignon, 2006 .p.2.

² MARCEL Mazoyer, op cit, p .3.

³ BENBEKHTI Omar, « *le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles* », Alger, 2007, P.87.

⁴BENBEKHTI Omar, Op Cit, p.89.

Depuis l'indépendance, l'agriculture nationale a connu plusieurs formes d'organisations passant de l'autogestion de 1963 à la révolution agraire 1971 puis aux différentes réorganisations des années 1980.

C'est dans ce cadre, que le plan national de développement agricole et rural (PNDAR) a été mise en œuvre depuis l'an 2000 qui constitue une nouvelle étape de l'agriculture algérienne et l'étude de ses programmes. C'est une tentative ambitieuse pour relancer le processus d'investissement dans l'agriculture et le monde rural.

Ce programme vient à renforcer le caractère libéral du cadre économique appliquée depuis les années 1980. Il s'agit d'une reformulation de la stratégie de reconstruction du territoire agricole, et qui devra être basée sur la revitalisation de l'espace rural.

Le PNDAR, a pour objectifs d'améliorer la sécurité alimentaire par l'accès des populations aux produits et une augmentation de la couverture de la consommation par la production nationale, où le développement des capacités de production et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles deviennent une nécessité.

A l'instar des autres wilayas et communes du pays, la commune d'Amizour a bénéficié de soutiens dans le cadre du PNDAR. Dans son ensemble, le PNDAR touche les démentions : économique, social et culturelle du monde rural.

Ceci va nous permettre de formuler la problématique suivante :

Quels sont les apports et les limites du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) à l'agriculture et au milieu rural ?

Pour apporter une réponse concrète à cette problématique, il est nécessaire de prendre en considération les questions secondaires suivantes :

- Quel est le rôle du PNDAR dans la détermination de la situation agricole et rurale ?
- Est-ce que les actions réalisées dans le cadre de ce plan ont-elles réussi à améliorer les conditions de vie des populations et à garantir la sécurité alimentaire ?

Notre contribution à la réflexion sur la problématique du PNDAR est basée sur les hypothèses suivantes :

1- Le PNDAR permet la création d'entreprises fournissant des services agricoles et celle de valorisation des produits agricoles ;

2- Le PNDAR, concentre sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par la mise en œuvre des projets de proximités de développement rural (PPDR et PPDR1) ;

3- Le PNDAR permet la fixation de la population rurale par la création des conditions de vie plus aux moins favorable.

Notre présente étude comporte deux démarches complémentaires.

La première est une démarche chronologique, s'attachera à faire la présentation des principales transformations qu'a connues l'agriculture algérienne depuis l'indépendance. Elle sera étayée par des chiffres et tentera de présenter les principaux objectifs des différentes réformes économiques agricoles en Algérie, ainsi que les principaux résultats enregistrés de la révolution agraire de l'autogestion au plan national de développement agricole et rural.

La seconde est une démarche empirique, consacrée à vérifier les réalisations du PNDAR, qui sera illustrée par le cas général de la wilaya de Bejaia et en particulier celui de la commune d'Amizour dont s'axe l'objectif de notre travail de recherche.

Alors que la première démarche s'appuiera sur la bibliographie et les travaux déjà réalisés sur la réforme de l'économie national, tandis que, la seconde partie quant à elle est une étude de terrain, elle s'appuiera sur des données recueillait auprès des administrations locales et un certain nombre d'organismes (ministère de l'agriculture et de développement rural, direction des services agricoles, direction générales des forets, subdivision agricole de la commune de notre étude, direction de planification et de suivi budgétaire).

Notre choix s'est basé sur la commune d'Amizour dans la mesure où cette zone présente un certain nombre de caractéristiques qui la rend intéressante à étudier et traduisant les facteurs clefs de la réussite de notre étude de recherche, de ce point de vue :

➤ La commune d'Amizour est classée troisième en matière de superficie au niveau de la wilaya de Bejaia, avec 109,36 km², dont la surface agricole totale estimée à 9114 ha⁵.

➤ En matière d'habitat et au niveau spatial, 54% de la population de la commune en agglomérations chef-lieu, 27,44%, en agglomérations secondaire et 18,28% en zones éparses⁶.

⁵ Subdivision de l'agriculture d'Amizour, 2012.

⁶DPSB : « annuaire statistique de la wilaya de Bejaia », Bejaia, 2013.

Notre étude, se développera en quatre chapitres, les deux premiers portent respectivement sur l'évolution des différentes politiques agricoles algériennes depuis l'indépendance et la mise en œuvre du plan d'action de développement agricole et rural (PNDAR) à partir de l'an 2000, tandis que les deux derniers seront consacrés à l'étude des réalisations physiques et financières du PNDAR au niveau de la wilaya de Bejaia, et de la commune d'Amizour pour laquelle nous avons opté.

Chapitre I :

Les différentes phases de l'évolution de l'agriculture Algérienne

Chapitre I

Les différentes phases de l'évolution de l'agriculture algérienne

Le secteur agricole en Algérie est passé par plusieurs étapes dans son évolution depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Ces phases sont le résultat d'un ensemble de réformes politiques et de stratégies adoptées par le gouvernement algérien dans le but de développer, de valoriser l'agriculture, de créer des richesses et de réaliser l'autosuffisance alimentaire.

Les politiques agricoles qui ont été mise en œuvre dans les trente années suivant l'indépendance en Algérie se sont caractérisés par l'absence de continuité¹. La décennie 1960 a été marquée par l'expérience de l'autogestion et une politique de reconversion partielle de l'appareil productif. La décennie de 1970 a été celle d'une intervention institutionnelle lourde de l'Etat dans la gestion de secteur et celle de la réforme. La décennie 1980 opère des ruptures et tente d'assurer une transition vers l'économie de marché.

L'encouragement de l'agriculture privée, la libéralisation du système et le retrait de l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement adopté au début des années 1990 n'ont toutefois pas réussi à améliorer les performances du secteur.²

Nous présenterons en ce qui suit, l'essentiel des réformes et les différentes phases dont a passé l'agriculture algérienne.

1. La réforme agraire de l'autogestion (1963)

En Algérie, la mise en place de l'autogestion répondait à la volonté de constituer un appareil d'Etat reposant sur une forte étatisation de l'économie. Elle est qualifiée comme un système d'organisation politique, économique et social.

1.1. La naissance de l'autogestion

Au lendemain de l'indépendance, la situation créée par le départ des colons, a conduit l'Etat à se concentrer sur ces exploitations, les plus riches du pays, désormais collectivement

¹BESSAOUD Omar , « *L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992)* ».Edition CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série. B/n°8,1994-Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée.1994, P1.

² Ibid. P.3.

autogérées par les ex-ouvriers agricoles avait spontanément pallié a leurs abondons. La priorité donnée alors au « secteur autogéré » était perçus à la fois comme une nécessité économique du fait de l'importance du capital que celui-ci constituait est un devoir historique de justice social à l'égard des ex-employés des colons.

L'appropriation des terres coloniales constituait un enjeu entre les gros propriétaires fonciers et la classe au pouvoir et verra émerger la propriété de l'Etat sur ces terres.

Une série de textes dites « Décret de mars 1963 »³ va institutionnaliser cet état de fait :

- Le décret du 18 Mars 1963 stipule que le droit des propriétés déclarées vacantes tombe en détergence, il n'est attribuer à personne ;
- Le décret de 22 Mars 1963 organise la gestion des exploitations agricole vacantes ;
- Le décret de 28 Mars 1963 porte sur la répartition des revenus des domaines autogérés ;
- La loi du 1^{er} Octobre 1963 déclarant bien de l'Etat les exploitations agricoles appartenant à certaines personnes physiques ou morales ne jouissant pas de la nationalité Algérienne.

La récupération des terres qui constituera la nationalité de l'ancien secteur colon, regroupe 22037⁴ fermes d'une superficie plus de 2200000 hectares, ce qui va donner naissance à 1994 Domaine autogéré dont 70,7% ayant la superficie de supérieur à 500 ha comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1.1:Répartition des exploitations autogérées

Superficie par tranche (HA)	Exploitation		Superficie (100ha)	
	Nombre	(%) du total	superficie	(%) du total
Moins de 100	106	5,3	5	0,02
100 à 500	479	24	159	6,9
500 à 100	634	31,8	520	22,6
1000 à 2000	554	27,8	856	37,2
Plus de 2000	221	11,1	752	33,3
Total	1994	100	2302	100

Source : BACI Lazhar, « *Les réformes agraires en Algérie* », in cahiers option méditerranéennes, vol 36. P. 285.

³ BACI Lazhar, « *Les réformes agraires en Algérie* ». Edition CEHEAM, option méditerranéennes; n°36.1999.P285.

⁴ Ce nombre varie selon les auteurs, BACI.L et AIT AMARA.H.

L'organisation de ces domaines autogérés s'effectuait grâce à L'ONRA (Office National de la réforme Agraire) qui avait pour but :

- La réalisation des programmes des réformes agraire du gouvernement ;
- L'organisation de la gestion de fermes abandonnées par leurs propriétaires.

Les décrets cités, précisent le mode de fonctionnement ainsi que les organes internes de l'autogestion.

1.2. Les principaux organes de l'autogestion

Les organes internes de l'autogestion se présentent ainsi :

A- L'assemblée général⁵

Elle est formée des travailleurs permanents de l'exploitation. Le nombre de ces travailleurs est défini annuellement selon le degré de développement et d'intensification de l'exploitation.

Les travailleurs saisonniers peuvent être membres de l'assemblée générale ni jouir des droits et prérogatives attachées à cette qualité.

L'assemblée générale adopte le plan de développement de l'entreprise ainsi que d'équipement et de commercialisation. Elle adopte le règlement en matière d'organisation du travail et de répartition des tâches.

B- Le conseil des travailleurs

L'innovation de ce conseil qui s'intercale entre l'assemblée générale et le comité de gestion, pour les entreprises comportant plus de trente travailleurs permanents, est justifier par le souci d'éviter que le comité de gestion devienne un organisme bureaucratique sclérosé est coupé de la base. Le conseil a des pouvoirs étendus :⁶

- Il adopte le règlement intérieur ;
- Il décide de l'achat et de la vente des biens d'équipements ;
- Il décide des emprunts à long et moyen terme ;
- Il décide de l'exclusion ou de la démission des travailleurs permanents ;
- Il contrôle le comité de gestion.

C- Le comité de gestion

Il assume les taches de gestion de l'exploitation, en particulier, il élabore les divers plans soumis à l'approbation de l'assemblée générale (développement, équipements,

⁵ PARODI. Maurice, « *l'autogestion des exploitations agricoles modernes en Algérie* », P. 65-66.

⁶ PARODI Maurice, op cit . P. 69.

commercialisation, etc.), il établit les règlements et les comptes de fin d'exercice, il décide des emprunts à court terme, des achats d'approvisionnement.

Il élit un président qui est appelé à jouer un rôle important dans la mesure où il représente vraiment la communauté des travailleurs permanents face au directeur et à l'administration.

D- Le directeur

Son rôle est double :

En premier lieu, c'est le représentant de l'Etat au sein de l'exploitation. Son rôle est de veiller à :

- La légalité des opérations ;
- La conformité du plan de l'exploitation avec le plan général ;
- La conservation de la valeur patrimoniale du capital d'exploitation.

En second lieu, c'est celui qui « assure, sous l'autorité du président, la marche quotidienne de l'exploitation en appliquant les décisions du comité de gestion et du conseil des travailleurs et conformément aux lois et règlements.

Le directeur est nommé par l'organisme de la tutelle (c'est-à-dire par le président du conseil), après agrément du conseil communal d'animation de l'autogestion.

1.3. Le résultat de la politique de l'autogestion durant la période (1963-1971)

La politique algérienne apparaît donc jusqu'en 1971 comme un prolongement, comme une sorte d'accomplissement de la guerre de libération : une entreprise de libération nationale menée à son terme dans tous les domaines. On peut dire également que la guerre de libération débouche sur l'élimination de la bourgeoisie coloniale, et que la période 1964-1971 débouche sur l'éviction du capitalisme néocolonial.

Le résultat essentiel atteint pendant cette période fut d'empêcher une chute massive du niveau moyen de la production obtenu par les colons : ce fut là un très grand succès, mais aucune réponse ne peut être apportée aux problèmes de fond du monde rural : en particulier le secteur « autogéré » agricole se montra incapable d'accroître sa force de travail⁷. Celle-ci à manifester plutôt une tendance au vieillissement dans la mesure où les jeunes travailleurs des domaines où les salaires étaient devenus relativement faibles, cherchaient à les quitter pour s'emboucher dans l'autre secteur d'activités.

⁷ BESSAOUD Omar .Op Cit, 1994.P. 2.

Envers le secteur privé, l'Etat pratiqua à partir de 1966 une politique de crédit d'équipement, environ 150 millions de dinars par an qui ne pouvait avoir d'impact réel. En effet 15% des exploitations privées était trop réduites pour être équipées de moyens modernes, et sur 880 à 94000 foyers ruraux vivants dans le secteur privé agricole, on estime que 15 à 20% seulement pouvaient bénéficier d'un prêt d'équipement individuel.⁸

Finalement, les seuls moyens de survie permit aux masses rurales prolétarisées de subsister pendant cette période d'attente furent d'exode vers les villes, l'émigration vers l'Europe occidentale et les transferts des revenus très importants tant publics que privés dont elles bénéficiaient.

1.4. Apports et limites de la politique de l'autogestion

L'autogestion, la première politique agraire de l'Algérie indépendante correspondait à un acte d'affirmation de l'indépendance politique.

Les exploitations autogérées ont prés comme base, la situation foncière coloniale en rassemblant les terres de plusieurs propriétaires européens en une seule exploitation.

Le secteur autogéré a mis en évidence le morcellement des exploitations autogérées au vu du nombre élevé des blocs constituait une seule exploitation.

L'exploitation est caractérisée par une situation de blocage et de décomposition suite aux injections de capitaux, de matériels agricoles, et les campagnes de sensibilisation du monde rural. Cette situation a consacré la non performance économique et social de cette réforme.⁹

L'autogestion ne présentait qu'un simple transfert juridique des exploitations ex-coloniales.

2. La révolution agraire (1971)

La révolution agraire (1971-1979) est venue confirmer l'orientation socialiste imprimée a l'économie agricole avec la nationalisation des grandes propriétés privées appartenant à des nationaux et des terres non exploitées , et l'adoption d'un mode de gestion

⁸ BESSAOUD Omar, « *La révolution agraire en Algérie : continuité et ruptures dans le processus de transformation agraire* » Vol 21, 1980, P.607.

⁹ GHERRAD Chahrazad, « *La question du foncier agricole algérien entre discours et actions : cas de la vallée de SAF-SAF (Wilaya de Skikda)* », thèse de magister : Aménagement de territoire, université de Constantine, 2004, P.83-86.

collectif imposé aux exploitants bénéficiaires des redistributions, ainsi que l'organisation étatique des circuits d'approvisionnement intrants, transformation et commercialisation de la production. Cette période a été également marquée par la création ou le renforcement d'un grand nombre de nouvelles institutions de recherche, d'information, et de vulgarisation agricole ainsi que par le développement d'infrastructures et d'équipement de base en milieu rural.

2.1. Les objectifs de la révolution agraire (1971)

L'objectif explicite de la réforme agraire se résume dans les deux points suivants¹⁰ :

- Repartir la terre au profit des paysans sans terre ou de petits paysans insuffisamment pourvus ;
- Modifier les conditions de production en apportant des aménagements dans les formes d'organisation du travail et dans l'environnement agricole.

Pour cela la réforme agraire et l'enquête du ministère de l'agriculture (MARA) présente les terres répartiraient comme suit :

Tableau 1.2: Répartition des terres dans le secteur privé (1971)

Catégorie	Nombre	Superficie (ha)
Moins de 1 ha	134780	59180
1-5 ha	174215	457580
5-10 ha	114275	802865
10-20 ha	87540	1218215
20-50 ha	59505	1749330
50-100 ha	11875	765585
100-200 ha	3770	501725
Plus de 200 ha	885	285180
Total	586845	5839660

Source : Rapport du MARA, 1971.

Ce tableau montre que 72,12% des exploitations n'occupent que 22,59% des superficies de ce secteur, 0,79% d'exploitation ayant une taille supérieur à 100 ha occupe 13,47% de la superficie total.

2.2. Les caractéristiques majeures de la révolution agraire

D'une manière descriptive et analytique, les caractéristiques principales de la réforme agraire se présentent comme suit ¹¹:

¹⁰ Charte de la révolution agraire(RA), revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques, n°1, 1972, P.197.

- La révolution agraire définit des objectifs radicaux de transformation des structures agraire ;
- Le programme de la révolution agraire a été appliqué de manière à la fois limitée et déformée.

2.3. Les organes participants à l'exécution de la révolution agraire

La révolution agraire exige un certain nombre d'organes à l'exécution, à savoir¹² :

- **La commission nationale de la révolution agraire (CNRA)**

Est une commission interministérielle dont but est d'étudier, mobiliser les moyens juridiques, administratifs, techniques ou financières nécessaire à la réalisation des objectifs de la révolution agraire.

- **L'assemblée populaire communale (APC)**

Elle a pour mission de recensement des terres à verser au fond national de révolution agraire(FNRA), de préparer les listes de propriétaires touchés par la révolution agraire et des attributaires, assurer l'installation de ces derniers et les mettre dans les meilleurs conditions.

- **L'exécutif de la wilaya**

Il a pour mission de diriger, coordonner et contrôler les activités et les organes participants à la réalisation des opérations de la révolution agraire. L'ordonnance de 1991 confit l'exécution de révolution agraire à deux organes ou agents : l'assemblée populaire de la wilaya (APW), et l'exécutif de wilaya élargie (EWE).

L'exécutif de wilaya élargie veille à coordination et à la réalisation des opérations de la révolution agraire sur le territoire de la wilaya et mettre les moyens nécessaires à la disposition des communes.

L'assemblée populaire de la wilaya (APW) participe aux opérations sur les modifications du régime des terres, comme elle approuve aussi les propositions de l'assemblée populaire.

2.4. La mise en œuvre de la révolution agraire

L'application de la réforme agraire afin de garantir au maximum sa réussite dans la récupération des terres et / ou le renforcement du secteur étatique soumis en trois (03) phases suivantes :

¹¹ BESSAOUD Omar, Op Cit, 1994. P.96.

¹² GHERRAD chahrazad, Op Cit.p.89-90.

➤ **La première phase** : lancée le 01/01/1972, avait pour but la nationalisation a statut plus au moins public ou collectif : terres domaniales, communales, labour publics, terrains collectifs « ARCH », etc.

Toutes ces terres furent utilisées pour installer les premières coopératives de la révolution agraire et créer ainsi une dynamique favorable à son extension. Cette première phase est achevée, elle a permis d'incorporer au secteur public de l'agriculture 80000 ha, et d'installer 2600 coopératives regroupant 50000 attributaires.¹³

➤ **La deuxième phase** : lancée le 17/06/1973. cette phase a été consacrée à la limitation des terres des grands propriétaires ou à leur confiscation lorsqu'ils étaient absentéistes pour y installer d'autres coopératives. cette phase, avant qu'elle soit terminée, elle a permis d'augmenter le secteur public de 600000 ha sur lesquels ont été installées 3000 coopératives et 56000 attributaires, il reste environ 400000 ha à récupérer à ce titre.

➤ **La troisième phase** : est encore à un stade expérimental, elle doit étendre l'action de révolution agraire a l'ensemble des zones pastorales, en limitant la taille des troupeaux prives et en installant des coopératives d'éleveurs dotées de moyens techniques modernes. elle vise environ de 170000 familles.¹⁴

D'autres phases ultérieures sont également prévues pour étendre l'intervention de la révolution agraire a la mise en valeur des forêts, des nappes alfatières et la gestion des ressources en eau.

La mise en œuvre de la première et surtout de la deuxième phase de la révolution agraire se sont effectuée à travers une procédure décentralisée dans laquelle les assemblées populaire et communales jouent un rôle principale. Dans chaque commune, dans chaque wilaya, l'application des textes et des dispositions règlementaires fait l'objet d'une lutte politique qui reflète les rapports des forces locaux.

2.5. Impact de la révolution agraire sur l'agriculture national

L'impact technique et économique de la révolution agraire se résume comme suit :

➤ Sa réorganisation et la stabilisation du régime foncier ;¹⁵

¹³BACI Lazhar; Op Cit.1999. P. 288.

¹⁴Ibidem.

¹⁵MARC. Olivier ; « Place de la révolution agraire dans la stratégie algérienne de développement ». Grenoble, Juin 1976. P 63.

➤ Cette mise en valeur dispose avec les coopératives communales polyvalentes des services d'un cadre institutionnel et d'un instrument d'intégration qui permet la coordination des activités de tous les secteurs de l'agriculture y compris les secteurs privés à l'échelle de chaque commune rurale ;

➤ L'accroissement important des investissements publics dans l'agriculture, et la poursuite de cette politique ne peut que favoriser l'amélioration de la productivité du travail et des conditions de vie dans le monde rural ;¹⁶

➤ La réorganisation complète des structures auxiliaires de l'agriculture (approvisionnement, matériel, commercialisation et distribution du crédit, etc.).

2.6. Apports et limites de la révolution agraire

La révolution agraire est basée sur le principe de justice sociale qui a été accepté dans les milieux ruraux.

Les révolutions agraire concernée moins de personnes que le secteur autogéré et plus de superficie agricole du secteur privé.

Cette réforme est caractérisée par l'insuffisance des actions de sensibilisation et de vulgarisation.¹⁷

La politique de récupération des terres ne constitue pas un élément suffisant pour dynamiser la révolution agraire qu'est fondée sur le principe de coopératif.

3. La restructuration et la réorganisation du secteur agricole de 1981 et 1987

La décennie 80 était marquée essentiellement par deux reformes principales en réponse à l'échec des reformes précédentes.



3.1. La restructuration du secteur agricole de 1981

En 1982, le secteur autogéré avec ses 1994 domaines recouvrent 2,3 millions d'hectares, ce qui signifie 35,5% de la superficie agricole cultivable concentré sur les terres fertiles.¹⁸

Le secteur agricole socialiste se compose des grandes fermes plus de 99% des terres autogérés appartiennent à des domaines d'une superficie de 100 hectares, alors que certains

¹⁶Ibid .P.65.

¹⁷GHERRAD Chahrazad, Op Cit. P.93-95.

¹⁸TOULAIT Hocine, « l'agriculture : les causes de l'échec », OPU, Alger, 1988, P.59.

domaines se plaignent d'un manque de main d'œuvre, ce domaine n'emploie que 255000 ouvriers dont 135000 ouvriers permanents.¹⁹

La restructuration a porté aussi sur l'organisation de l'encadrement technique et le rajeunissement de la main d'œuvre agricole organisée au sein d'un secteur de développement agricole (SDA)

3.1.1. La restructuration et sa mise en place dans le Domaine agricole

La restructuration de 1981 est mise en œuvre conformément à l'instruction présidentielle N°14 de la même année et dont l'objectif visait à la constitution des domaines agricoles socialistes et des domaines économiquement viables, facilement exploitables et humainement maîtrisables, selon les termes du ministre de l'agriculture qui a installé le 26 avril 1981 un comité de restriction chargé de la mise en œuvre de cette réforme agraire.

Le schéma de restructuration s'articule autour des axes suivants²⁰ :

- La spécialisation des nouvelles structures ;
- La décentralisation en vue de lever les contraintes bureaucratiques ;
- La participation du producteur à la gestion ;
- La mise en place d'un système propre à assurer une meilleure maîtrise de la production et du marché.

3.1.2. Les objectifs de la restructuration de 1980-1986

La procédure de restructuration de 1980 intervient en réponse aux problèmes structurels et socio-économique du secteur agricole en vue de la recherche d'une grande efficacité de l'activité agricole.

La promotion du monde rural l'autosuffisance alimentaire constituait les objectifs fondamentaux de la politique agricole nationale.

La première opération de restructuration fut lancée en 1980 dans le but de d'uniformiser les systèmes d'appropriation, d'exploitation et gestion des terres et les exploitations agricoles du secteur privé.

La restructuration de 1980 a définie les bases qui se résume dans :

¹⁹ TOULAIT Hocine, Op Cit.

²⁰ AHMED ALI. A, «*la législation foncière agricole en Algérie et les réformes d'accès à la terre* ». Edition CIHEAM, Option méditerranéennes ; série B, n°66.2011, P. 36-37.



- La rationalité dans l'utilisation des moyens de production ;
- La viabilité des unités de production, dont l'objectif était d'arriver à mettre en place des unités agricoles économiquement viables et techniquement maîtrisables avec une autonomie de gestion plus large.

Cette restructuration est venue pour mettre fin à un dualisme entre deux modes de gestion, par la création d'un système juridique unique appelé domaine agricole socialiste (DAS) dont toutes les terres à vocation agricole sont à un fond unique, appartenant à l'Etat et une gestion réelle par les agriculteurs.

Cette restructuration est la traduction de l'échec du système coopératif et la mise en cause des politiques agricoles menées depuis l'indépendance.

L'objectif d'assainir le secteur sur l'environnement et les structures de soutien, traduit de manière claire la volonté de l'Etat et redynamiser l'agriculture.

La création des secteurs de développement agricoles (SDA) est une innovation importante dans le cadre de l'aménagement rural en Algérie.

Le SDA assiste les unités de productions dans l'élaboration des plans de production et les projets d'investissements et participe aussi aux plans de développement.

3.1.3. Apports et limites de la restructuration (1980-1986)

Cette opération de restructuration au niveau national est soldée par la création de 3415 DAS contre 7229 exploitations existantes auparavant.²¹ Ainsi la superficie moyenne des nouvelles exploitations publiques atteint 830 hectares. Alors, on peut dire que lors de cette opération de restructuration, le choix des agents de cette dernière en matière d'assiette foncières a été porté sur la grande exploitation.

²¹Cit par GHERRAD Chahrazad, 2004. P. 104.

Tableau 1.3: Evolution de la structure des exploitations publiques entre 1980-1986.

Situation	Pré- restructuration	Post-restructuration
Unité	2099 domaines autogérés 5130 (CAPRA)*	3415 DAS
superficie	2330000 ha autogérés 1250000 ha RA	2830000 ha en DAS 700000 ha AL
Superficie moyenne	1140 ha autogérés 250 ha coopératifs	830 ha en DAS

(*) : Coopérative agricole de la production de la révolution agraire.

Source : BRULE et FONTAINE(1990), Cit par GHERRAD Chahrazad, 2004, p .104.

L'opération de la restructuration a débouché, également sur :

- Une unification du secteur agricole public;
- Une amélioration des conditions de travail (création d'infrastructure, un encadrement renforcé [2000 ingénieurs, 4500 agents comptables et 1900 mécaniciens], utilisation de matériel agricole moderne) ;
- Une intensification agricole par les nouvelles techniques ;
- Une réduction du degré morcellement.

Cependant, les terres n'ayant pas pu être intégrées aux DAS constituées pour des problèmes de proximité ont été érigées en AIRA (Association Individuelle de la Révolution Agraire) et les « lots marginaux » qui n'ont pas pu être rattachés aux DAS ont été attribués, soit aux agriculteurs mitoyens, soit aux anciens moudjahidines, soit aux agriculteurs sans terres.

3.2. La réorganisation du secteur agricole de 1987

Nous aborderons ici, l'opération de la réorganisation des DAS, ses objectifs principaux, son contenu et ses résultats.

3.2.1. L'opération de la réorganisation des DAS (1987-1990)

L'organisation de l'assiette foncière du secteur agricole public en DAS est remise en cause depuis 1987. Cette opération est fondée sur l'application de la loi de 87-19²² du 08/12/1987 relative à la réorganisation des DAS et définissant un autre système et/ou mode d'exploitation agricole qui devrait permettre aux exploitations agricoles à être économiquement plus viables.

²² La loi 87-19 du 08-12-1987 modifie les modes de gestion des terres publiques et transfère l'intégralité du patrimoine autre que les terres aux EAC et EAI créés sur les EX-DAS.

3.2.2. L'objectif de la réorganisation foncière de 1987

Les principaux objectifs de l'opération de la réorganisation foncière étaient tracés par le circulaire d'août 1987.

Veiller à la distribution foncière des exploitations agricoles afin de les rendre maîtrisables et efficaces.

Adopter les règles d'intervention de l'environnement économique et technique notamment par l'institution et le développement du mécanisme incitatif.

Mettre en place un système de financement décentralisé et engagé dans le développement agricole et facilitant l'accès aux crédits.

Pour un objectif plus globale : celui d'une augmentation de la production agricole nationale pour répondre aux besoins de population et de réduire la dépendance alimentaire nationale vis-à-vis à l'étranger.

A cet égard, plusieurs et différentes actions ont été prises : la réduction de la superficie moyenne des exploitations, l'encouragement des efforts et des initiatives des exploitants par le biais d'octroi d'aide technique et financières (accords de crédit), la qualification des exploitations agricoles et la création d'exploitations collectives de statut privé sur des terres d'Etat²³. Afin d'aboutir à des meilleurs résultats, l'Etat a accordé aux agriculteurs une plus grande autonomie de gestion et une plus grande liberté dans la commercialisation des produits.

3.2.3. Le contenu de l'opération de la réorganisation

En juillet 1987, et avant même qu'une loi soit adoptée, les 2,8 d'hectares ont été attribuées en foussement perpétuelle. Ces terres seront gérées sous forme d'exploitation agricole collective (EAC) ou d'exploitation agricole individuelle (EAI). L'innovation juridique introduite était la séparation entre les droits de propriété et le droit d'exploitation²⁴.

La dimension des exploitations agricoles collectives (EAC) est en fonction de nombre de travailleurs et la capacité du travail. Sachant que le collectif est composé généralement de travailleurs permanents des ex-DAS.

²³Cote, 1996, p.57

²⁴GHERRAD Chahrazad, Op cit. PP 89-90.

Le collectif se constitue d'un minimum de trois producteurs et d'une taille suffisamment réduite lui permettant la responsabilité directe sur les activités de production et une maîtrise efficace de gestion.

A titre individuel, l'Etat attribue des terres agricoles (EAI) dans le cas où les terres ne peuvent pas faire l'objectif d'une attribution collective soit en raison de taille réduite ou l'éloignement des parcelles de terres. Les bénéficiaires sont soit des travailleurs saisonniers des ex-domaines agricoles suite à leur ancienneté au sein des DAS, soit des personnes susceptibles d'être intéressées par le statut des producteurs agricoles (fils des travailleurs des terres, ingénieurs et techniciens issu de la formation agricole, etc.

A partir de 1990, l'application d'autres lois foncières a introduit quelques modifications dans le statut juridique et le mode d'exploitation des terres agricoles.

Dès le début de la décennie 1990, l'assiette foncière agricole fait encore l'objet d'un changement législatif et règlementaire introduit par la promulgation de lois et ordonnances tel que la loi 90-25²⁵ du 18 novembre 1990 portant l'orientation foncière, elle-même complétée et modifiée par la loi 90-30 portant la loi domaniale et l'ordonnance 95-26²⁶.

3.2.4. Les résultats la réorganisation foncière et évolution des EAC-EAI

Selon le bilan du ministre de l'agriculture de 1992, la réorganisation des domaines agricoles socialistes aboutit à la création de 22356 EAC et 5677 EAI qui sont réparties entre 162225 attributaires et sur 2288557 ha. Sur les mêmes terres l'Etat conserve 187799 ha pour l'installation de 188 fermes pilotes.

Tableau 1.4: le bilan de la réorganisation des DAS en 1992.

	Nombre	Superficie (ha)	Attributaires	Superficie moyenne (ha)
EAC	22356	2232588	156348	99,86
EAI	5677	55969	5877	9,25
total	28033	2288557	162225	81,23

Source : Ministère de l'agriculture, cité par BACI Lazhar. Op. Cit. 1990. P.290.

²⁵ La loi 90-25 du 18-11-1990 portant orientation foncière.

²⁶ La loi 90-30 du 1-12-1990 relative au domaine national introduit la distinction entre le domaine privé de l'Etat et le domaine public de l'Etat.

Les EAC ont été confrontées à de multiples problèmes d'ordre financiers, organisationnels et de transfert de patrimoine. Certaines exploitations se trouvèrent dépourvues de tout équipement agricole, alors que d'autres naissent, avec un endettement hérité des DAS. Pour y faire face, les attributaires ont procédé à la décapitalisation massive de leurs entreprises (vente de matériel agricole, bâtiment d'exploitation, etc.).

Des différences de motivations, de volonté et de compétences, sont apparues entre les attributaires. Chacun souhaite individualiser sa part, ce qui conduit à l'éclatement des EAC en exploitations plus petites et après, aux EAI morcelées dépourvues de moyens financiers et d'équipements.²⁷

3.2.5. Apports et limites de la réorganisation

Si les objectifs principaux des opérations de réorganisation foncière étaient la simplification et la stabilité des structures foncières. Dans les faits, « *la structure foncière des terres agricoles n'a été que très parcellement modifiée* »²⁸.

La réduction de la taille des exploitations, la modification des modes de gestion des terres agricoles du secteur public et la mise en place d'une agriculture privée, étaient des actions visées à l'augmentation durable de la production et la satisfaction de la demande sans cesse croissante en produit alimentaire.

L'assiette foncière agricole entre 1987-1990 a été réorganisée en unités plus petites et plus autonomes susceptible de dynamiser le secteur agricole. Mais malgré ces efforts, les réorganisations foncières présentent des limites peuvent être résumées comme suit :

- L'éclatement des anciens domaines Etatique (DAS) relativement bien équipés, a donné naissance à des exploitations agricoles (EAC-EAI) ou certains étaient sous équipés notamment de moyens matériels ;
- L'application de cette loi n'a fait que renouveler le problème du morcellement de l'assiette foncière agricole ;
- Enfin, il arrive même qu'il y a eu un détournement de la terre autres qu'agricoles.

²⁷ AIT AMARA Hamid, « *La transition de l'agriculture algérienne* », in cahier option méditerranéennes, vol.36. P.133.

²⁸ NEMOUCHI Hayat, « *pratiques sociales et problèmes fonciers en Algérie* », in CIHEAM, option Méditerranéennes, n°66,2011,p.53.

Conclusion

En guise de conclusion à ce premier chapitre, nous pouvons retirer quelques informations nécessaires qui se résument comme suite :

L'objectif de l'autosuffisance alimentaire poursuivi par les deux premières réformes (l'autogestion et la révolution agraire) était loin d'être atteint. Le contrôle étatique au sein des exploitations agricoles s'est traduit par la création d'un environnement peu favorable.

La restructuration du secteur agricole a visé plusieurs domaines tel que :

- La commercialisation des produits agricoles ;
- Les structures foncières ;
- L'encadrement technique, etc.

La réorganisation du secteur agricole 1987 et la création des EAC/EAI constitue une étape de décision dans la privatisation dans la gestion des terres.

Les difficultés et les faiblesses rencontrées dans le secteur agricole national et le déficit alimentaire ont amené les pouvoirs publics à établir un plan d'action dont le but est d'assurer la sécurité alimentaire et d'équilibrer la balance agricole du pays à partir de l'an 2000.

Chapitre II :

Le PNDAR, mise en œuvre et réalisation

Chapitre II

Le PNDAR, mise en œuvre et réalisation

« L'Algérie, pays de la rive sud de la méditerranée, connaît, au même titre que ses voisins, des difficultés croissantes à équilibrer sa balance agro-alimentaire. Celle-ci est largement déficitaire et l'écart entre les importations et les exportations ne cesse d'augmenter. Il a été multiplié par 23 dans les années 1970. Dans l'année 1980, rien ne permet d'escompter une inversion fondamentale de la tendance sur les cinq premières années de la présente décennie, le déficit s'était déjà accru de 15% ».¹

Malgré tous les réformes menées par le gouvernement algérien dans le but de développer le secteur agricole et par conséquent de ces retombées économiques, l'agriculture Algérienne souffre toujours d'un retard et elle n'arrive pas à satisfaire les besoins alimentaires de la population, ce qui oblige les autorités à s'orienter vers l'importation.

Les difficultés rencontrées dans ce secteur et le déficit alimentaire chronique ont menés les pouvoirs publics à établir un plan d'action visant à assurer la sécurité alimentaire et à équilibrer la balance agricole du pays, d'où la mise en œuvre à partir de l'an 2000 du plan national de développement agricole et rural (PNDAR) sous la tutelle du ministre de l'agriculture et de développement rural (MADR).

1. Le contexte et la stratégie de mise en œuvre du PNDAR

Le plan national de développement agricole (PNDA) mis en œuvre depuis septembre 2000, le PNDA peut être considéré comme une manifestation forte de la volonté politique d'apporter des solutions aux problèmes ayant freiné le développement d'un secteur aussi vital que celui de l'agriculture durant la phase de gestion libérale, les objectifs du PNDA convergent principalement vers la restructuration du territoire agricole et le développement qualitatif et quantitatif de la production.

En juillet 2002, une nouvelle politique de développement relève une nécessité de consolider et de renforcer le plan national de développement agricole (PNDA) par une

¹BOURENANE Naceur, « *Agricultures Alimentation en Algérie : entre les contraintes historiques et les perspectives futur* ». CREAD, Alger, Algérie. Edition CIHEAM, Montpellier, France 2000. P145.

dimension rurale nommée actuellement : le plan national de développement agricole et rural (PNDAR), ce plan s'articule autour de deux composantes ²:

- La mise à niveau des exploitations agricoles et des filières de production par le biais de plans de développement d'exploitations agricole soutenus par le fond national de reconversion et de développement agricole (FNRDA) ;
- La revitalisation des espaces ruraux, l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la promotion de l'artisanat et des métiers ruraux par la mise en œuvre de projets de mise en valeur des terres par la concession objet d'un dispositif spécifique et des projets de proximité de développement rural (PPDR).

1.1. Les objectifs du PNDAR

Dans l'espoir d'aboutir à un développement durable, les objectifs du PNDAR convergent principalement vers la restructuration du territoire agricole et le développement qualitatif et quantitatif de la production.

Le PNDAR vise en priorité :

L'amélioration de niveau de sécurité alimentaire en visant l'accès des populations aux produits alimentaires nationaux, en quantités suffisantes et en qualités satisfaisantes (selon les normes requises). D'où une meilleure couverture des besoins de consommation par la production locale.

L'amélioration de la production agricole, en développant les capacités de production et de multiplication des intrants agricoles et du matériel de reproduction, ainsi qu'en valorisant les potentialités du pays (l'utilisation rationnelle et optimale des ressources naturelles et humaines) et en maîtrisant d'avantage les contraintes naturelles (sol, eaux, et climat)

La préservation voir la protection de l'environnement, et valorisation des montagnes par des reboisements économiques et utiles. Des reboisements qui peuvent servir également à lutter contre la désertification.

La création d'emplois et l'amélioration du bien-être de l'agriculture.

L'adoption des systèmes d'exploitation des sols, dans les régions arides et semi-arides ou soumises à l'aridité ou profit des activités adoptées tell l'arboriculture, l'élevage, etc.

²MADR, « projet de proximité de développement rural(PPDR) ». Alger, Juin 2003, P. 01.

Outre les actions ci-dessus qui s'appliquent sur la surface agricole utile, le PNDA vise l'extension de celle-ci à travers la mise en valeur des terres par la concession.

Dans cette perspective le PNDA s'articule autour de l'initiation et du soutien aux exploitations agricole, par une adhésion volontaire des agriculteurs pour le développement des productions adoptées aux caractéristiques et spécificités des zones agro-écologiques dans le but d'intensification optimale des cultures et d'intégration agro-industrielle par filière d'activité (céréales, lait, viandes rouges et blanches, arboriculture, etc.)

La relance de l'investissement agricole.

La nouvelle stratégie du secteur repose sur le principe central suivant : « *tout acte agricole inscrit et devant être exécuté dans le cadre du PNDAR doit être économiquement viable, écologiquement durable et socialement acceptable* ». ³

1.2. La démarche du PNDAR

Le PNDAR est une stratégie de réponse a une situation de crise du secteur agricole qui visé le développement des productions agricoles en valorisant les potentialités du pays tout en maitrisant les contraintes naturelles (sol et climat). Le PNDAR suit une démarche spécifique afin d'atteindre cet objectif.

La démarche adoptée repose sur quatre(4) axes :

- La décentralisation de la gestion de développement agricole ;
- la consécration de l'exploitant agricole comme acteur principal de développement et l'exploitation en tant que unité centrale ;
- L'utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles, humaines et financières ;
- La libéralisation de l'initiative et la recherche de l'efficacité.

1.3. Programmes du PNDAR

Le PNDAR présente six (06) programmes a réalisé dans le but d'atteindre son objectif principal. Les programmes sont les suivants ⁴ :

³ Extrait du programme de gouvernance consacré a la sécurité alimentaire.

⁴ BERRANEN Hassen, « *La formation agricole en Algérie : problématique et prise en charges des nouveaux besoins* ». Edition MADR, DRDPA. Algérie 2006. P1



- Le programme de développement et d'intensification de la production agricole (filières)

Ce programme de développement et d'intensification de la production agricole sert à renforcer les productions des différentes filières agricoles existantes à l'échelle nationale et pour mieux faire connaître la notion filière et ses apports.

Le développement des productions agricoles et des levages, englobant aussi bien les produits de large consommation que les produits à avantages comparatifs sont destinés à l'exportation. Ce programme d'intensification concerne essentiellement les filières suivantes : (céréales, le lait, les marcherats, etc.).

- Le programme de reconversion des systèmes de production

Ce programme a pour but d'inciter les exportations à l'adaptation des systèmes de production, il s'agit d'une tentative de « gestion active » de la sécheresse dans le cadre d'une démarche spécifique.

Les cultures à développer dans le cadre de ce programme, selon les zones de potentialités comme suit⁵ :

- Les cultures fourragères au niveau de la zone littorale pour les espaces intensifs et au niveau des zones sublittoral et des hauts plateaux pour les cultures peu exigeantes en eau ;
- L'aviculture à l'ouest du pays (Mostaganem, Tlemcen, sidi blablas, mascara) ;
- Les oléagineux au niveau des hauts plateaux et des zones littorales (Oum-Elbouaghi, Tiaret, Sétif, Guelma, El taraf, Ain-Sefra, Chelef) ;
- Les légumes secs au niveau des zones traditionnelles des wilayas suivantes : Tiaret, Tissmsilt, Aintimouchent, Tlemcen, Relizane, Mila, Skikda, Bouira, etc.) ;
- La betterave sucrière au niveau de son ancien aire de culture (Chélif, Guelma).

- Le programme de reboisement et d'emploi rural

Ce programme national de reboisement et de l'emploi rural a pour mission de :

- La restauration de zones forestières menacées ;
- L'amélioration de taux de reboisement du nord du pays ;
- Privilégier les boisements utiles et économiques ;

- Le programme de mise en valeur des terres par concession

« L'extension de la superficie agricole utile par la conquête de nouveau espace pour notre agriculture. D'abord par la lutte contre la désertification et reboisement qui devra , dans toute la mesure du possible porter sur des espaces économiquement utile, en suite par la

⁵ AKERKAR Akli, « Evaluation et impact du PNDAR dans la wilaya de Bejaia : cas de la circonscription d'Amizour », thèse de magister : gestion de développement, université de Bejaia, 2006, P.46.

mise en œuvre du programme de mise en valeur en moyen de la concession dans les zones montagneuse et steppique»⁶.

Ce programme cherche à mettre en valeur des terres jusque l'insuffisamment ou pas de tous exploiter et à étendre d'environ 920000 ha⁷.

Il s'agit aussi d'équiper et de créer environ 47800 concessions, octroyées à des agricultures individuels ; coopérative, groupement, associations, permettant un gain de 637000 ha de la SAU à travers la culture et la plantation, l'exploitation des ressources mouettes, la gestion d'infrastructures...etc.

-Programme des zones de parcours et de protection de la steppe

La situation des zones steppiques se caractérise par :

- La pratique massive de céréaliculture ;
- Une mobilisation hydraulique extrême faible freine la pratique d'une agriculture de soutien à l'élevage (culture fourragères ;
- Une anarchie de l'exploitation des pâturages suite à l'absence de l'utilisation des terres de parcours.

Pour cela le programme national des zones de parcours et de production de la steppe vise à réaliser les points suivants :

- La protection de l'écosystème pastorale ;
- L'amélioration de l'offre fourragère et des revenus des populations locales ;
- La mobilisation et la sensibilisation des agriculteurs et des éleveurs sur la nécessité et l'opportunité de la protection des ressources naturelles.

- Programme de mise en cohérence et de dynamisation de l'agronomie saharienne

Le programme de mise en cohérence et dynamisation de l'agronomie saharienne vise à développer la région du Sahara et valoriser ses spécificités et ses richesses. Il s'agit d'une tentative de « gestion active » de la sécheresse dans le cadre d'une démarche spécifique à l'agriculture saharienne, oasienne et péri oasienne.

⁶ Extrait des orientations de politiques agricoles issues du discours présidentiel du 26-11-2000

⁷ MADR, « Le plan national de développement agricole et rural : Présentation synthétique », Alger 2009, P.5.

Outre ces six (06) programmes, le PNDAR se fixe également comme objectif de faire la promotion de l'agriculture biologique et de mettre l'accent sur la préservation des ressources génétiques afin d'assurer le développement harmonieux et durable.

1.4. Le projet de proximité du développement rural (PPDR)

Le PPDR est l'une des composantes du PNDAR, il est spécifique aux zones rurales, il a pour finalité, à travers la promotion d'activités économiques durables, l'amélioration des niveaux et conditions de vie des communautés rurales dans le cadre de développement humain ainsi que leur stabilisation, il concerne en priorité, les communautés rurales vivant éparpillées dans les zones isolées et dans les communes classées à promouvoir.

Il consiste à une démarche spécifique « d'accompagnement » des populations rurales, notamment aux plans techniques, organisationnels et financiers. Dans ce point, nous présenterons quelques éléments de définition du PPDR, son fonctionnement, ses objectifs et les domaines qu'il couvre.



1.4.1. Le PPDR, définition et fonctionnement

Le PPDR est un nouveau instrument d'intervention en faveur des zones rurales, il consiste en la définition d'un programme d'action de développement dont l'initiative appartient aux communautés rurales concernées dans le cadre d'une démarche d'accompagnement dans leurs efforts par l'administration décentralisée et visant l'amélioration durable de leurs revenus et partant de leurs conditions de vie.⁸

Le PPDR tire son originalité de ce qu'il est instrument pratique permettant une intervention cohérente et complémentaire des différents acteurs du développement rural (communautés rurales, élus locaux, administration décentralisée, etc.).

Le PPDR est basé sur⁹ :

- L'action de proximité de l'administration qui accompagne les populations dans toutes les étapes du projet, de son initiation, à sa formulation et sa mise en œuvre ;
- L'initiative des communautés rurales concernées qui participent à toutes les étapes de préparation et de formulation du programme d'actions, à son financement et à son exécution ;

⁸MADR, Op Cit.P.3.

⁹MADR, Op Cit, P.1.

➤ Un processus décentralisé des décisions d’approbation des projets par les communautés rurales elle-même puis par de chef de daïra et le wali et d’octroi des soutiens de l’Etat ;

➤ Des délais d’exécution des actions projetés ne dépassant pas 12 mois ;

➤ L’intégration de la femme dans leurs mises en œuvre.

1.4.2. Les objectifs du PPDR

Le PPDR a pour objectifs de :

➤ La revitalisation des zones rurales et en particulier des plus favorisées d’entre –elles par la consolidation des activités économiques des communautés rurales concernées ;

➤ La lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural ;

➤ La protection des ressources naturelles et la promotion de leur gestion durable ;

➤ La réalisation d’ouvrages à usages collectif (routes, électrification rurale, AEP, infrastructures scolaire et sanitaires, etc.).

1.5. La politique de renouveau agricole et rural (PRAR), une continuité des actions du développement du PNDAR

Afin que l’apport des actions de développement rural engagées dans le cadre du PNDAR, soit d’une ampleur plus importante, il y eu la conception de toute une politique de développement agricole et rural (PRAR).

1.5.1. La politique de renouveau agricole(PRA)

Le renouveau agricole basé essentiellement sur la dimension économique et la rentabilité de secteur agricole pour assurer de la sécurité alimentaire du pays d’une façon durable.

La stratégie de renouveau agricole encourage la modernisation de la production dans les exploitations et leur intégration dans une approche « filière ».

1.5.1.1. Les objectifs de renouveau agricole

Le renouveau agricole vise les points suivants ¹⁰:

➤ L’accroissement de la production agricole nationale ;

¹⁰ MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », Alger, novembre 2010.P. 2-3.

- La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, etc.) ;
- La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et services à l'agriculture ;
- La mise en place des systèmes de régulation afin de sécuriser l'offre de produits et la protection des revenus des agriculteurs et les prix à la consommation ;
- La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricoles ;
- La modernisation et l'adaptation du financement et des assurances agricoles.

L'objectif principal visé par cette démarche constitue l'intégration et la modernisation des filières pour une évolution durable de la production agricole nationale.

1.5.2. La politique de nouveau rural (PRR)

La PRR est une politique à projeter un nouveau visage au monde rural à travers les soutiens d'accompagnement, d'encadrement et de renforcement des capacités des institutions engagées et des populations bénéficiaires. Elle vise les ménages qui vivent et travaillent en milieu rural et particulièrement les habitants des zones où les conditions de vie et de production sont les plus difficiles (montagnes, steppe, Sahara)

La politique de nouveau rural a pour objectif, le développement harmonieux, équilibré et durable des territoires ruraux. Elle met en avant l'idée selon laquelle il n'y a point de développement sans intégration à la base des interventions et sans une mutualisation des ressources et des moyens à travers la mise en œuvre des PPDR (projets de proximité de développement rural intégré).¹¹

1.5.2.1. Les programmes de la PRR

La politique de nouveau rural passera par la mise en application de quatre principaux programmes représentés dans la matrice de nouveau rural, annexe 1 : schéma 1, à savoir¹² :

- 1- Le premier programme porte sur la modernisation des villages et des Ksour par l'amélioration de la qualité et les conditions de vie en milieu rural ;
- 2- Le deuxième programme porte sur la diversification des activités économiques en milieu rural (économie local, commercialisation, tourisme rural, artisanat, technologie de l'information et de communication, etc.) ;

¹¹MADR, « *Le nouveau agricole et rural en marche, Revue et perspectives* ». Mai 2012, Alger .P08

¹²MADR, Op Cit, P.35.

- 3- Le troisième programme concerne la protection et la valorisation des ressources naturelles (forêts, steppes, oasis, montagnes, terres agricoles) ;
- 4- Le quatrième programme porte sur la protection et la valorisation du patrimoine rural matériel et immatériel (produits du terroir, préservation des sites et des produits historiques et culturels, etc.

1.5.2.2. Les outils de mise en œuvre de la PRR

Le ministère délégué au développement rural (MDDR) a conçu un ensemble d'outil dans le but de concrétiser les objectifs de la PRR.

A- La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD)

La SNDRD adoptée comme un outil de mise en œuvre de la politique de renouveau rural suite aux objectifs initiaux du PNDA qui ont été élargis au monde rural à travers la prise en compte de rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Le SNDRD devait encourager et cerner toutes les problématiques du monde rural en favorisant un développement rural intégré, équilibré et durable des différents territoires ruraux.

A cette perspective, il apparaît que cette stratégie est fondée sur une approche participative dont les différents acteurs sont impliqués dans les projets de développement humain des zones enclavées et faiblement dotées en moyens.

B- Les projets de proximités de développement rural intégrés (PPDRI)

Les projets de proximité de développement rural, issus de l'implication de la stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD). Les PPDRI visent à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation en milieu rural.

Ils sont à la fois des projets intégrés dans la mesure où ils constituent des espaces dont se regroupent plusieurs et divers acteurs et multisectoriels tellement, ils mettent en synergie les différentes politiques sectorielles existantes¹³.

C- Le système national d'aide à la décision pour le développement rural (SNADDR)

Le SNADDR est un logiciel conçu sous la supervision du ministère délégué chargé du développement rural, est un système de diagnostic du niveau de développement, de

¹³DJENANE Abd El-Madjid, « *Les projets de proximité de développement rural intégrés : Objectif, contenu et méthodes* », Sétif, Mars 2011, P.3.

visualisation des potentialités d'une zone, d'évaluation des impacts des différents programmes ou projets de développement menés ainsi qu'un outil de suivi et de programmation .

Le SNADDR répond à plusieurs objectifs¹⁴ :

- Aider à l'élaboration et à l'intégration des politiques publiques orientées vers le monde rural ;
- Améliorer la conception des projets ;
- Coordonner l'information et la mettre au service des stratégies d'aménagement et de développement des territoires ruraux ;
- Archiver l'information patrimoniale (ressources, usages productif du sol, etc.) ;
- Le système crée ainsi un environnement informationnel intégré constitué de bases de données géographiques, de modes, outils et techniques, dont la finalité est d'améliorer le processus de prise de décision.

2. Le fond national de reconversion et de développement agricole (FNRDA)

Le fond national de reconversion et de développement agricole constituât une deuxième composante du (PNDAR), la mission principale est la mise à niveau des exploitations agricoles et des filières de production.

Le FNRDA est le plus doté en matière de ressources financières si on le compare aux autres fonds publics destinés au financement de l'agriculture.

2.1. Le FNDRA, Définition et fonctionnement

Le fond de reconversion et de développement agricole est créé en 1999 par la loi 99-11 portant la loi de finance.

C'est en 2000 que ce premier mécanisme d'aide sous l'appellation FNDA, puis FNDRA, a été mise en place au niveau du secteur agricole.

Le FNDRA a été défini comme étant un fond de l'Etat qui est destiné à subventionner financièrement l'agriculture dans ces projets d'investissement. Il comporte plusieurs programmes, ces programmes financés à (100%) par l'Etat sont réalisés par les institutions du ministère de l'agriculture et de développement rural (MADR).¹⁵

¹⁴ MADR, « *Le renouveau agricole et rural en marche, revus et perspectives* », Alger, mai 2012, P.23.

¹⁵ MADR, « *Guide des procédures, mise en œuvre d'un dossier de demande d'investissement soutenu par le FNRDA* ». Algérie, Mars 2003. P 1.

Le champ d'application du FNRDA s'articule autour de deux points suivants¹⁶ :

Ses recettes proviennent

- Des dotations du budget de l'Etat ;
- Des produits de placement ;
- Des produits de parafiscalité ;
- De toute autres ressources, contribution, ou subventions définies par voie législative, etc.

Ses dépenses sont destinées

- Au développement de la production, de la productivité agricole et leurs activités ;
- A l'opération de développement de l'irrigation ;
- A l'opération de développement et de protection des patrimoines génétique animale et végétale ;
- Au soutien des prix des produits énergétiques utilisés en agriculture.

Les ressources du FNDRA sont ordonnées par l'ordinateur principal, qui est le ministre de l'agriculture, et par les ordinateurs secondaires, qui sont les directions des services agricoles. Quant à leur exécution, elle est confiée à la caisse de mutualité agricole (CNMA) qui assure la comptabilité des fonds publics.

2.2. Les principes généraux de l'investissement éligible au soutien du FNRDA

Les principes sont en nombre de trois et ils sont présentés comme suit¹⁷ :

- **Le principe n°01:** les exportations agricole en production, recensées par la chambre de l'agriculture de la willaya de leur implantation ou les unité de valorisation de la production agricole, qui nécessite une ou plusieurs opérations d'investissement pour l'adaptation des système de production, l'économie d'eau, la mise à niveau et la modernisation de leur équipement quel soit de production végétale ou animale, ou les deux, la valorisation des production agricole peuvent sollicite de comité technique de la willaya (CTW) la réalisation de leur investissement avec un soutien du FRNDA par la référence aux disposition qui régissent ces fond.

¹⁶ AKERKAR, A. « *Evaluation et impact du PNDAR dans la wilaya de Bejaia, cas de circonscription d'Amizour* », 2005, P 53.

¹⁷MADR, Op Cit, mars 2003.P.3 .

➤ **Le principe n°02 :** seul les investissements économiquement rentable, écologiquement durable et socialement acceptable, peuvent faire une démarche d'investissement soutenu par FRNDA.

➤ **Le principe n°03 :** la demande de soutien doit être formulé et présentée au promoteur à la subdivision des services agricoles territorialement compétente dans le cadre d'un plan de développement annuel ou plus annuel de l'exploitation agricole. Le plan limite à 3ans investissement ou d'un programme investissement de valorisation de la production agricole et ce par référence au dispositif mis en œuvre règlementairement par le ministère de l'agriculture et du développement rurale algérien.

2.3. Les conditions d'accès au soutien sur le FNRDA

Pour bénéficier du soutien dans le cadre du FNRDA l'agriculture doit répondre à un ensemble de condition dit d'éligibilités, fournir quelque document et suivre un certain nombre d'étape dicte par le ministre de développement et de l'agriculture. À cet égard nous essayerons de présenter et brièvement ces conditions et les étapes qu'il faut suivre afin d'obtenir le soutien.

2.3.1. Les personnes autorisées au soutien

Sont éligibles au soutien sur le « FNDIA » :

➤ Les entreprises économiques intervenant dans les activités de production agricole : de valorisation et d'exportation des produits agricoles et agroalimentaire ;

➤ Les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopératives, groupement ou association ;

➤ Suite à ces conditions, il ne sera apte d'accéder au soutien sur le FNRDA que les agriculteurs possédant une carte FELLAH et uniquement sur les exploitations qui figure dans le plan national de développement agricole.

2.3.2. Les composantes du dossier candidature

La demande de soutien sur le FRNDA doit être formalisée et elle doit être correctement élaboré pour faciliter la prise en charge par les services concernés et impérativement est appuyée des documents justificatifs et éléments suivants¹⁸ :

¹⁸MADR, Op Cit. P.14.

- La justification de l'existence de l'exploitation agricole destinée à recevoir les investissements réalisés avec le soutien du FNRDA (carte de l'exploitation agricole et fiche de l'exploitation agricole délivrée par la chambre de l'agriculture) ;
- La justification de la qualité et de la capacité du demandeur à engager l'exploitation agricole ou l'unité de valorisation ;
- La pièce d'identité de demandeur et son extrait de naissance ;
- Un acte foncier et un schéma de la terre concerné par l'exploitation ;
- L'opportunité des investissements avec mention de tous leurs impacts (économiques, écologiques sociaux). Ce dossier est déposé par le demandeur auprès de la subdivision agricole de la wilaya et il faut qu'il réponde aux conditions d'éligibilité, le subventionnaire étudie la demande sur le plan de sa conformité administrative, technique et économique, en se référant¹⁹ :
 - Schéma directeur de développement agricole de la wilaya ;
 - Aux normes techniques des biens et services à acquérir ;
 - Au délai de réalisation ;
 - Aux impacts économiques, écologiques et sociaux attendus ;
 - Au délai de réalisation acceptable ;
 - Aux prix « plafonds » déterminée par les services techniques officiels, ou à défaut aux prix moyens pratiqués dans l'autre wilaya.

L'étude ne peut pas dépasser 15 jours à compter de la réception du dossier. La subdivisionnaire est tenue de déposer et de défendre le dossier auprès du comité technique de wilaya (CWT), présidé par le directeur des services agricoles.

3. L'agriculture et les principales réalisations du PNDAR au niveau national

Dans ce point, nous présenterons la situation de l'agriculture algérienne après l'avènement du PNDAR et quelques résultats partiels de ce dernier.

3.1. L'agriculture

L'agriculture est un secteur stratégique dans l'économie algérienne, elle occupe aujourd'hui plus de deux millions de personnes et fait vivre plus de 1/5 ème de la population du pays.

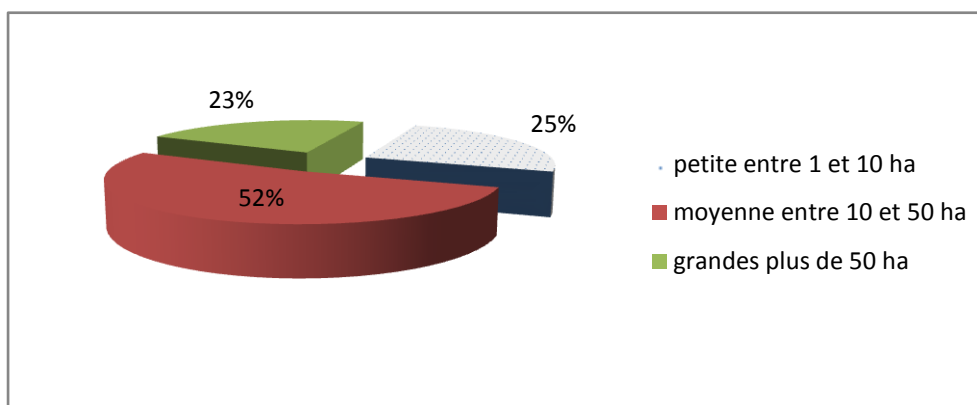
¹⁹MADR, Op.Cit. P.14.

3.1.1. L'occupation des sols

La stratégie de l'agriculture algérienne sous le programme national de développement agricole et rural montre que la superficie agricole utile est caractérisée par certain accroissement.

Cette augmentation est due à la fois à l'accroissement des superficies et/ou catégories d'exploitations comme le montre la graphique suivant :

Graphique 2.1 : Répartition de la SAU par catégories d'exploitations.



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du rapport sur la situation de l'agriculture.

3.1.2. La production agricole

Depuis 2000, la production agricole à enregistrer une croissance soutenue, sa valeur étant passée de 359 milliards DA en 2000 à 668 milliards DA en 2006. Comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 2.1 : Evolution de la production agricole (2000-2006).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Valeur de la production agricole (milliard de DA)	359	421	419	529	624	647	668
Taux de croissance de la production agricole (%)	-15,15	18,70	0,01	29	6,41	2,02	4,71
Valeur ajoutée agricole (milliard de DA)	322,1	411	475	496	511	524,2	547,7
Part de la valeur ajoutée dans la PIB	8,4	9,7	9,3	9,7	8,4	6,97	6,6

Source : MADR, « rapport sur la situation du secteur agricole », direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, Alger, 2008, P.5.

Après la lecture de ces chiffres, si l'on considère le taux de la croissance de la production agricole de -15,15% en 2000, 18,70% en 2001 et 29% en 2003, par contre la croissance chute brutalement à 2,02% en 2005 et 4,71 en 2006. Ainsi, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB est baissée de 8,4 en 2000 à 7,6 en 2006.

Portant de ces résultats, on peut affirmer que les résultats du PNDAR sur la production agricole sont très mitigés, malgré l'optimisme affiche par les officiels.²⁰

3.1.3. La main d'œuvre agricole

Selon les résultats de l'année 2006 présentées dans l'annexe 1 : tableau 1et2, la main d'œuvre agricole a évoluée à 2212619²¹ travailleurs exerçant un niveau de 1110788 exploitations agricoles dont 96925 exploitations hors sol et sur une superficie agricole utile de 8516546 ha. En effet, plus de 63% de main d'œuvre emploi dans des exploitations privées par contre, près de 11% dans des EAC et que 4% dans des EAI.

Les 2212619 travailleurs se répartissent comme suit:

- 980861, soit 44% du total, dont 47063 femmes chefs d'exploitations, soit 4,8% ;
- 464662 Co-exploitants, soit 21% dont 31400 femmes Co-exploitantes, soit 6,76% ;
- 360066 ouvriers permanents, soit 16, 27% du total dont 16559 femmes permanents, soit 4,6% de l'ensemble des ouvriers permanents ;
- 407030 ouvriers saisonniers, soit 18,84%.

3.2. Les réalisations du PNDAR au niveau national

Après avoir présenté les principaux piliers du secteur agricole en Algérie, il y a lieu de traiter quelques principales réalisations du PNDAR pour l'agriculture et le développement rural.

3.2.1. Pour l'agriculture

L'agriculture telle qu'elle est aujourd'hui est le résultat des efforts manifestes dans le cadre du plan national de développement agricole et rural (PNDAR), à savoir :

3.2.1.1. L'adhésion des exploitations au PNDAR

Depuis l'an 2000 jusqu'au 2006, les aides accordées dans ce programme à encourager les exploitations à y adhérer.

²⁰MOULAI.A, *suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable : développement agricole et rural*, Alger, mai 2008.

²¹ MADR « *Rapport sur la situation du secteur agricole* ». Alger 2006

En 2001, le nombre des exploitations adhérentes est estimé à 147500 exploitations, par contre en 2006 ce chiffre est passé à 386821 exploitations (soit de 35% du total des exploitations²², ce qui correspond à un taux d'adhésion faible.

3.2.1.2. Le soutien de l'Etat en faveur des exploitations agricoles

A partir de 2000, le FNRDA qui a remplacé FNDA refonde l'ensemble du dispositif d'aide de soutien pour se concentrer sur le soutien à l'investissement. Ce dernier permet d'augmenter les revenus des agriculteurs et d'assurer aussi la sécurité alimentaire des ménages.

Le soutien de l'Etat dans le cadre du FNRDA touche 250000 exploitations agricoles, notamment pour les petits agriculteurs (exploitations moins de 5 ha).

Les subventions à partir du FNRDA ont été consacrées à 23% au soutien des prix (blé et lait), et 78% pour le soutien à l'investissement des exploitations agricoles.

La destination des investissements en volume financier et par type de projet ou par filière pour la période (2000-2008) s'est répartie comme suit :

- 56,7% à la mobilisation et l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- 24,5% à l'arboriculture et viticulture ;
- 6% à la plasticulture ;
- 3,5% à l'apiculture.

Donc, durant cette période, l'essentiel des subventions sont allées à la mobilisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, ce qui a permis d'une part à lutter contre la sécheresse et d'autre part, de renforcer la sécurité alimentaire des exploitations agricoles notamment les plus petites.

3.2.2. Pour le développement rural

La démarche est définie par le document portant « la stratégie de développement rural durable »²³ (SDRD) adopté en 2004 et complété par le document intitulé « renouveau rural »²⁴ en 2006. L'application de cette démarche a été sérieusement entamée.

²² MADR, Op Cit ,2006.

²³ MADR ; « *stratégie national de développement rural durable* », Alger, juillet 2004.

²⁴ MADR ; « *conception et mise en œuvre d'un projet de proximité de développement rural* », juin 2004.

A cours de l'année 2008, un programme de renforcement des capacités humaines a permis la formation de 16000 personnes²⁵. De plus, 5578 projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) ont été insérés dont 1110 ont été lancés sur le terrain. Ces projets qui mobilisent un investissement global de 77 milliards de DA, cible :

- 463 projets pour la modernisation et la réhabilitation des villages Ksour, soit 41,71% du nombre total des projets ;
- 390 projets pour la diversification des activités économique en milieu rural, soit 35,13% de la totalité des projets ;
- 166 projets pour la protection et la valorisation des ressources naturelles, soit 15% du total ;
- 91 projets pour la protection et la valorisation du patrimoine rural, matériel et immatériels, soit 8,20% du projet lancé.

Depuis le lancement de la politique de renouveau en 2009,6059 projets ont été formulés, parmi ceux-ci 4165 PPDRI ont été lancé dans 1241 commune²⁶.

Sur la période du plan quinquennal (2010-2014) il est tendu de ce dernier, à l'horizon 2014, le renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers 10200 PPDRI dans 2174 localité rurales, permettront d'améliorer les conditions de vie de 727000 ménages ruraux soit près de 4471000 habitants et d'avoir un impact sur la préservation et la valorisation de 8,2 millions d'hectares situé dans les zones de montagnes, les espaces steppiques et les zones sahariennes²⁷.

3.3. Les résultats du PNDAR

La mise en application du PNDAR aurait abouti à des résultats partiels qui se résument comme suit :

Pour la période 2000-2007²⁸

- 300000 exploitations agricoles, économiquement viable, auraient réussi leur mise à niveau ;

²⁵ Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme (M.A.T.E.T), Quatrième rapport national sur « *la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national* », Alger. P.43.

²⁶ MADR ; op cité, mai 2012.P.34.

²⁷ MADR ; « *la politique de renouveau agricole et rural en Algérie* », mars 2009.P.5.

²⁸ BOUKELLA Mourad, « *Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire* », Algérie 2008,P 11, 12.

- Les différents programmes du PNDAR auraient permis la création de quelques 1000000 d'emplois nouveaux dont 50% seraient des emplois permanents ;
- La SAU auraient connu, grâce à limite en valeur de nouvelles terres, une extension de 500 000 ha au cours de la période (2000-2007) ;
- Le verger arboricole serait le bénéficiaire principal de ces gains de terres et d'emploi. Il serait passé de 470000 ha à 1000000 d'hectares au cours de cette période ;
- La mise en défense sur la steppe auraient permis de sauver de désertification environ de deux millions (2000000) d'hectares de parcours ;
- L'intégration de plus de 800000 ménages marginalisés et fragilisés vivant dans des zones surates profondes dans plus de 8850 localités, a la dynamique de développement économique et social du pays.

Pour la période 2008-2013 :

Pour cette période le gouvernement algérien a consacré 18 milliards de dollars au développement rural du pays. Ces crédits financiaient près de 4000 projets pour moderniser mes infrastructures des zones rurales. Il est également, lancé un programme qui trace « les axes de développement durable de 'agriculture et du monde rural en générale » qui 'a fondé la position de la politique de renouveau agricole et rural (PRAR).

Conclusion

En Algérie, le PNDAR marque une nouvelle étape décisive dans l'évolution du secteur agricole, il constitue le premier maillon d'une série d'actions constituant la politique agricole algérienne de la décennie 2000. financé par le FNDA (fond national de développement agricole), suivant par la suite d'autre programmes, ce qui appelé aujourd'hui la politique de renouveau rural, a l'instar des PPDRI.

Il s'agit d'une politique global qui intègre toute les acteurs du monde agricole et rural.

A cet égard, nous allons tenter d'évaluer les actions du PNDAR dans la commune d'Amizour de la wilaya de Bejaia qui fondera l'objet de notre quatrième chapitre.

Chapitre III:

***L'agriculture et la mise en œuvre du
PNDAR dans la wilaya de Bejaia***

Chapitre III

L'agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia est située en nord-est d'Algérie, et fait partie de la région économique du centre est du pays, elle représente qu'un ensemble montagneux ou il est difficile de se livrer à une quelconque action de développement.

Elle est à vocation agricole en premier lieu, elle dispose d'une superficie agricole total d'ordre 89% de sa surface globale. La fertilité de ces sols confère au secteur de l'agriculture des aptitudes a une exploitation intensive (irrigation, mécanisation) dans le domaine des maraichages, des agrumes, des fourrages et dans les élevages bovins, laitiers et avicoles.

Notre étude sur la mise en œuvre du PNDAR et ses réalisations dans cette wilaya, porte principalement sur les investissements physiques et financiers par secteurs et par filières.

1. Présentation générale de la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia est une somme de montagnes rocheuses couvertes de forêts et de maquis. Elle est « une masse montagneuse compact et bosselée, traversée par le couloir formé par la vallée de la Soummam ».

1.1. La situation géographique

La wilaya de Bejaia est située au nord-est de l'Algérie et s'étend sur une superficie de 3261,26 km². Elle est limitée à l'est et au nord-est par les BABORS¹ et les BIBANS² au sud, la mer méditerranée au nord et les montagnes de Djurdjura à l'ouest.

Elle est entourée par la mer méditerranée au nord et cinq wilayas :

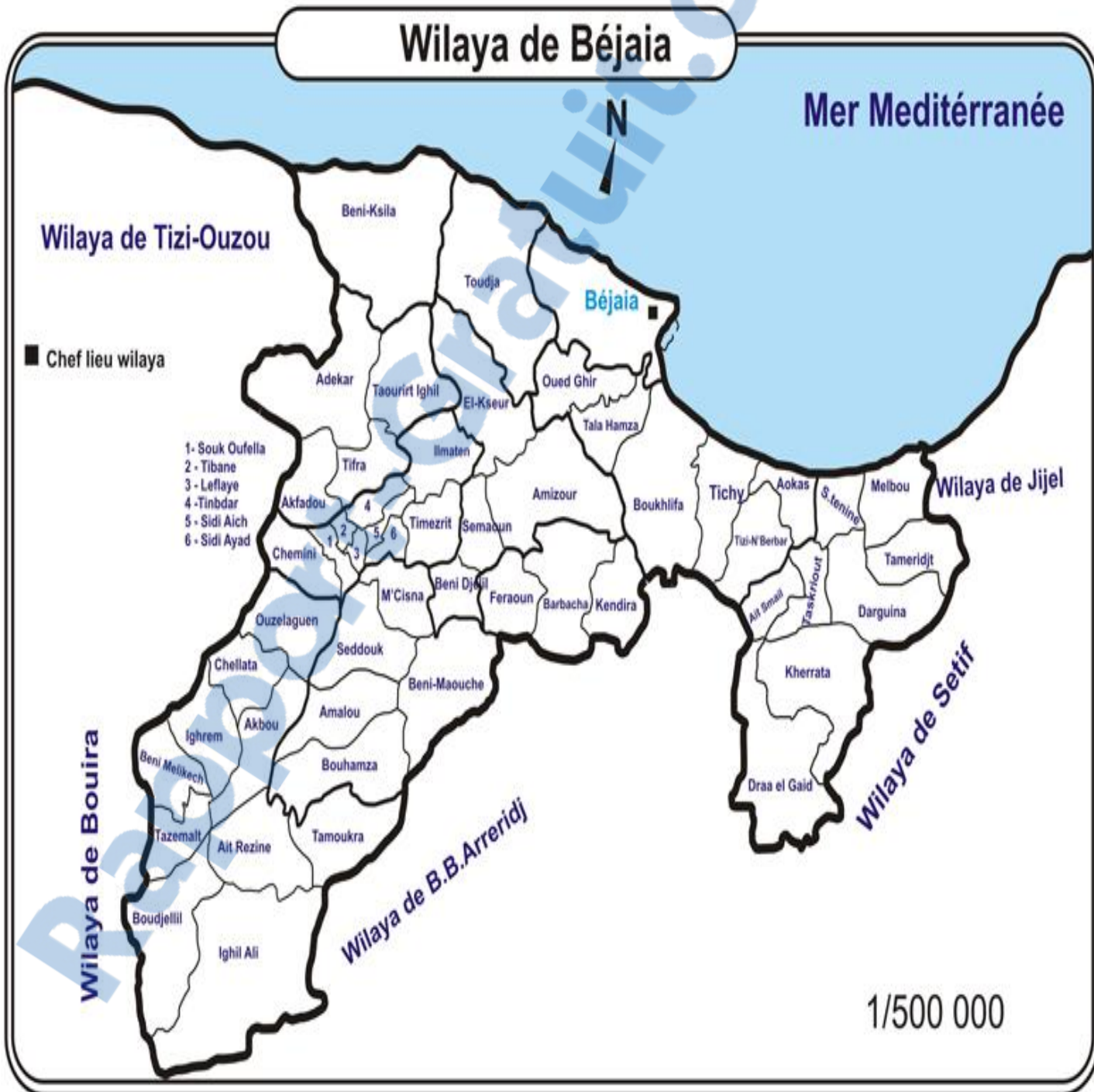
- Jijel à l'est ;
- Sétif et Bordj-Bou-Arreidj au sud ;
- Tizi-Ouzou et Bouira à l'ouest.

¹Les **BIBANS** : chaine montagneuse au Nord de l'Algérie, constituant l'essentiel de la petite Kabylie.

²Les **BABORS** : Une chaine de montagnes du Nord de l'Algérie bordant le Sud de la Kabylie.

La wilaya de Bejaia occupe $\frac{3}{4}$ de superficie à relief montagneux avec des massifs de Bouhatem et du Djurdjura au nord, les massifs de Bousselam et des BABORS au sud séparés par la vallée de la Soummam une longueur de 80 km et une largeur inférieure à

Carte N°01 : la situation géographique de la wilaya de Bejaia.



Source : www.bejaia.blogspot.com. consulté le : 10/06/2013.

1.2. Le climat

Le climat de la wilaya de Bejaia est de type méditerranéen, caractérisé par une variation d'une zone à une autre.

La zone littorale et la vallée de la Soummam jouissent d'un climat pluvieux et doux en hivers, sec et chaud en été.

Le climat des zones de montagnes est caractérisé par un été sec et chaud et un hiver pluvieux et froid, la température atteint parfois 0c° et moins, ce qui s'accompagne par la chute de neige.

1.2.1. La pluviométrie

La pluviométrie est un paramètre essentiel, il vise à plusieurs objectifs notamment :

- L'évaluation des moyennes pluviométriques interannuelle pour apprécier les potentialités en eau de la région ;
- Le régime de précipitations pour la programmation des travaux agricoles et autre travaux publics et de construction ;
- L'évaluation des pluies maximales journalières.

Tableau 3.1 : les données climatologiques de la wilaya de Bejaia, Année 2011.

Mois	Pluviométrie (mm)	Nombre de jours de pluie
Janvier	55,1	13
Février	138,8	17
Mars	34,5	7
Avril	73,5	10
Mai	81,5	9
Juin	34,1	8
Juillet	00,4	2
Aout	00,3	1
Septembre	7,7	5
Octobre	159	14
Novembre	67,5	11
Décembre	116,9	13
Total	769,2	108

Source : DPSB « Annuaire statistiques, 2011 » Bejaia, P.8.

De ce tableau, nous constatons que la quasi-totalité des précipitations est concentrée sur une période de 08 mois car les 2/3 du total pluviométrique tombent durant cette période (du mois d'octobre au mois de Mai) pour l'année 2011.

Le déficit climatique commence à s'installer à partir du mois de juin. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation de la demande climatique suite à l'augmentation de la température.

1.3. La population dans la wilaya de Bejaia

A la fin de l'année 2011, la population de la wilaya de Bejaia est estimée à 935 200 habitants.

1.3.1. La situation démographique

Selon la direction de la programmation et suivi budgétaires de la wilaya de Bejaia (DPSB 2012), la population de la wilaya de Bejaia compte 935200 habitants enregistrés.

Tableau 3.2 : Répartition de la population selon la dispersion géographique 2012.

Wilaya	Dispersion	Population	Taux (%)
Bejaia	Zones éparses (ZE)	116 054	12,40
	Agglomération secondaires (AS)	246 104	26,31
	Agglomération chef-lieu (ACL)	573 042	61,27
Total		935 200	100

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de données de DPSB, Bejaia Mai 2012.

De ce tableau nous pouvons ressortir les informations suivantes :

La population de la wilaya de Bejaia soit 935 200 personnes, et que cette population se focalise beaucoup plus dans les agglomérations chef-lieu avec 573042 personnes, soit 61,27% du total, par contre les zones éparses représentent 116054 personnes soit 12,40%, en fin les agglomérations secondaires représentent 246 104 personnes soit 26,31% du total de la population.

On outre, la répartition de la population de wilaya par tranche d'âge et sexe se résume sous le tableau suivant :

Tableau 3.3 : Répartition de la population par tranche d'âge et sexe.

Groupe d'âge	A la fin de l'année 2011		
	Masculin	Féminin	total
[01 4 Ans	34891	33130	68021
05 – 09	32364	30640	63004
10 – 14	40457	38710	79167
15 – 19	50253	48595	98854
20 – 24	58635	55316	113951
25 – 29	53606	49178	102784
30 – 34	43026	39750	82776
35 – 39	35014	33267	68281
40 – 44	29006	28071	57077
45 – 49	23094	21949	45043
50 – 54	20126	19028	39154
55 – 59	17768	16582	34350
60 – 64	10156	10807	20963
65 – 69	8815	9966	18781
70 – 74	7477	8878	16355
75 – 79	5976	6897	12873
80 ans et plus	5780	6373	12153
ND	702	911	1613
Total	477152	458048	935200

Source : DPSB, Bejaia, Mai 2012.

Comme il le montre le tableau 3.4 :

- Le sexe masculin occupe une population de 477 152 personnes soit 51,02 du total, par contre le sexe féminin occupe une population de 48,97 personne du total ;
- La population des préscolaire des moins de 5 ans : 68021 personnes soit 7,27% de la population total ;
- La population scolaire (06 à 15 ans) : 142 171 personnes soit 15,20% de l'ensemble de la population ;
- La population en âge de travailler (15 – 59 ans) : 642 261 personnes soit 68,67% de la population globale ;

➤ La population des vieux (60 ans et plus) : 82 738 personnes soit 8,84% de la population de la wilaya.

Les taux ressortis dans la structure démographique de la wilaya, indique une population jeune dont il faudra prendre en charge les besoins socio-économique.

1.3.2. L'évolution démographique

L'évolution de la population dans la wilaya de Bejaia cible peut être appréciée à travers l'analyse intercensitaires (RGPH 1998, 2008).

Tableau 3.4 : Evolution de la population de la wilaya de Bejaia, (selon RGPH 1998, 2008).

Wilaya	RGPH 1998	RGPH 2008	Evolution de la population	Taux A.A.M 1998-2008	Population fin 2011
Bejaia	856 844	912 579	55 735	0,63	935 200

Les résultats des RGPH 1998 et 2008.

Source : DPSB, Bejaia, Mai 2012.

La population total de la wilaya de Bejaia en 1998 était de 856844, en 2008 est devenu 912579 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,63%.

Selon la classification proposée par la DSA de la wilaya de Bejaia en 2011, il ressort que 53% de la population total réside dans les communes urbaines alors que 47% dans les communes rurales.

2. Présentation du secteur agricole de la wilaya de Bejaia

L'agriculture occupe une part importante dans l'économie de la wilaya avec notamment de sa superficie agricole utile. Alors, il nous a perçu de développer quelques idées reliés à ce secteur pour savoir ses potentialités.

2.1. Structuration des terres et des exploitations agricoles

L'objectif de cette première démarche, s'agit de présenter la répartition des terres ainsi que les exploitations agricoles de la wilaya.

2.1.1. La répartition des terres

L'activité agricole dans la wilaya de Bejaia a connu une amélioration sur le plan de production et de qualité.

Disposant d'une superficie agricole totale de 287 284 hectares dans une surface agricole utile de 130 348 hectares dont 8140 hectares en irrigué ; alors que les pacages et les parcours occupent 34 446 hectares de la superficie agricole, par ailleurs, la superficie qui représente les espaces forestiers est de 122 500 hectares.

Tableau 3.5 : Répartition générale des terres.

Type de la terre	Superficie (ha)	% de la superficie agricole totale	% du total
Superficie agricole totale (SAT)	287 294	-	89,12
-Superficie agricole utile (SAU)	130 348	45,37	40,43
-Pacages et parcours	34 446	11,98	10,68
-Superficie forestière	122 500	42,63	38,00
Terre non agricole	35 054	-	10,87
Total	322 348	100	-

Source : établi par nous-mêmes partir des statistiques de la DSA, Mars 2013.

Les terres utilisées par l'agriculture (SAT) dans la wilaya de Bejaia occupent plus de 89% de la superficie totale et les terres improductives non affectées à l'agriculture n'occupent que 10% de la superficie totale.

La superficie agricole utile (SAU) dans la wilaya de Bejaia est inégalement répartie au plan spatial en trois (03) zones suivantes :

➤ **Zones de montagnes**

Occupant les 80% des terres agricoles et les $\frac{3}{4}$ de la superficie totale de la wilaya avec des pertes généralement supérieures à 25%, à sols en grande partie siliceux érodés et argilo-calcaires.

Ces zones sont caractérisées par la prédominance de l'arboriculture rustique dont (50700 hectares d'olivier et 13350 ha de figuier) associé de l'élevage de type familial (ovin, bovin et caprin).

➤ **Zones de plaines**

Se ressemblent dans les deux points suivants :

- **Plaines côtières**

De Bejaia à Melbou à l'Est sur 2000 ha environ, et de Blida à Beni-Ksila à l'Ouest sur 1000ha environ.

- **Vallée de la Soummam**

Sur une bande étroite de 80 km de long et 2 km de large maximum, avec des versantes sud en pentes relativement douce et très développées.

Cette zone est caractérisée par une agriculture intensive dont 6000 ha de maraichages et 2000 ha d'agrumes et 1500 ha de céréaliculture intensive.

➤ **Zones de piémonts**

Sont occupées principalement par l'association céréaliculture, élevage et fourrages secs. La jonction avec les zones des plaines fait que dans ces zones se pratique l'élevage bovin laitier en semi-intensif alors que l'élevage avicole chair et pente est bien implanté.

2.1.2. Les structures foncières

Après la réorganisation foncière du secteur agricole en 1987, la répartition des exploitations se présente ainsi :

Tableau 3.6 : la répartition des exploitations agricoles selon le statut juridique

Désignation	EAC	EAI	Fermes pilotes	Privé	Concession	Autre	Total
Nombre	218	531	02	35350	205	06	36312
% du total	0,60	1,46	-	97,35	0,56	0,01	100

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des statistiques de la DSA, Mars 2013.

Selon le recensement de la DSA sur les exploitations de la wilaya ont fait pressentir l'existence de 36312 exploitation dont 35350 des exploitations ont un statut juridique privé, soit de 97,35%.

A cette perspective, on peut constater que le secteur agricole dans la wilaya de Bejaia est basé sur la privatisation des exploitations qui exprime plus de 97% du total, alors que le secteur public ne représente que 2,06% du total des exploitations.

En outre, la répartition des exploitations agricoles de la wilaya selon leur taille se résume sous la structure suivante :

Tableau 3.7 : la répartition des exploitations selon leur taille.

Superficie	< à 1 ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 9 ha	De 9 à 19ha	> a 19 ha	Total
Nombres des exploitations	7660	19838	5627	2680	507	36312

Source : DSA, Bejaia Mars 2013.

Ce tableau montre que 75,73% des exploitations occupe une superficie inférieure à 4 ha et 1,4% des exploitations ont une superficie supérieure à 19 ha, ce qui signifie la prédominance des différentes cultures en extensif.

2.2. La production agricole

La production agricole dans la wilaya de Bejaia présente essentiellement deux types :

- La production végétale ;
- La production animale.

Les résultats réalisés par la production végétale sont illustrés dans le tableau suivant :

Tableau 3.8 : la production végétale pour la campagne (2011- 2012) (quintaux).

Filière	Objectifs de la campagne	Production	Taux de réalisation (%)
- Céréales	200220	118354	59,11
- Cultures fourragères	410280	430560	104,94
- Légumes secs	14500	8637	59,56
- Culture industrielle	32650	14935	45,75
• Tomate industrielle	30000	13835	46,11
• Tabac	1650	1100	66,66
Maraichage	694800	836529	120,39
• PDT	130500	88660	67,93
• Oignon	141700	110930	78,28
- Viticulture	26700	27770	104,00
- Agrumes	213000	201380	94,54
- Noyaux/pépins/rustique	421000	423642	100,62
- Oléiculture	869900	534465	61,43
Total	2883050	2596272	90,05

Source : DSA, « Bilan d'activité du secteur de l'agriculture : campagne agricole 2011 – 2012 », Bejaia, P.9.

Ce tableau, montre que le taux de la production végétale pour l'année 2012 est estimé à 90,05% par rapport au niveau attendu. Ces filières de production sont développées par ordre de priorité :

La production des cultures maraichères, l'oléiculture, les cultures fourragères, les noyaux et pépins, les agrumes, les céréalicultures et la viticulture.

Après la présentation de la production végétale dans la wilaya de Bejaia, il y a lieu de présenter quelques caractéristiques des filières de production animale indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau 3.9 : La production animale pour la campagne 2011 – 2012

Filière	Objectif de la campagne	Production	Taux de réalisation
-Viandes rouge (Qx)	37700	32684	86,69
• Bovin (Qx)	25110	19598	78,04
• Ovin (Qx)	10210	10866	106,42
• Caprine (Qx)	2380	2220	93,27
-Viandes blanches (Qx)	136860	130794	95,56
-Lait total (10³ litres)	38755	40699	105,01
• Dont lait de vaches 10 ³ litres	34559	32270	93,37
• Collecte de lait (10 ³ litres)	14345	14345	93,58
- Œufs (U=10³)	328209	328209	100,84
- Miel (Qx)	1214	1214	64,23
- Laine	962	962	109,31

Source : DSA, « Bilan d'activité du secteur de l'agriculture : campagne agricole 2011 – 2012 » Bejaia, P.9.

Comme le montre ce tableau, la production animale dans la wilaya de Bejaia pour la campagne (2011 – 2012) presque atteint les niveaux attendus.

Alors, les résultats enregistrés pour cette campagne sont globalement satisfaisant ; notamment au niveau de la production animale ou les taux dépassent les 95% pour les principales filières, pour la production laitière, le taux est de 105% et la production d'œuf a atteint plus de 100%.

Pour la production végétale, la production maraichère a enregistré un très bon résultat soit plus de 120%, aussi, la viticulture a atteint un niveau de plus de 100%.

2.2.1. Evolution de la production

L'évolution des principales productions sur les quatre dernières années se présente comme suit :

2.2.1.1. La production végétale

La production végétale sera illustrée dans le tableau suivant :

Tableau3.10 : Evolution de la production végétale (Qx) (2008-2012).

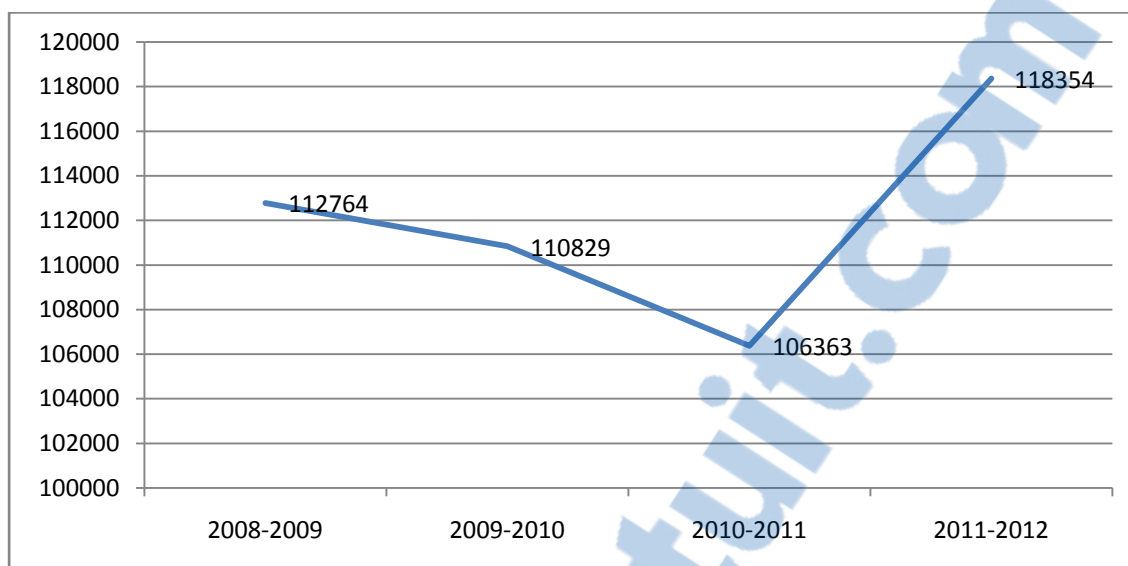
Filières	2008-2009	2009-2010	2010-211	2011-2012
Céréales	112764	110829	106363	118354
Fourrages	411571	371850	408910	430560
Maraichages	611221	659671	688340	836529
Viticultures	24185	22241	21250	26982
Agrumes	171212	128678	274146	301380
Arboriculture	326037	464606	441586	423642
Oléiculture	1094710	310598	802766	534564

Source : DSA, Avril 2013.

A- Les Céréales

La production des céréales toute espèce est de 118354 Qx pour la campagne (2011-2012), soit une évolution de 10,5% par rapport à la campagne précédente avec des rendements des différentes espèces en légère hausse. Le blé dur par exemple a enregistré une production de 84708 Qx en (2011/2012), dont il a présenté 67669 Qx en (2008/2009), soit une évolution de 17039Qx durant ces quatre années.

Graphique 3.1: Evolution de la production des céréales (Qx) (2008-2012).

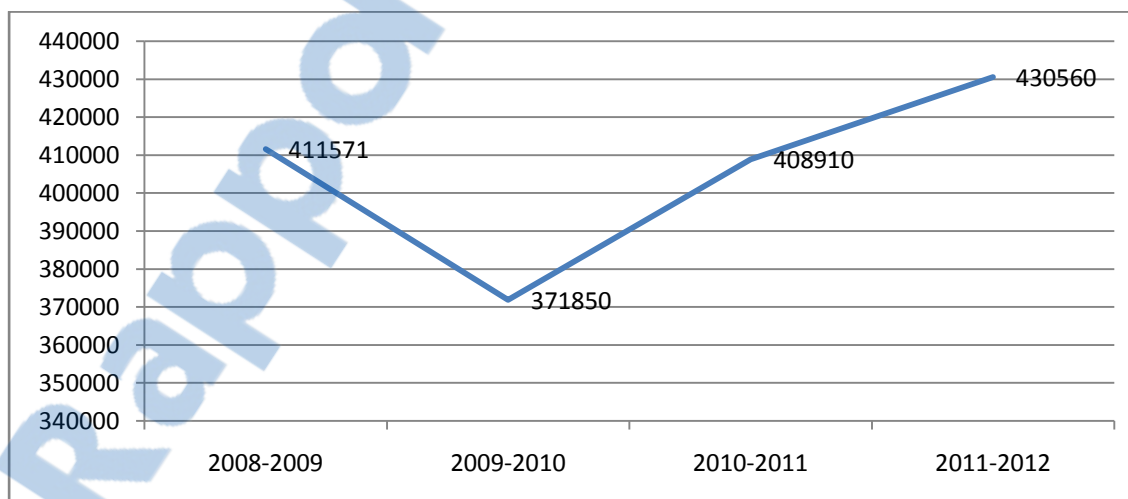


Source : DSA, 2013.

B - Les fourrages

La production fourragère est passée de 411571 Qx à 430560 Qx en quatre années, soit une évolution de 4,5%, cependant les besoins du Cheptel ne cessent d'augmenter d'année en année, pour cela, l'extension des superficies en irrigué pour les fourrages demeure une nécessité.

Graphique 3.2: Evolution des productions fourragères (Qx) (2008-2012)



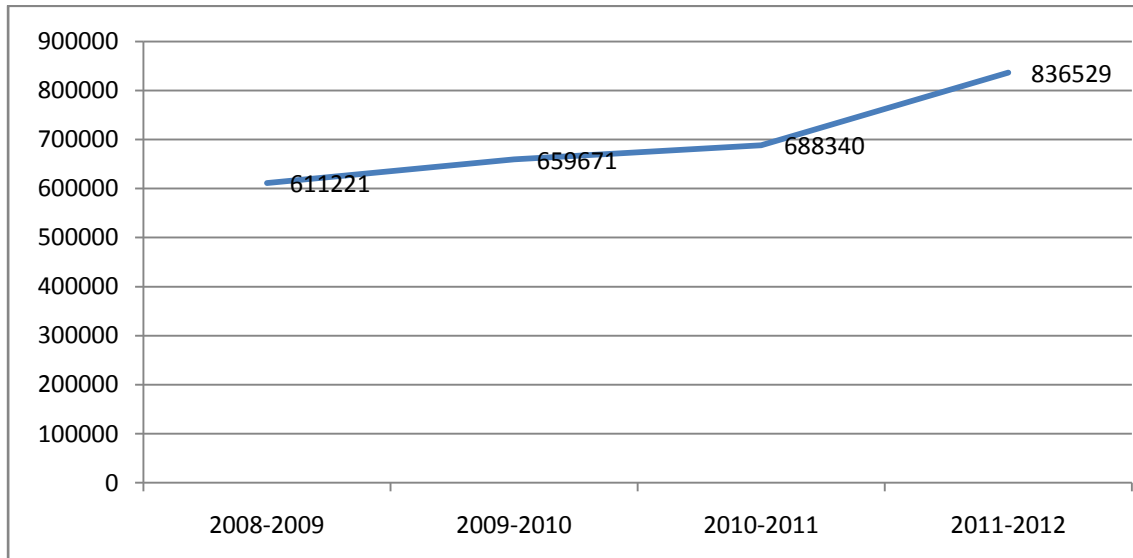
Source : DSA, 2013.

C - Les maraichages

La production des cultures maraichères a enregistré un taux de 120% par rapport aux objectifs (voir tableau 4.10). Elle passe de 611221 Qx à 826529 Qx en quatre ans, soit un

accroissement de 35%, ces résultats sont obtenus grâce au respect de l'itinéraire technique et un suivi adéquat des cultures.

Graphique 3.3 : Evolution des productions des cultures maraichères (Qx) (2008-2012).

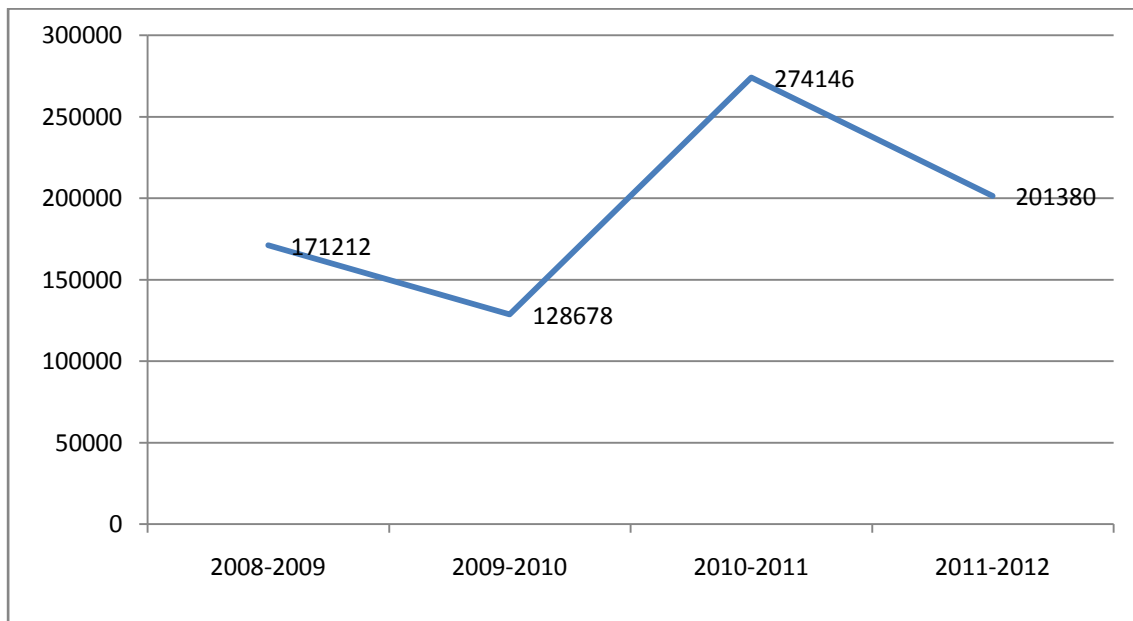


Source : DSA, 2013.

D - Les agrumes

La production des agrumes représente 95% des objectifs des contrats et de performance, soit 201380 Qx en (2011-2012) ; on constate ; une évolution de 17% sur les quatre années dernières.

Graphique 3.4: Evolution de la production des Agrumes(Qx) (2008-2012).

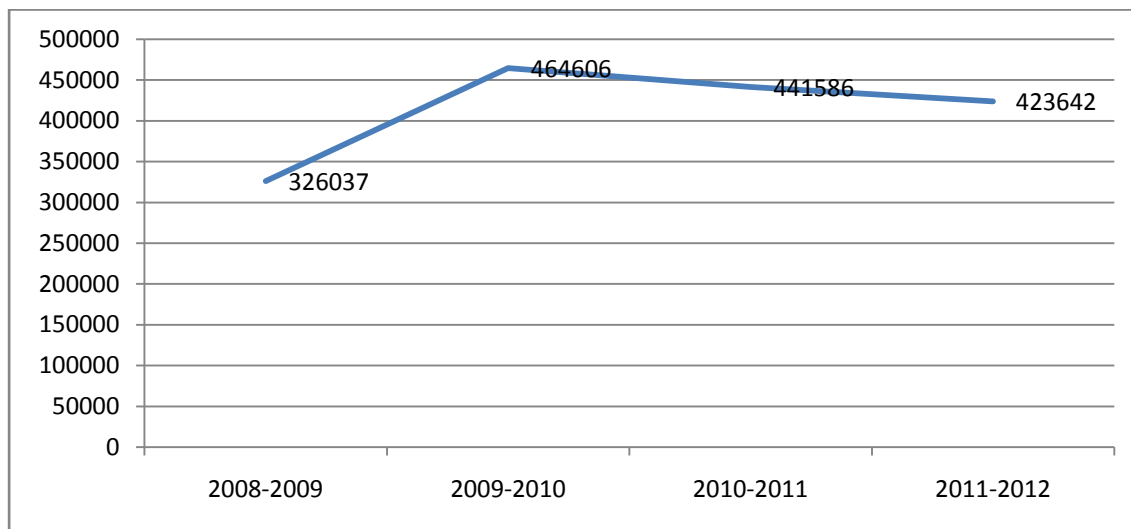


Source : DSA, 2013.

E - L'arboriculture (noyaux, pépins et rustiques)

La production de l'arboriculture (NPR) a enregistré un accroissement sur quatre ans, elle dépasse les objectifs assignés pour cette campagne. La production est de 423642 Qx pour l'exercice (2008-2012).

Graphique 3.5: Evolution de la production Arboricole (Qx) : Noyaux, Pépins et Rustique (2008-2012).

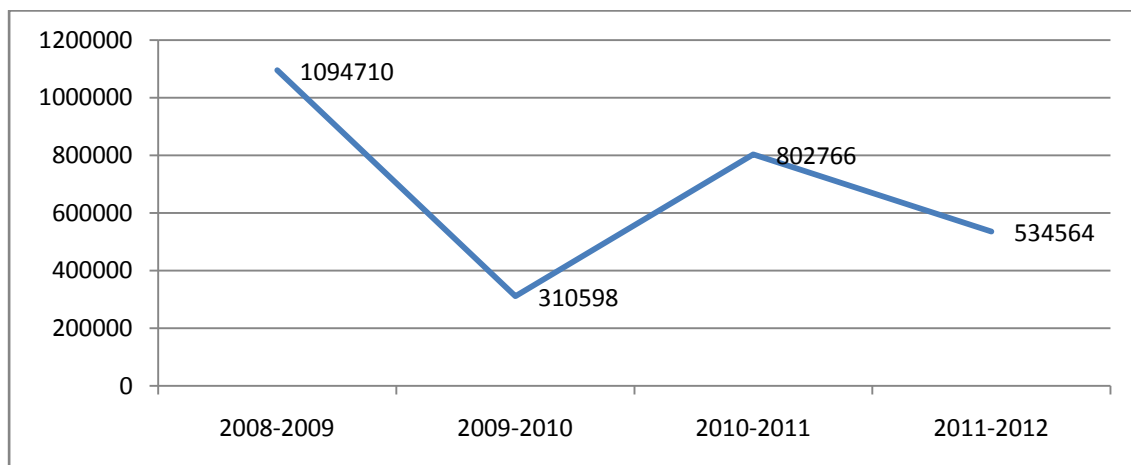


Source : DSA, 2013.

F - L'oléiculture

La production est de 534465 Qx, soit 61% des objectifs fixés que sont de 869900 Qx (voir tableau4-9), les mauvaises conditions climatiques ont influés négativement sur la production pour la période (2011-2012), a cela s'ajoute l'influence du phénomène de saisonnement de la culture ; ou la production de l'année précédente était meilleure.

Graphique 3.6: Evolution de la production Oléicole (Qx) (2008-2012).



Source : DSA, 2013.

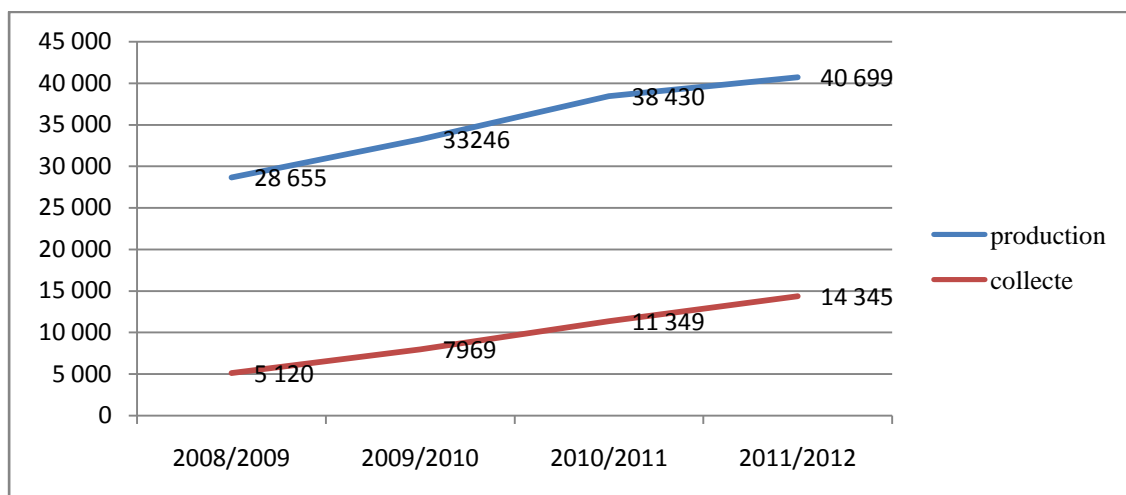
2.2.1.1. La production animale

A. Le lait

La production laitière aborde une croissance constante chaque année (annexe 2, tableau 01), grâce au bon suivi de la conduite du Cheptel et la forte implication des intervenants a tous les niveaux dans la filière.

La collecte de lait cru a presque triplé durant ces quatre dernières années, grâce aux mesures incitatives mise en œuvre par l'Etat.

Graphique 3.7: Evolution de la production laitière (10³) et de la collecte (2008-2012).

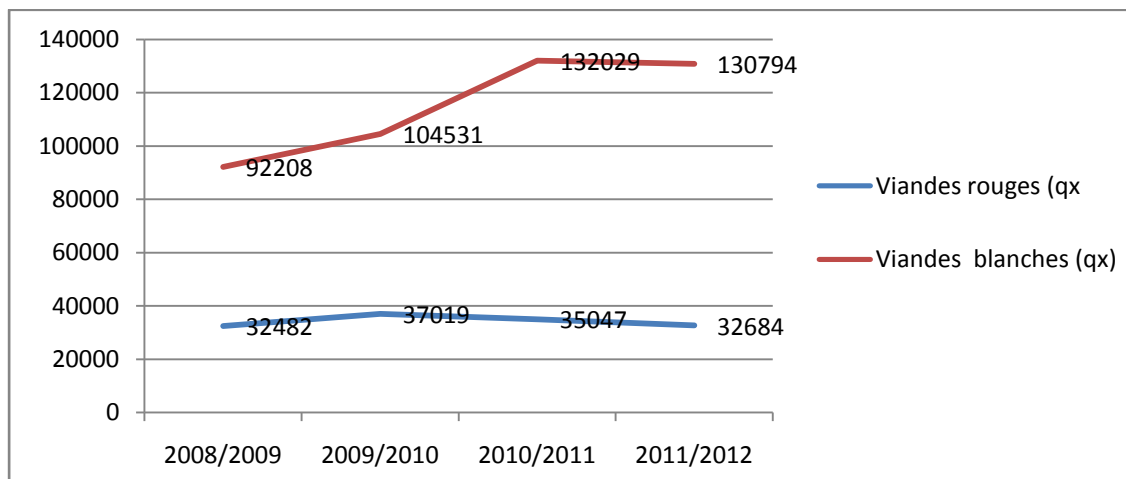


Source : DSA, 2013.

B. La viande rouge et blanche

La production de la viande a connu une croissance satisfaisante durant les quatre années dernières (annexe2, tableau 02), dont la production des viandes pour la campagne (2011-2012) est de 32684 Qx, soit 86% des objectifs. Les viandes blanches ont enregistré un taux de plus 95% par rapport au contrat de performance, soit une production de 130794 Qx.

Graphique 3.8: Evolution de la production des viandes rouges et blanches (Qx) (2008-2012).

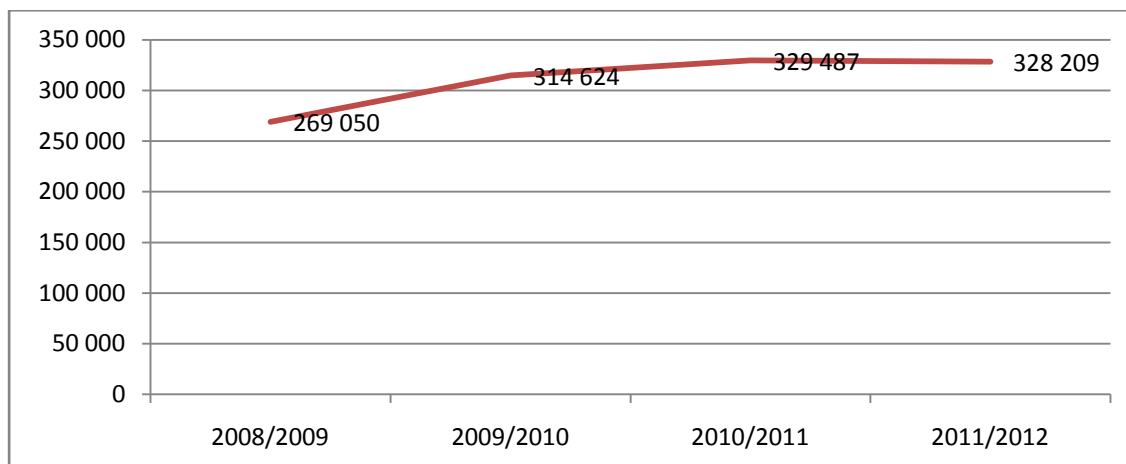


Source : DSA, 2013.

C. Les œufs

La croissance de la production des œufs sur quatre ans et de 18%, elle est passée de 269050. 10³ unité (annexe 2, tableau 03), la production obtenu pour la campagne (2011-2012) est de 101% par rapport aux objectifs fixés.

Graphique 3.9 : Evolution de la production des œufs (10³ unité) (2008-2012).



Source : DSA, 2013.

2.3. La stratégie de développement rural

Dans la wilaya de Bejaia, les programmes de développement rural lancés dès le début des années soixante-dix ont abouti à une situation de quasi-standardisation des modes de vie rural et urbain donc à fixer la population rural.

La diversification des systèmes de culture et surtout la question de désenclavement des terres et villages agricoles préoccupent des autorités locales qui tentent de trouver les « *mécanismes de maintien et de fixation des population par une politique de soutien et d'aménagement de la montagne* »³.

Dans cet esprit, 37 communes sur les 52 que compte la wilaya sont considérées comme montagneuses du fait qu'environ de 80% de leur territoire sont situés en zone accidenté de montagne. Les actions des mises en œuvre de développement rural portent sur :

- Le désenclavement des villages et des terrains agricoles ;
- L'assainissement des villages par la réalisation de réseau d'égouts ;
- L'aide à l'auto-construction rurale ;
- La mobilisation des ressources hydriques pour l'irrigation ;
- Le soutien pour certaines communes des activités artisanales.

³ DPAT : Economie de la montagne, septembre 1997.

3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia

Le PNDAR est conçu pour la mission principale de donner un souffle nouveau au développement agricole et aux territoires ruraux.

Ce programme de développement que l'Etat a mis en œuvre depuis l'an 2000, avec objectif clés, l'intensification de la production agricole locale pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement des territoires ruraux afin de réduire l'empileur de l'exode rural.

L'évaluation de l'apport de cette stratégie sera contester or l'analyse de ses principaux outils à savoir le programme de développement agricole et le programme de développement rural.

3.1. Programme de développement agricole

Les potentialités agricoles de la wilaya de Bejaia sont insuffisamment exploitées, et afin de redynamiser le secteur, plusieurs programmes ont été mis en œuvre :

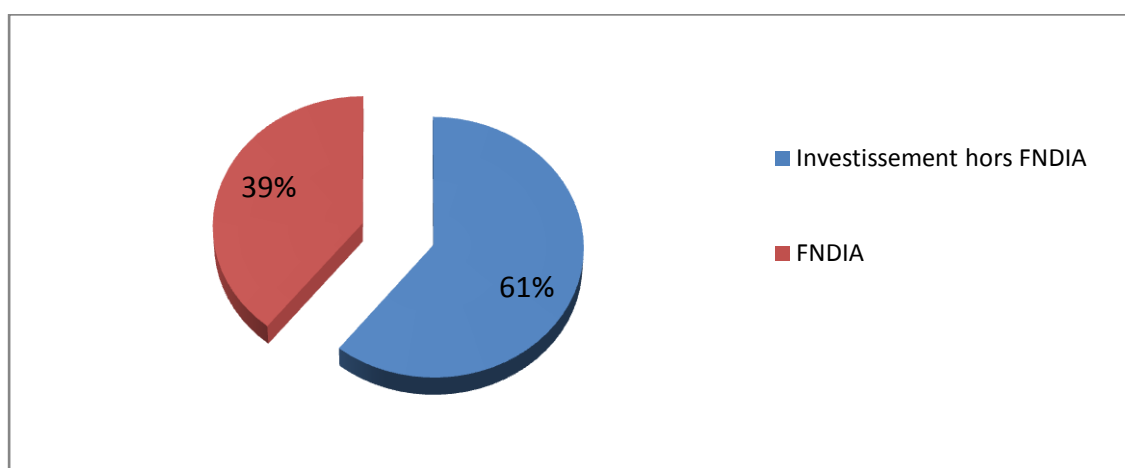
3.1.1. Le programme FNDIA

Le fond national de développement des investissements agricoles (FNDIA) représente les principaux fonds de financement des investissements agricoles.

Le comité technique de la wilaya de Bejaia (CTW) a instruit 265 dossiers et 236 agrées dont 231 décisions établi.

Le montant global des investissements est de 482447553,5 DA dont 295810772,7 soit 61,31% sont de subventions dans le cadre du programme FNDIA, et le reste de ses investissements représente le crédit de la CRMA et la BADR, Soit 39,69%.

Graphique 3.10: Comparaison des investissements hors FNDIA avec ceux du FNDIA (2012).



Source : Etablis par nous-mêmes à partir des données de la DSA, Bejaia, Mars 2013.

On constate que la plus grande partie de l'investissement pour le secteur agricole provienne de l'Etat soit 61,31% par contre 39,69% représente les cotisations financières du secteur et l'apport des agriculteurs.

Aussi, le programme FNDIA concentre sur le financement de certains filières tel que : l'irrigation, et afin de développer cette dernière, les investissements suivant ont été réalisés.

Tableau 3.11 : Investissements réalisés pour développer l'irrigation.

Investissements	Réalisations
Puits	142 Unités nouvelles et 42 puits réhabilités
Forages	42 Unités nouvelles et 2 forages réhabilités
Equipements pour forages et puits	668 unités
Bassins d'accumulation	32442 M3
Aspersion Kits pour 1 à 5 Ha	118 unités
Goutte à goutte	823Ha
Micro- aspersion	215Ha
Enrouleur	1
Situation de têtes	353 unités

Source : DSA 2013.

3.1.2. Programme de mise en valeur des terres par concession

L'étude de faisabilité de sites proposés à l'échelle de la wilaya a permis l'inscription de 15 projets dans le cadre de la concession des terres par la mise en valeur.

Ces projets sont repartis à travers 15 communes et se présente comme suit :

- Nombre de localités : 15 ;
- Superficie totale : 2023 ha ;
- Nombre de concessionnaires prévus : 263 ;
- Montant global des projets : 292185000 DA.

La réalisation de ces projets s'effectue par la générale des concessions agricoles (GCA) à hauteur de 70%, le reste est à la charge des concessionnaires.

La réalisation physique se résume comme suit :

- Ouverture de puits : 75 KM ;
- Correction torrentielle : 3384 M³;
- Aménagement de sources : 29 unités ;
- Bassins d'accumulation : 29 unités ;
- Banquettes : 41 ha ;
- Débroussaillage : 179,5 ha ;
- Plantation : 473,15 ha ;
- Apiculture : 3051 ha ;
- Viticulture : 8,5 ha ;
- Cadastre : 1376,5 ha.

Il est à noter que 10 projets sont en cours de clôture.

Cependant, il est signalé qu'il existe certaines contraintes à savoir :

- Les occupations illicites de certaines parcelles par des riverains ;
- Les difficultés rencontrées par la GCA à constater certaines concessionnaires suite à nombreuse oppositions.

3.2. Projet de développement rural

Les politiques de développements ruraux s'axent principalement sur le développement de l'emploi en milieu rural et l'amélioration des conditions de vie.

De façon générale, l'action menée en ce Domaine a porté sur le suivi de l'exécution et la réception des projets pilotes de proximités de développements rural (PPDR)⁴.

3.2.1. PDAR, PPDR, PPDR

De 2003 à 2010, le CTW a validé 56 projets regroupant 872 actions et que sont répartis comme suit : 16 PDAR, 15 PPDR, dont 2 sont annules, 16 PPDR (phase pilote 2007-2008) dont celui des falaises (commune de Melbou) est annulé et 9 PPDR (phase de consolidation) dont celui de Thassifth (commune de Techy) est également annulé.

Tableau 3.12 : Engagements et réalisations financières (2010-2011).

Projets (2003-2010)	Engagement (10 ³) DA		Réalisation (10 ³) DA	
	Investissement globale	Dont FDRMVTC	Investissement globale	Dont FDRMVTC
PDAR, PPDR, PPDR	1323120	342492	466822	170598

Source : conservation des forêts, Bejaia 2013.

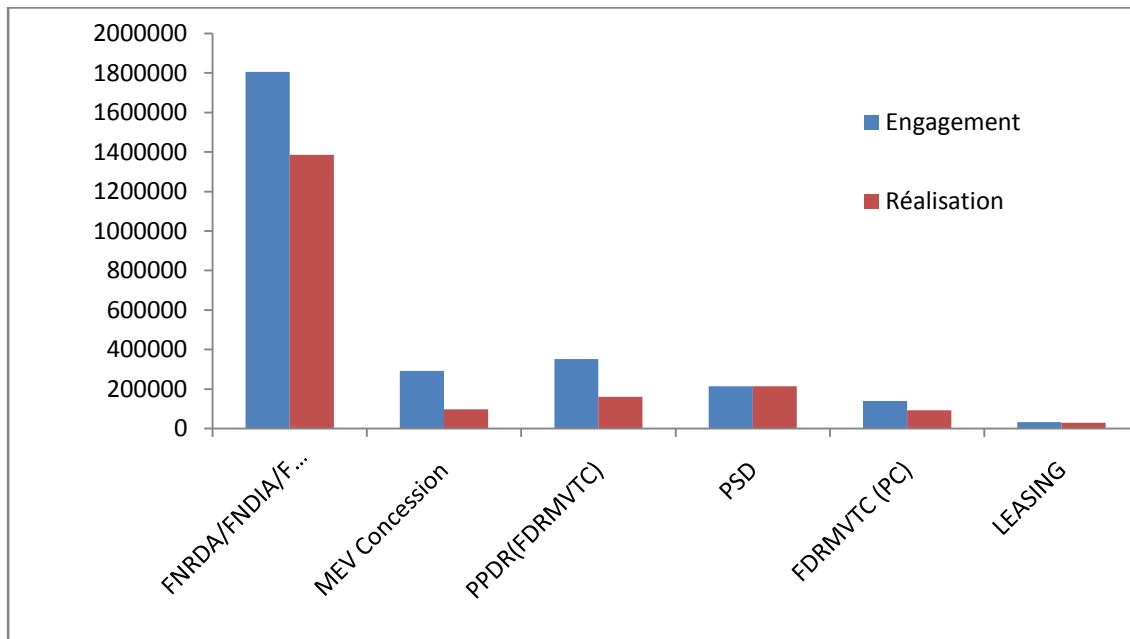
On constate, à la lecture de ce tableau que le coût globale des investissements engagés depuis l'an 2003 à 2010 est de l'ordre de 1323120. 10³ DA pour les actions structurées dans 56 projets. A la fin de la période, seulement 466822 .10³ DA, soit 35,28% des fonds sont consommés dont le financement issue du FDRMTVC représente 170598.10³ DA, soit 36,54% ce qui explique la présence des autres fonds de financements dans la réalisation de ces projets.

3.3. Situation financière par programme

La contribution du secteur à l'investissement dans la wilaya cible pour la période (2000-2010) présente 3738914.10³DA comme total des engagements dont 2574685.10³ DA montant total de réalisation, soit un taux qui dépasse les 68,80 des programmes réalisés (annexe 02, tableau 04).

⁴BEDRANIS. « L'agriculture, L'agroalimentaire, la pêche et le développement rurale en Algérie ».option méditerranéennes. Série B n°61. 2008. P49

Graphique 3.11: Contribution du secteur a l'investissement : période (2000-2010).



Source, DSA ,2011.

Dans ce graphique en observe :

Le taux de consommation pour le FRNDA /FNDIA / FNRPA dépasse les 60% (moyen du taux de soutien) ;

➤ Pour le PPDR sur FDRMVTTC le taux est de 42,3% qui ne représente que la réalisation des actions collectives achevées à 98%, par contre les actions individuelles non réalisées, dont le financement est lié aux crédits bancaires bloqués pour le problème d'hypothèque ;

➤ Pour le programme complémentaire les actions prévu sont achevées à 100% et clôturées. La différence représente le reliquat induit.

Conclusion

En terme de production agricole on peut dire que la région de Bejaia se caractérise par une agriculture de type extensif suite à l'évolution de différentes filières de production, dont le volume de production végétale et animal presque atteint le niveau attendu, cette évolution s'explique par l'effet et/ou l'impact positif du PNDAR.

En effet, le bon développement de l'agriculture exige un certain nombre de conditions, parmi eux, il y a lieu de citer la disponibilité des terres à usage agricole. La wilaya de Bejaia recèle un bon potentiel en la matière, mais malheureusement la majorité reste toujours inexploitée pour des raisons multiples.

Chapitre IV :

***L'agriculture et la mise en œuvre du
PNDAR dans la commune
d'Amizour***

Chapitre IV

L'agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la commune d'Amizour

La commune d'Amizour est classée troisième en matière de superficie, après celle d'Akbou et celle de Bejaia avec 109,36 Km². Elle se situe sur la rive droite de la Soummam, sa création officielle est prononcée en 1872.

Amizour est une commune a vocation agricole, la fertilité de ses sols a permis à l'agriculture de jouer un rôle dans la création de l'emploi et la satisfaction des besoins alimentaires de sa population.

Notre étude sur le PNDAR dans la commune cible, porte essentiellement sur le traitement des actions de développement agricole et rural engagées et réalisées dans le cadre de ce plan, après une présentation générale de ses caractéristiques.

1. La présentation générale de la zone d'étude

Amizour, chef-lieu de commune et de daïra, elle est située dans la partie centrale du territoire de la wilaya.

La commune d'Amizour s'étend sur 109,36 KM² totalisé plus de 40000 habitants répartis sur 75 villages dont les plus peuplés sont ceux de Boukhalfa et Ighil Ialouanene.

1.1. La situation géographique

Le territoire de la commune d'Amizour s'étend sur la frange sud du bassin versant de la vallée de la Soummam, a environ 25 km de son chef-lieu de la wilaya.

Administrativement, elle est limitée comme suit :

- Au Nord, par la commune d'Oued Ghir ;
- Au Nord Est, par la commune de Tala Hamza ;
- Au Nord-Ouest, par la commune d'El Kseur ;
- Au Sud, par la commune de Feraoun, Barbacha, et Kendira ;
- A l'Ouest, par la commune de Semaoun ;
- A l'Est, par la commune de Boukhelifa.

1.2. Le climat

Le territoire de la commune d'Amizour est caractérisé par un climat de type méditerranéen suivi d'un étage bioclimatique humide.

1.2.1. Températures et précipitations

Les données climatiques recueillies sur la période 2000 à 2005 au niveau de la station météorologique sise à l'aéroport de Bejaia en permirent de calculer les moyennes maximales et minimales des températures ainsi que les précipitations mensuelles.

Tableau 4.1 : Moyennes mensuelles des températures et précipitations (2000-2005).

Mois	Températures maximales	Températures minimales	Moyennes	Précipitation (mm)
Janvier	16.7	7,4	12	116
Février	17.0	4,9	12,4	114
Mars	18.7	9,0	13,8	86
Avril	20.4	10,6	15,5	72
Mai	23.1	13,8	18,4	43
Juin	26.6	18,5	22,5	14
Juillet	29.8	20,3	25,0	8
Aout	30.3	32,4	25,8	11
Septembre	28.7	19,4	24,8	48
Octobre	25.5	15,8	20,6	88
Novembre	20.9	11,6	16,2	96
Décembre	17.7	8,7	13,2	135

Source : Station météorologique de Bejaia.

D'après les résultats de ce tableau, la commune d'Amizour traverse une période de sécheresse climatique de 4 à 5 mois, allant du mois de mai au mois de septembre, le reste des mois de l'année étant humides.

1.3 - Le relief

Du point de vue topo-morphologique, le territoire de la commune d'Amizour est subdivisé en deux distinctes :

➤ **Partie Nord (zone de plaine)** : occupe la basse vallée de la Soummam, d'Oued Amizour, et d'Oued Amassine, cette zone de plaine a été presque totalement mise en valeur et renferme un potentiel agricole très important.

➤ **Partie Sud (zone de montagne)** : occupe un relief montagneux qui comporte l'essentiel du peuplement humain de la commune. Cette partie se caractérise par une vocation purement agro-pastorale.

1.4. La population et l'évolution démographique

Dans ce point, nous mettrons l'accent sur la présentation de la situation démographique de la commune à la fin de l'année 2012, puis l'étude de l'évolution démographique du dernier R.G.P.H 2008 par rapport à celui de 1998.

1.4.1. La situation démographique

La commune d'Amizour est classée troisième en matière d'habitants, elle a passé d'une population totale de 41090 habitants au deuxième trimestre 2013, pour atteindre une densité de 375 habitants pour chaque km².

1.4.1.1. La répartition de la population

La répartition de la population de notre commune cible s'axe principalement sur deux types :

- La répartition selon la dispersion géographique ;
- La répartition par tranche d'âges et sexes.

Tableau 4.2 : Répartition de la population selon la dispersion géographique.

Commune	Dispersion	Population (Habitants)	Taux(%)
Amizour	Agglomération chef-lieu(ACL)	22299	54,26
	Agglomérations secondaires (AS)	11277	27,44
	Zones éparses (ZE)	7514	18,28
Total		41090	100

Source : APC : services des statistiques, Amizour 2013.

Ce tableau nous montre que la population totale de la commune d'Amizour est de 41090 au deuxième trimestre 2013 et que cette population réside beaucoup plus dans les agglomérations chef-lieu, avec 22299 habitants, soit 54,26% de la totalité. Par contre, les agglomérations secondaires et les zones éparses présentent des taux de 27,44% et 18,28% respectivement de la population globale de la commune.

Tableau 4.3: Répartition de la population par tranche d'âges (31 Décembre 2011).

commune	Groupe d'âges				Total
	Moins de 6 ans	6 à 15 ans	16 à 59 ans	Plus de 50 ans	
Amizour	3172	5939	25998	3385	38494

Source : Etabli par nous-mêmes partir des données de la DPSB, Bejaia mai 2012.

L'analyse de la répartition de la population de la commune d'Amizour d'étude par tranche ou grands groupes d'âges permet de relever les constatations suivantes :

- La population préscolaire de moins de 6 ans : 3172 personnes soit 8,24% de la population communale ;
- La population scolarisable (6 à 15 ans) : 5939 personnes soit 15,42% de la population total ;
- La population en Age de travailler (16 à 59 ans) : 25998 personnes soit 67,53% de la population globale ;
- La population vieux (60 ans et plus) : 3385 personnes soit 8,79% de la population totale.

Ces taux indiquent qu'une prédominance d'une population jeune soit 67,53% de la population globale de la commune.

Tableau 4.4: Répartition de la population par sexe (31-12-2011).

Commune	Population			Densité Hab. /km ²	Superficie km ²
	Masculin	Féminin	Total		
Amizour	19780	18714	38494	351,99	109,38

Source : DPSB, Bejaia mai 2012.

A la fin de l'année 2011, la population totale de la commune d'Amizour estimée à 38494 habitants avec une densité de 351,99 hab. /km², le sexe féminin représente 18714 personnes de la totalité soit 48,61% alors que le sexe masculin présente 19780 personne, soit 51,38% de la population globale.

1.4.2. L'évolution démographique

L'évolution de la population dans la commune cible sera appréciée à travers l'analyse des données présentées dans le tableau suivant :

Tableau 4.5: Evolution de la population de la commune d'Amizour (RGPH 1998-2008).

Commune	RGPH 1998	RGPH 2008	Evolution pop 1998-2008	Taux A.A.M 1998-2008	Pop au deuxième trimestre 2013
Amizour	34217	37563	3346	0,94	41090

Les résultats des RGPH 1998 et 2008.

Source : DPSB, Bejaia, mai 2012.

De ce tableau, la population de la commune d'Amizour était 34217 en 1998, elle est devenu 37536 en 2008 avec un taux d'accroissement annuel moyen d'ordre 0,94%.

2. L'agriculture dans la commune d'Amizour

L'agriculture est essentiellement pluviale. Les principales productions concernent l'arboriculture; la céréaliculture, les cultures fourragères, le lait, l'apiculture et l'aviculture.

2.1. La répartition générale des terres

La superficie totale de la zone d'étude est de 10936 ha dont :

- 9114 ha, soit 83,33% sont des terres utilisées par l'agriculture (SAT) ;
- 796 ha, soit 7,27% sont des terres forestières (Bois, Forêts, Maquées) et 1026 ha, soit 9,38% sont des terres improductives non affectées à l'agriculture.

La superficie agricole totale (SAT) est répartie comme suit :

- La superficie agricole utile (SAU) : est estimée à 8338 ha, soit 91,48% de la superficie agricole total de commune.
- Pacages et parcours : elles occupent 612 ha, soit 6,711% de la SAT ;
- Les terres improductives des exploitations : occupent une superficie de 164 ha, soit 1,79% de la SAT.

Tableau 4.6: Répartition générale des terres (2011-2012).

Type de la terre	Superficie (ha)	% de la SAT	% du total
1- Superficie agricole total (SAT)	9114	-	83,33
➤ Superficie agricole utile (SAU)	8338	91,48	
➤ Pacages et parcours	612	6,71	
➤ Terres improductives des exploitations	164	1,79	
2- Terres forestières	796	-	7,27
3- Terres improductives non affectées à l'agriculture	1026	-	9,38
Total	10936	100	100

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision d'Amizour, 2013.

2.1.1. La répartition des terres de la SAU

La répartition des terres de la superficie agricole utile (SAU) de la commune d'Amizour est illustrée dans le tableau ci-après :

Tableau 4.7: Répartition des terres de la SAU (2011-2012).

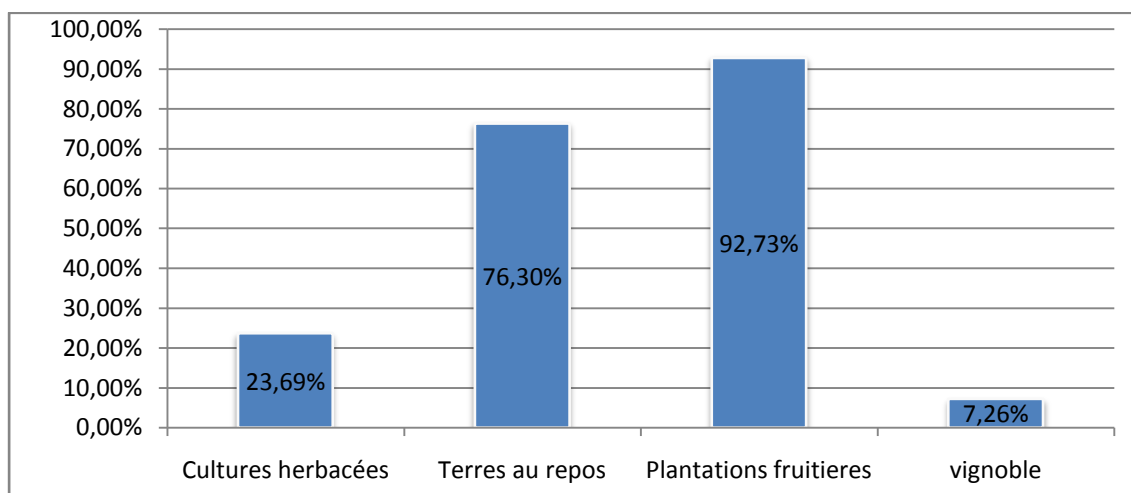
Type de la terre	Superficie (ha)	%de la superficie	% du total
1- Terres labourable	4757	-	57,05
➤ Culture herbacés	1127	23,69	-
➤ Terres au repos	3630	76,30	-
2- Terres des cultures permanentes	3581	-	42,94
➤ Plantations fruitières	3321	92,73	-
➤ Vignoble	260	7,26	-
Total	8338	-	100

Source : Etabli par nous-mêmes, à partir des données de la subdivision agricole d'Amizour, 2013.

Ce tableau montre que la superficie de 4757 ha des terres labourable représente 3630 ha, soit 76,30% sont des terres laissées en repos (en jachère) et uniquement 1127 ha, soit 23,69% sont des terres travaillées.

Les terres des cultures permanentes occupent une superficie de 3581 ha, soit 92,73% sont occupées par les plantations fruitières, alors que le vignoble n'occupe que 260 ha, soit 7,26% des cultures permanentes.

Graphique 4.1 : Répartition des terres de la SAU.



Source : Subdivision de l'agriculture d'Amizour, 2013.

2.2. Le foncier agricole

La structure foncière de la commune cible après la politique de réorganisation agricole vise la répartition des exploitations qui se présente ainsi :

Tableau 4.8: Répartition des exploitations selon le statut juridique.

Désignation	EAC	EAI	Prive	Ferme pilote	Leveur sans terres	Total
Nbr d'exploitations	40	119	1039	1	207	1401
Taux (%)	2,84	8,46	73,89	-	14,72	100
S.A.U (ha)	1316	818	6049	155	-	8338
Taux (%)	15,78	9,81	72,54	1,85	-	100

Source : Subdivision de l'agriculture d'Amizour, 2012.

D'après les résultats de ce tableau, on constate que le secteur privé est le dominant soit en terme de nombre d'exploitations, soit en terme de superficie avec 1039 exploitations, soit 73,89% du nombre total et d'une superficie agricole utile (SAU) d'ordre 72,54% de la SAU de la commune. En effet, le secteur public, représenté par les EAC (2,84%) et les EAI (8,46%) du total des exploitations avec des superficies (15,78%) et (9,81%) respectivement de la SAU globale de la commune.

2.3. Ressources en eau

L'eau, sa disponibilité et son origine afin de conduire un programme d'irrigation basé sur deux ressources principales, à savoir :

- Ressources haut superficies : constituent les barrages, les retenues collinaires et les fils de l'eau ;
- Ressources souterraines : les forages, les puits et les sources.

2.3.1. Les superficies irriguées et le volume d'eau utilisées

Sur une superficie agricole totale (SAT) de 10936 ha, la superficie irriguée de la commune d'Amizour est estimée à 680 ha, soit 6,21%. Le volume d'eau mobilisé à partir des différents ouvrages est estimé 0,059 hm³ équivalent 59000 m³.

Tableau 4.9: La superficie irriguée et le volume d'eau utilisé, campagne (2006-2007).

Ouvrages	Nombre	Superficie (Ha)	Taux (%)	Volume d'eau (hm ³)	Taux(%)
Barrages	-	-	-	-	-
Retenues collinaires	02	15	2,20	0,004	6,66
Fils de l'eau	50	325	47,79	0,018	30,50
Forages	13	140	20,58	0,01	16,94
Puits	320	190	27,94	0,012	20,33
Sources	05	10	1,47	0,015	25,42

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision agricole d'Amizour.

De ce tableau, on peut ressortir les informations suivantes :

- Les 680 ha de la superficie totale irriguée de la commune basent sur les deux types de ressources citées avant, soit 50% pour chacun d'eux ;
- Le volume d'eau utilisé représente 62,69% des ressources souterraines ;
- L'irrigation par fils de l'eau couvre 47,79% de la superficie irriguée avec un volume d'eau utilisé aussi important, soit 30,50% du volume d'eau de la commune ;
- L'irrigation par retenues collinaires couvre 2,02% de la superficie irriguée avec un volume d'eau aussi faible, soit 6,77% de la totalité.

2.3.2. Les systèmes d'irrigations

La commune d'Amizour possède plusieurs techniques et/ ou systèmes d'irrigation à savoir le système gravitaire, aspersion et le système localisé ou le goutte à goutte.

Tableau 4.10: Superficie irriguée par système d'irrigation.

Système d'irrigation	Gravitaire	Aspersion	Goutte à goutte	Total
Superficie irriguée (ha)	551	112	17	680
% du total	81,02	16,47	9,5	100

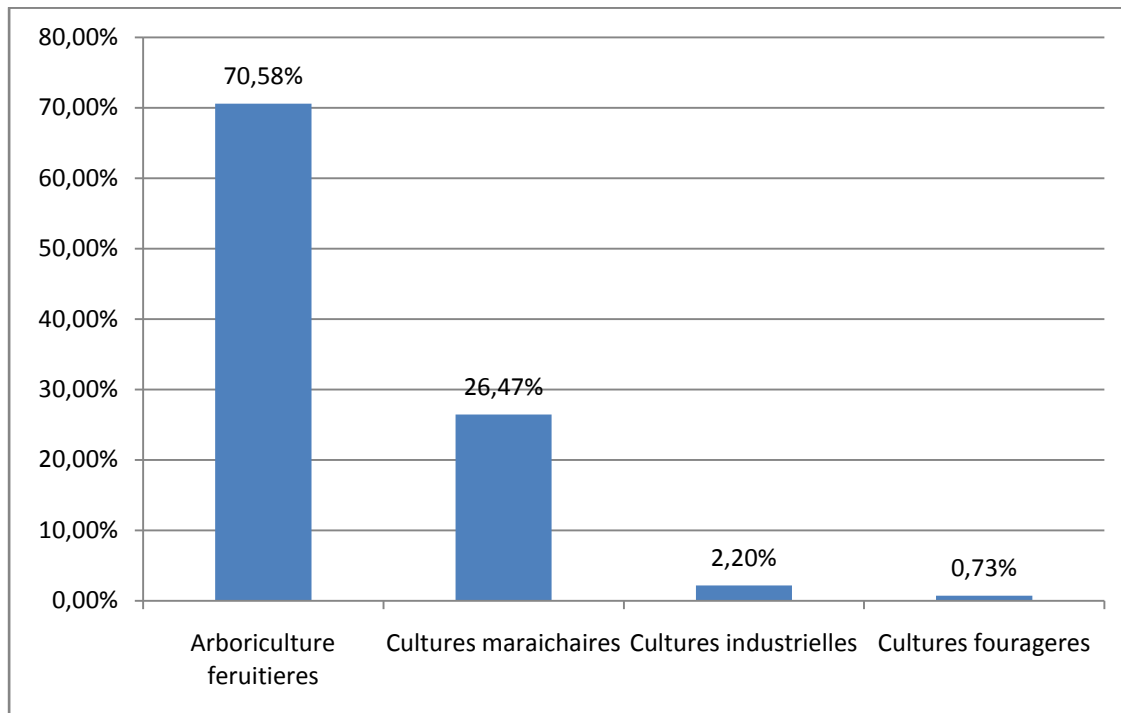
Source : subdivision agricole d'Amizour.

Ce tableau montre que le système gravitaire dans la commune est le plus dominant par rapport aux autres systèmes d'irrigations avec une superficie occupée de 551 ha, soit 81% de la superficie totale irriguée, le système aspersion et le goutte à goutte ne représentent que 16,47% et 2,5% respectivement.

2.3.3. L'irrigation par type de culture

Sur une superficie irriguée totale de 680 ha, l'arboriculture fruitière occupe une surface de 480 ha irriguées, soit 70,58%, les cultures maraichères présentent 180 ha de la superficie irriguées, soit 26,47%, alors que les cultures industrielles et fourragères n'occupent que 2,20% et 0,73% de la superficie irriguée globale. Présenté dans l'Annexe 3, Tableau 1.

Graphique 4.2: Irrigation par types de cultures.



Source : Etabli par nous-mêmes partir de données de subdivision agricole d'Amizour, 2013.

2.4. La production agricole

Nous aborderons ici, l'évolution de principales productions végétales et animales durant la période allant de 1999 à 2012.

2.4.1. La production végétale

En 2012, la commune d'Amizour présente une production végétale importante sur une superficie agricole totale de 10936 ha dont une SAU de 8338 ha.

Tableau 4.11: Répartition de la SAU : compagne (2011-2012).

Espaces	Superficie occupée (ha)	Taux d'occupation (%)
Céréales	380	4,55
Légumes secs	25	0,30
Fourrages	505	6,05
Maraichages	217	2,60
Arboriculture	3581	42,94
Jachères	3630	43,53
Total (SAU)	8338	100

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de données de subdivision agricole d'Amizour.

A la lecture de ce tableau, on constate que les plantations fruitières sont les cultures les plus importantes avec un taux d'occupation d'ordre 42,94%, ce qui donne une vocation arboricole à notre commune d'étude.

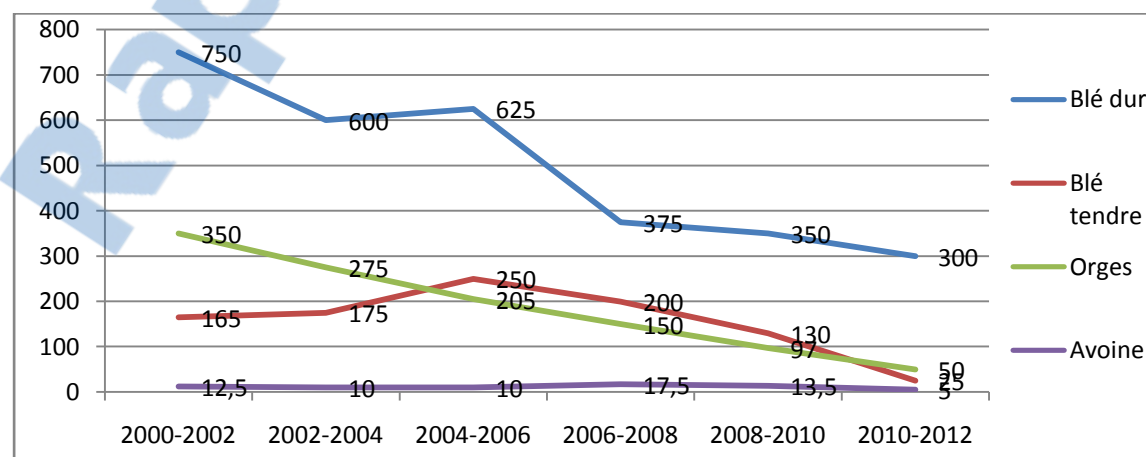
Les principaux produits cultivés à savoir : les céréales, les fourrages, le figuier, l'olivier, l'arboriculture fruitière, les agrumes, etc. Se présente ainsi :

2.4.1.1. Les céréales

Les céréales présentent plusieurs produits à savoir : le blé dur, le blé tendre, l'orge et l'avoine.

La lecture du tableau (annexe 3, tableau 2) permet de constater ce qui suit :

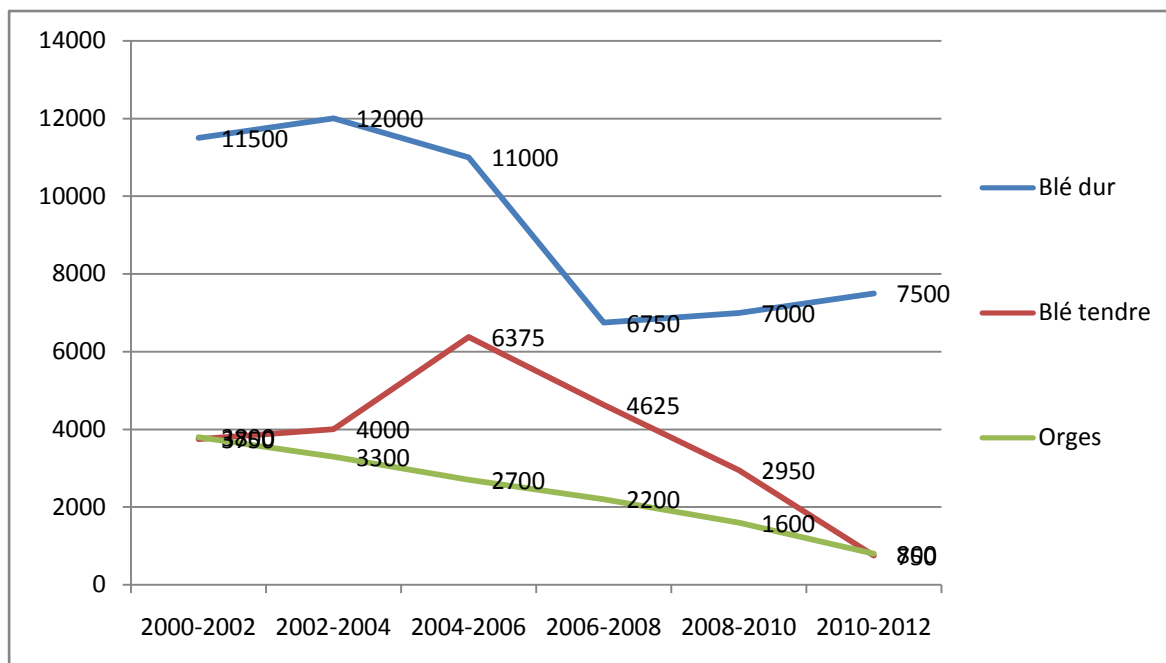
La superficie moyenne des céréales enregistre une diminution plus importantes durant la période 2000 à 2012 dont la superficie moyenne du blé dur par exemple diminue de 750 ha pour la période 2000-2002 jusqu'à 300 ha pour la période 2010-2012. Même chose pour l'orge dont la superficie moyenne diminue de 400 ha jusqu'à 50 ha, cette diminution peut être expliquée par l'abondant de cette culture suite à la faible rentabilité et/ou le remplacement des terres destinées aux céréales par d'autre cultures.

Graphique 4.3: Evolution des superficies moyennes des céréales (Ha) (2000-2012).

Source : Subdivision agricole d'Amizour.

Les quantités moyennes des céréales produites durant la période allant de 2000 à 2012 sont faibles avec une production moyenne de 15650 Qx pour chaque deux ans et un rendement moyen de 18,90 Qx/ha. Ceci s'explique par l'inefficacité du soutien FNRDA pour cette culture.

Graphique 4.4 : Evolution des productions moyennes des céréales (Qx) (2000-2012).



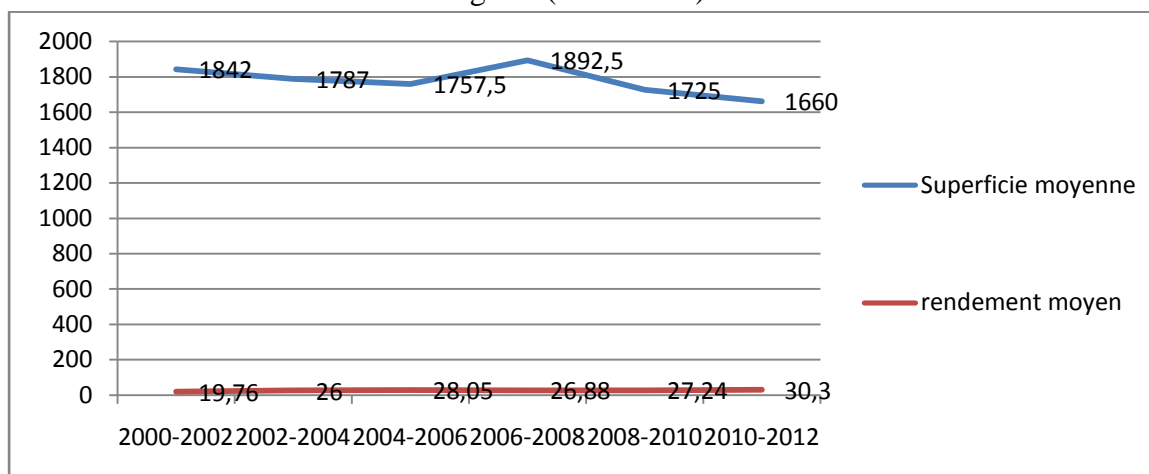
Source : Subdivision agricole d'Amizour.

2.4.1.2. Les fourrages

Les données du tableau (Annexe 3, tableau3) montre que la superficie totale moyenne réservée à l'ensemble des fourrages pour la période (2010-2012) est de 1660 ha dont les fourrages en secs occupent une surface moyenne de 1450 ha et les reste représentent les fourrages en verts, soit une baisse totale de 182 ha par rapport à la période (2000-2002).

En matière de production moyenne, le volume obtenu en fourrages varie entre 36900 Qx et 64400 Qx durant la période allant de 2000 à 2012, afin qu'elle soit 50300 Qx en (2010-2012).

Quant aux rendements moyens, ils sont de l'ordre de 30,30 Qx/ha en (2010-2012) enregistrant ainsi un écart positif de 10,58 Qx/ha puisque ils étaient 19,76 Qx/ha en (2000-2002).

Graphique 4.5 : Evolution des superficies moyennes (ha) et des rendements moyens (Qx/ha) des cultures fourragères (2000-2012).

Source : Subdivision agricole d'Amizour.

2.4.1.3. L'arboriculture

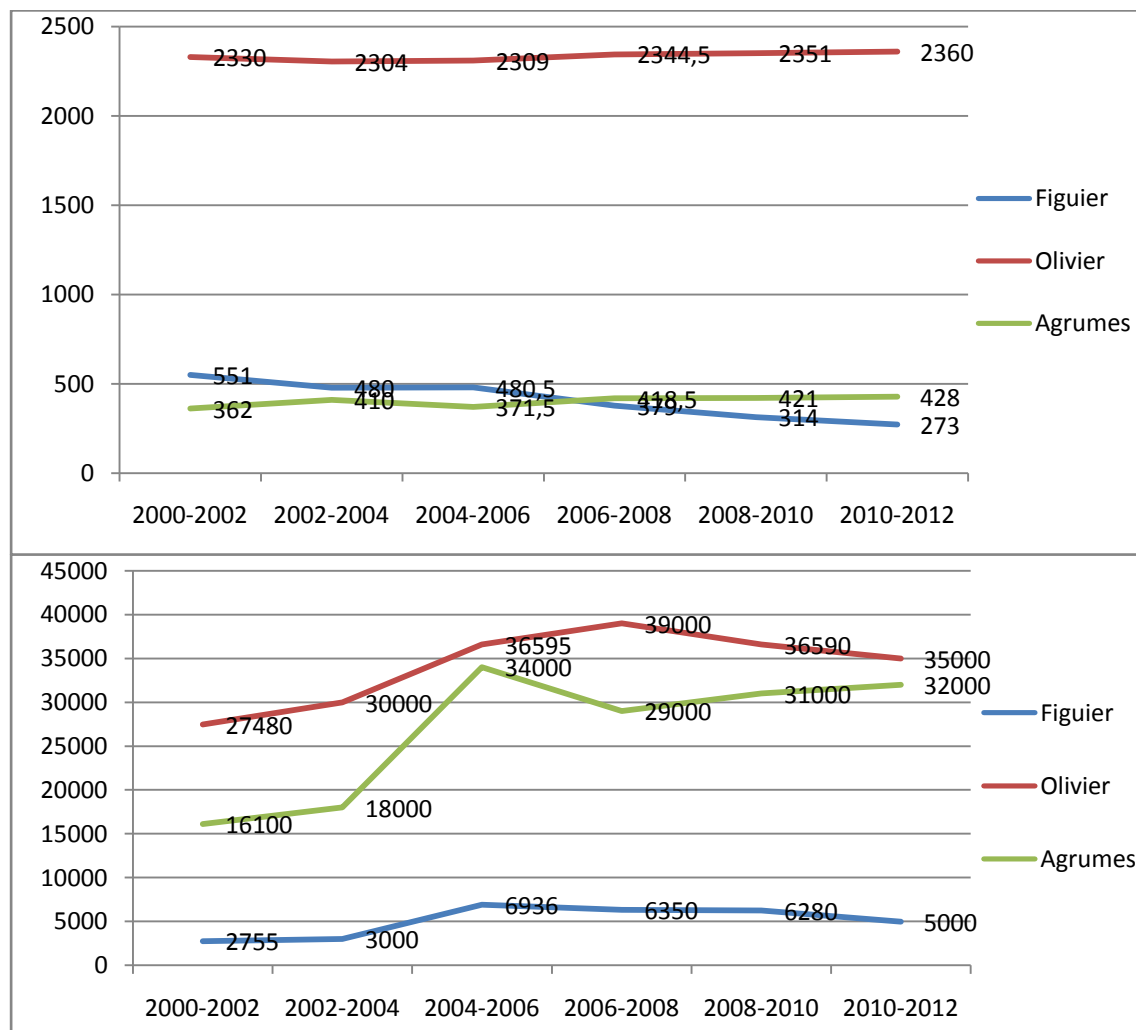
S'agissant que la commune d'Amizour présente une vocation arboricole avec une superficie de 42,94% de la SAU dont les principales productions : le figuier, l'olivier, les agrumes et noyaux pépins.

On constate dans le tableau (annexe 03, tableau 4) :

Une diminution de la superficie arboricole totale moyenne entre 2000 et 2012, elle est passé de 3530 ha en (2000-2002) à 3230 ha en (2010-2012), concernant le figuier à titre d'exemple sa superficie diminue de 551 ha jusqu'à 273 ha pour les mêmes périodes, hors que les productions moyennes ont connu des augmentations entre 2000 et 2006 pour atteindre un niveau de 6936 Qx en 2004-2006 et une baisse à partir de cette période. Cela est expliqué par le vieillissement de certains arbres.

Par ailleurs, on constate une augmentation visible des superficies moyennes occupées par l'olivier et les agrumes durant la période 2000-2012 de 30 ha, 66 ha respectivement, suivie des augmentations des rendements moyens pour la même période grâce au soutien FNRDA.

Graphique 4.6 : Evolution des superficies complantées moyennes (ha) et des productions moyennes des cultures Arboricole(Ha) (2000-2012).



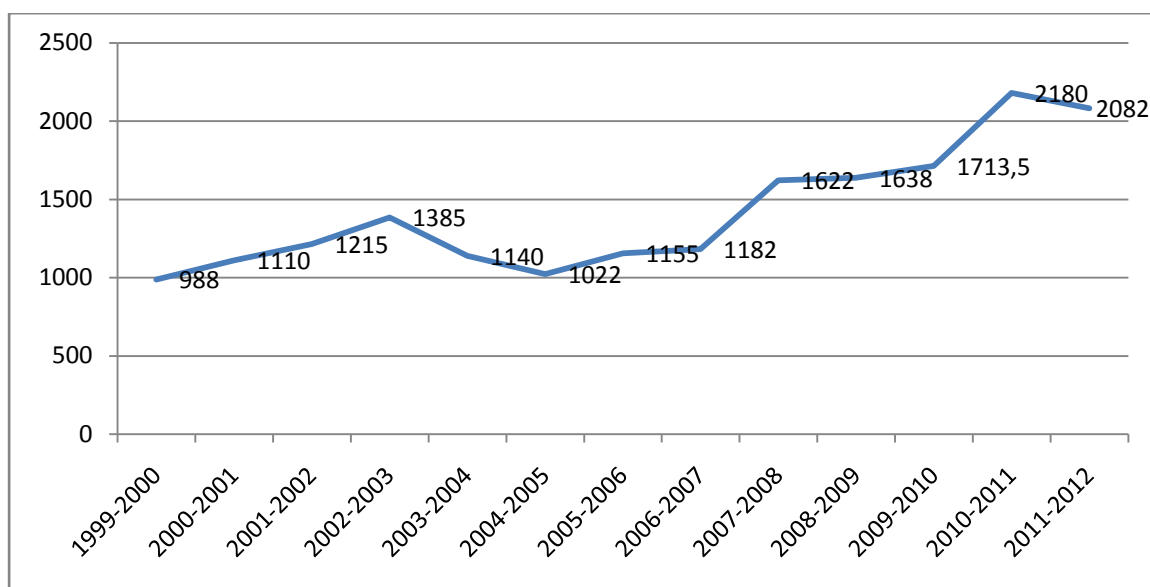
Source : Subdivision agricole d'Amizour.

2.4.2. La production animale

La commune d'Amizour présente une variété importante de productions animales à savoir : le lait, la viande rouge, l'aviculture et l'apiculture.

2.4.2.1. Le lait

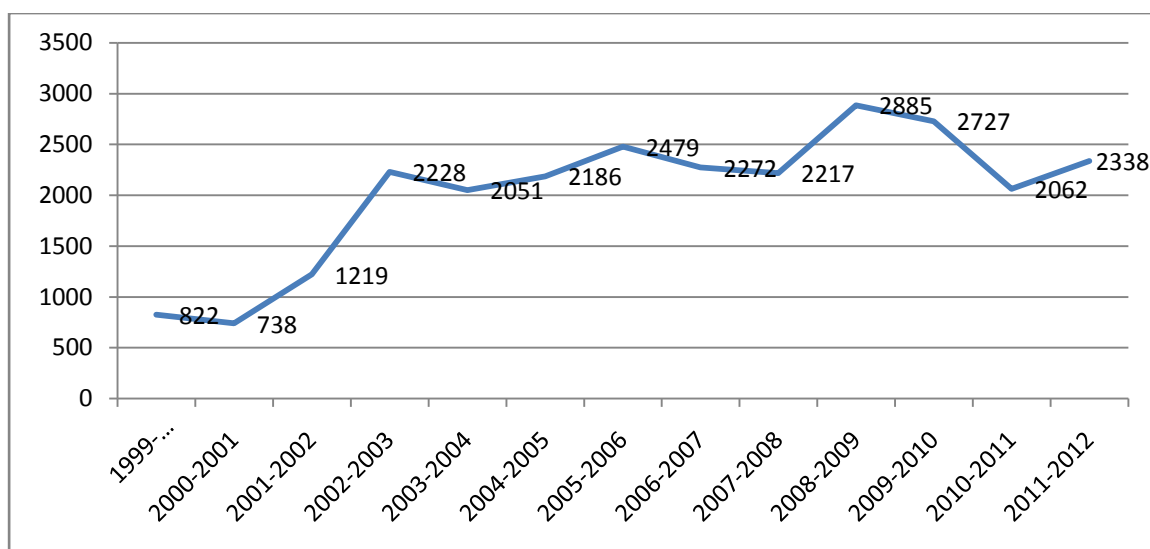
Après l'analyse des résultats du tableau (annexe 3, tableau 6), on constate que la production du lait a connu une augmentation durant la période (1999-2012), elle est passée de 988.10^3 (L) en (1999-2000) à $1484,95.10^3$ (L) entre la moyenne des années (2001-2012), une augmentation de 33%. Cela peut être expliqué par l'efficacité du soutien FNRDA pour cette filière (Acquisition d'équipement d'élevage, primes de la collecte et de la production du lait, etc.), dans la mesure où cette filière (laitière) bénéficie d'une politique de soutien pour relancer la production locale.

Graphique 4.7 : Evolution de la production du lait (10^3) (1999-2012).

Source : subdivision agricole d'Amizour.

2.4.2.2. La viande rouge

La production de la viande rouge a connu une augmentation très visible durant la période allant de 1999 à 2012, (annexe 3, tableau 7). Un taux d'accroissement de 63% entre la moyenne des années 1999-2000 et celles des 2001-2012 du fait que la quantité de production est passée de 822 (Qx) pour atteindre une moyenne de 2242 (Qx) des années 2001-2012. Dont la production de la viande bovine couvre un taux très élevé suivie par la viande ovine et en fin la viande caprin en dernier lieu.

Graphique 4.8: Evolution de la production de la viande rouge (Qx) (1999-2012).

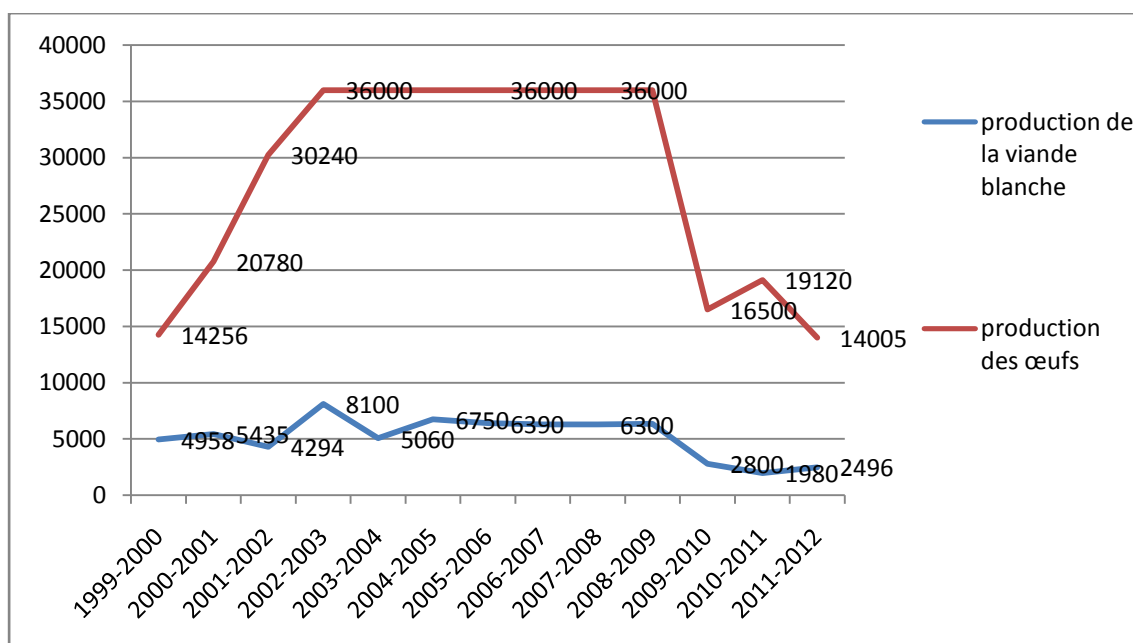
Source : subdivision agricole d'Amizour.

2.4.2.3. L'aviculture

L'aviculture est une autre forme de culture connue dans la commune d'Amizour, elle englobe deux types de produits. La production de la viande blanche et des œufs (Annexe 3, tableau 8).

Les données du tableau affichent que la production de la viande blanche et les œufs ont connu une augmentation durant la période 2000-2008 et une baisse à partir de l'année 2009, cette diminution peut être expliquée par le taux de mortalité qui dépasse 6% durant la période 2009-2012.

Graphique 4.9: Evolution de la production de la viande blanche (Qx) et les œufs (10^3) (1999-2012).

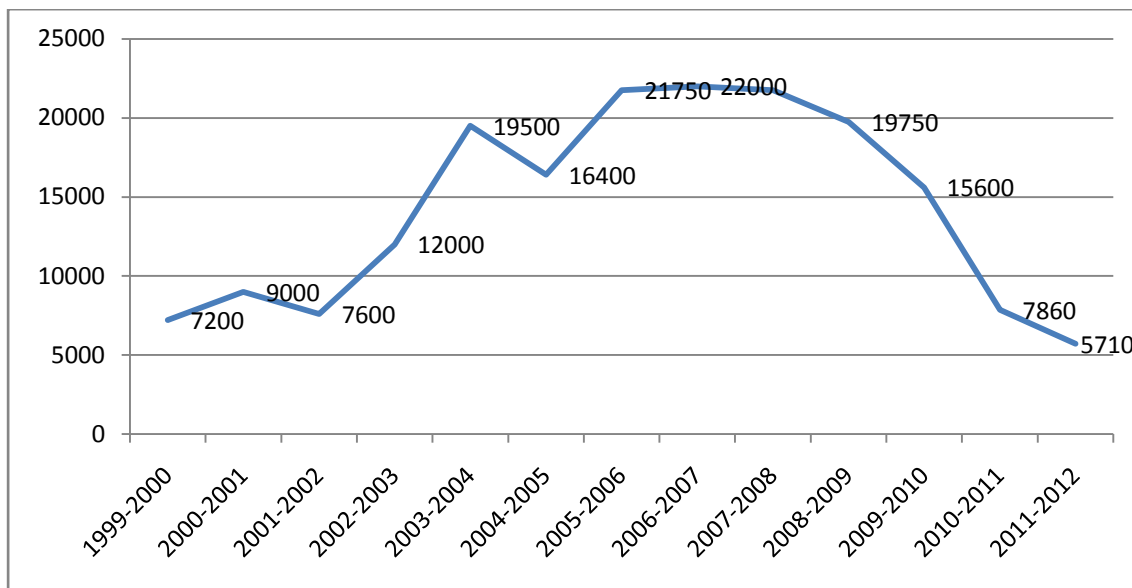


Source : subdivision agricole d'Amizour.

2.4.2.3. L'apiculture

L'apiculture dans la commune d'Amizour affiche des résultats satisfaisants (Annexe 3, tableau 9) dont, on observe une augmentation intéressante concernant la production du miel durant la période allant de 2001 à 2007 jusqu'à elle atteint le niveau de 22000 Kg pour la campagne 2006-2007. Mais à partir de cette année, la production du miel a enregistré une baisse jusqu'au niveau de 5710 pour la campagne 2011-2012.

Selon les statistiques sur la culture apicole il ressort qu'une moyenne de 10 Kg du miel concerne une ruche moderne et 6 Kg pour la ruche traditionnelle, qui explique que la production du miel concerne exclusivement les ruches modernes.

Graphique4.10 : Evolution de La production du miel (Kg) (1999-2012).

Source : subdivision agricole d'Amizour.

3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la commune d'Amizour

Dans le cadre de notre étude, la région qui se présente devant nous est une région à vocation agricole, et comme toutes les communes du pays, la commune d'Amizour a eu sa part d'aide et de soutien afin de garantir la sécurité alimentaire et le développement de ses villages ruraux.

Depuis l'avènement de ce plan d'actions en l'an 2000, plusieurs programmes ont été mise en œuvre, à savoir :

3.1. Programme de développement agricole

Comme nous l'avons indiqué dans les chapitres précédents, le FNRDA constitue un fond de l'Etat destiné à subventionner financièrement l'agriculteur dans ses projets d'investissement.

3.1.1. Programmes FNRDA/FNDIA.

Le FNDIA, constitue le principal fond de financement agricole dans la mesure où il vise le développement des investissements de ce secteur, à cette perspective nous présenterons la situation de ce fond comme la présente le tableau suivant :

Tableau 4.12: situation FNRDA/FNDIA dans la commune d'Amizour du : 08-07-2000 au 31-05-2008.

Désignations	Données
- Nombre total de dossiers clôturés.	109
- Montant total de l'investissement engagé.	229550314,49
- Montant total du soutien engagé.	179275974,76
- Montant total de l'investissement réalisé.	120288687,16
- Montant total du soutien réalisé.	84963767,56

Source : subdivision de l'agriculture d'Amizour, 2013.

Les chiffres de ce tableau montrent que :

➤ Sachant que le nombre total d'exploitations agricoles est de 1401, et selon les responsables de la subdivision agricole de la commune, le nombre de dossiers élaborés pour en bénéficier de soutien dans le cadre du FNRDA est estimé à 203 dossiers, cet écart peut être expliqué par le manque d'informations sur le FNRDA auprès des agriculteurs et par le type de culture dominant ;

➤ Le nombre total des dossiers clôturés n'est que 109, cela peut être expliqué par le retard dans la réalisation des projets ;

➤ Le montant global des investissements est de 229550314,49 DA dont 120288687,16 DA, soit un taux de 52,40%, sont des subventions dans le cadre du FNRDA/FNDIA et le reste représente le crédit de CRMA et la BADR ;

➤ Le montant global du soutien engagé dans le cadre FNRDA/FNDIA est de 179275974,76 DA dont le montant du soutien réalisé est de 84963767,56 DA, soit un taux de réalisation faible d'ordre 47,39% ;

➤ La consultation de 109 dossiers clôturés au niveau de la subdivision agricole d'Amizour, nous a permis de retirer les remarques suivantes :

- Une seule et même personne bénéficie plusieurs fois de soutien dans le cadre de ce fond ;

- La présence de la femme dans la liste des bénéficiaires du soutien FNRDA. Mais sur le terrain on constate que ce ne sont pas les femmes elles-mêmes qui investissent, plutôt, ce sont les membres de famille (mari, père, frère) qui demandent des soutiens aux noms de leurs femmes, sœurs ou filles ;

- L'investissement dominant porte sur l'arboriculture, l'apiculture, l'agrumiculture, l'aviculture et le lait ;

- La pluparts des montants de soutien réalisés dans les 109 dossiers clôturés varient entre 70% et 100% selon le type d'exploitation;

- Nous avons compté 20 dossiers parmi les 109 clôturés dont le montant global de l'investissement égal au montant global de réalisation, c'est-à-dire, ces 20 dossiers clôturés sont soutenus à 100%.

3.1.1.1. Le soutien selon les cultures subventionnées

Les soutiens ont pour but de développer le secteur agricole de la région, d'augmenter les capacités productives, d'accroître les revenus des agriculteurs et de renforcer la consommation locale.

Nous présenterons dans ce qui suit un exemple sur quelques filières et cultures subventionnées dans le cadre du FNRDA existantes dans notre air d'étude.

Tableau 4.13: Exemple de quelques filières et cultures soutenus dans le cadre du FNRDA dans la commune d'Amizour (situation arrêté au 25-02-2006).

Nature des opérations	Consistance financière (DA)	Réalisation (DA)	
		Global	Soutien FNRDA
Hydraulique agricole	52360180,24	31831509,64	22730074,89
Intensification céréales	18170204,00	14955900,54	3923609,53
Légumes secs	150200,00	0,00	0,00
Cultures fourragères	1522031,99	869728,77	268640,00
Pomme de terre et plasticulture	919566,00	857932,69	295000
Oléiculture	25968507,5	21501532,26	10054748,24
Viticulture	15725299,91	534508,1	419209
Agrumiculture	1126659,00	15452305,54	5047380
Arboriculture fruitière	6992756,80	2176824,74	1405033,5
Plantes arbo-viticole	9904847,81	36998710,42	2294306,81
Produits énergétique	124278,00	73070,00	73070,00
Lait	31861147,5	12272235,44	11247990,22
Aviculture	18982619,28	4099124,46	3618310,56
Apiculture	3198816,9	5725389,95	4912260,26
Culture industrielle	0,00	0,00	0,00
Total	179932515,5	114049772,6	66289633,01

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la fiche de suivi physique et financier des projets FNRDA de la commune d'Amizour, situation arrêtée au 25-02-2006.

A partir des données de ce tableau et celles de la fiche de suivi physique et financier des projets FNRDA, on peut retirer les constatations suivantes :

➤ Les montants de soutien FNRDA sont presque égaux aux montants globaux des investissements, sachant que les soutiens sont généralement 80% à 100% dans l'ex-dispositif FNRDA ;

➤ Les soutiens de réalisation FNRDA par rapport aux montants globaux de réalisations, concentre principalement et par ordre de priorité sur :

- Le lait : 91,65%, dans la mesure où il constitua une nécessité pour la population de la commune à l'instar de celui de population au niveau national ;

- L'aviculture : 88,78% ;

- L'apiculture : 85,78% ;

- La viticulture : 78,42% ;

- L'hydraulique agricole : 71,40% ;

- L'arboriculture fruitière : 64,54% ;

- Les plantes arbo-viticoles: 62% ;

- La diminution des pourcentages de soutiens sur certaines exploitations qui est expliqué par les responsables de la subdivision agricole d'Amizour, par l'augmentation remarquable de la demande sur certains produits agricoles de la région sur le marché de la consommation locale ;

- L'absence du figuier dans la liste des cultures subventionnées, cela s'explique par le peu d'arbre plantés et c'est à cause de ça, la commune d'étude souffre du vieillissement de ce type d'arbres ;

- La disparition de quelques types de culture dans la liste des subventions, cela est dû à leur pratique très peu et qui nécessite pas l'intervention de l'Etat ;

- La plus part des investissements se font sur une durée de trois à quatre ans.

Tableau 4.14: Actions réalisées dans le cadre du FNRDA dans la commune d'Amizour (situation arrêtée au 25-02-2006).

Action	Réalisation
Réalisation fourrages, fonçage de puits	15 unités
Equipements de pompage, d'irrigation	29 unités
Rompe de micro aspersion	109 ha
Réseau à la parcelle goutte à goutte	15,42 ha
Confection de cuvettes	3070 unités
Taille de régénération	449 unités
Plantations olivier	32,10 ha
Nouvelles plantations viticoles	3,7 ha
Nouvelles plantations arboricoles (Pépins, noyaux)	29,43 ha
Huileries	4 unités
Prime de production du lait	1321529 Litres
Prime de collecte du lait	671727 Litres
Aviculture : isolation, ventilation (ponte + chaire)	28 unités
Apiculture : -acquisition de ruches pleines	908 unités

Source : Subdivision de l'agriculture d'Amizour.

D'après ce bilan, on peut dire que les actions réalisées dans le cadre du FNRDA dans la commune d'Amizour ont inclus différentes filières pouvant améliorer le bien-être des agriculteurs. Mais, il reste que ces réalisations sont insuffisantes en termes de quantité afin de faire développer l'agriculture de la commune.

3.2. Projets de développement rural

Depuis l'avènement du PNDAR en l'an 2000, notre commune d'étude a bénéficié de programmes ou projets concernant le développement rural, à savoir :

3.2.1. Le projet de proximité de développement rural (PPDR / PPDRI)

En rappel, le PPDR est l'une des composantes du PNDAR, il a pour finalité, l'amélioration des conditions de vie des zones rurales. Il est appelé intégré à partir de l'année 2007 dans la mesure dont il constitue des espaces au se regroupent plusieurs acteurs.

Notre commune d'étude à bénéficie à travers les PPDR et les PPDRI dans le cadre du PNDAR d'une réalisation de différentes actions de développement rural à savoir trois (03) programmes principaux illustrés dans ce qui suit .

Les villages qui ont bénéficié de cette réalisation dans la commune d'Amizour sont : AGUEMOUNE, ARGERAG EL- HAMMA et CHELHAB.

Tableau 4.15 : Le PPDR du village d'AGUEMOUNE : programme 2003-2006.

ACTION	Source de financement	Quantité prévues	Cout de l'action DA	Realisation			
				PHY	TAUX %	Financement DA	TAUX %
Voies d'accès (aménagement pistes)	FDRMVTC	4,5 Km	900000,00	4	80	746057,52	82,9
Ouverture de piste agricole	FDRMVTC	2 Km	800000,00	1,5	75	456417,00	57,05
Alimentation Energie Electrique	FDRMVTC	100 ML	970000,00	\			
Amenagement et equipement d'un hongare pour jeunes	TUP-HIMO	1 Unité	2677427,50	\			
Mise en valeurs un ebrossaillement + griffage	FDRMVTC	52,4H	2362500,00	15	29	342250,00	24,49
Total			7709927,50			1544724,52	

Source : DSA, 2013.

On constate à la lecture de ce tableau, que les actions réalisées dans le cadre du PPDR du village d'AGUEMOUNE sont diversifiés. Elles participeront à l'amélioration des conditions de vie de sa population. En revanche, ce PPDR porte sur des actions à usage collectif et l'absence des actions à usage individuelles qui vise à titre d'exemple la création des postes d'emplois pour assurer la fixation de la population de ce village rural.

La réalisation de ce PPDR a consommé une enveloppe financière de 1544724,52 DA dont le mode de financement a été basé à 100% sur le fond de développement rural et de mise en valeur des terres par concession (FDRMVTC).

Tableau 4.16: Le PPDR (pilote) du village d'ARGERAG EL- HAMMA: programme (2007-2008).

Action	Source de financement	Quantité prévues	Cout de l'action DA	Realisation			
				PHY	TAUX %	Financement DA	TAUX %
Voies d'accès aux perimetres (ouverture)	FDRMVTC	4,5 Km	2750000,00	4,5	100	2271555,00	82,6
Voies d'accès aux perimetres (Amenagement)	FDRMVTC	4,5 Km	1382000,00	5,2	100	1614600,00	116,83
Amenagement et captage de sources	FDRMVTC	2 Unité	1500000,00	2	100	1471275,00	98,09
Reseau et installation d'assainissement	PCD	1 Lot	4000000,00	1	100	3806690,00	95,17
Réalisation d'une salle de soins	PCD	1 Unité	3755000,00	1	100	3579940,69	95,34
Réalisation d'une antenne postale	PCD	1 Unité	2896000,00	1	100	1819039,25	62,81
Total			16283000,00			14563099,94	89,114

Source : DSA, 2013.

Ce tableau révèle que les actions réalisées dans les cadres du PPDRI du village ARGERAG EL- HAMMA portent sur le développement de plusieurs domaines tels que l'hydraulique et les chemins. En effet, ce PPDRI n'a pas visé les actions individuelles. Autrement dit, les actions qui visent la création d'emploi et la fixation de la population n'ont pas été réalisées.

La réalisation de ce PPDRI a consommé 14563099.94 DA dont 36.80% sur le fond de développement rural et de mise en valeur des terres par concession et 63,20% sur les budgets des plans communaux de développement (PCD).

Tableau 4.17 : le PPDRI du village CHELHAB, programme (2010).

Actions	Source de financement	Quantité prévues	Réalisation financière DA	Taux de réalisation %
Peuplement	PSD-DGF	20Ha	3000000,00	
Travaux sylvicoles	PSD-DGF	20Ha	700000,00	
Vois d'accès au périmètres (Ouverture de piste)	FDRMVTC	5Km	6500000,00	
Plantation fruitière	FDRMVTC	10Ha	799999,20	
Bassin d'acumulation	FDRMVTC	1U	700000,00	
Sous Total Collectif	-	-	11699999,20	93,35
Creation de petites unités d'élevage apicole	FCA-REP	5Module	832619,04	
Creation de petites unités d'élevage ovin	FCA-REP	4Module		
Sous Total individuel	-	-	832619,04	6,65
Total générale	-	-	12532618,24	100

Source : district des forêts d'Amizour 2013.

De ce tableau, il ressort que le PPDRI du village CHELHAB porte sur des actions collectives et individuelles, ces derniers concentrent sur la création des petites unités d'élevage ovin et apicole avec un taux de 6,651 du total des actions réalisés.

La réalisation de ce PPDRI a consommé 12532618,24 DA, dont 63,83% sur le (FDRMVTS), 29,52% sur les budgets des plans sectoriels de développement (PSD) et 6,64 sur le fond spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles (FSA-EPEA).

A partir des PPDRI traités juste avant, on peut ressortir les informations suivantes :

- La plus part des actions réalisés dans le cadre de ces PPDRI visent les actions à usage collectif sauf celui de CHELHAB qui a inclus 6,65% des actions individuelles ;
- La majorité des actions visées dans le cadre de ces PPDRI portent sur l'aménagement et l'ouverture des pistes, le Domaine de l'hydraulique, la construction et le réaménagement des établissements socioculturels ;
- L'absence de mobilisation entre les différents dispositifs et fonds de financement.

Conclusion

La commune d'Amizour possède des potentialités agricoles importantes, notamment la superficie agricole utile qui représente 91,48% de SAT et 76,24% de la surface totale de la commune.

Après la mise en œuvre de PNDAR, les systèmes et les volumes de productions sont élargis, cela est marqué par la prédominance des cultures arboricoles, alors que la jachère occupe de plus en plus des superficies importantes (2530 ha en 2001 et 3630 ha en 2012).

Les subventions accordées dans le cadre de ce plan sont appréciables mais reste toujours insuffisantes pour le développement agricole et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la commune.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans ce travail, nous avons tenté d'étudier et de faire ressortir quelques apports et limites du PNDAR en termes d'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans une région comme la commune d'Amizour, où les conditions de vie sont extrêmement difficiles, il est plus que nécessaire de s'appuyer sur toutes les potentialités qu'offre son territoire ainsi que sur toutes les capacités disponibles en termes de ressources, de richesse et de force populaire. L'une des principales potentialités offertes est l'agriculture, étant que c'est une région à vocation agricole.

D'après notre étude sur les réalisations du PNDAR au niveau de cette commune, nous pouvons ressortir les constats suivants :

- Le cout global des investissements réalisés depuis l'avènement du PNDAR jusqu'à 2008 est plus de 120 millions de DA, dont le FNRDA représente 52,40% du montant global ;
- Le volume de production agricole a connu une augmentation remarquable depuis la mise en œuvre du PNDAR ;
- Les couts des enveloppes consommés sont relativement faible, soit 52% pour l'investissement global et 47% pour le FNRDA ;
- Depuis l'an 2000 jusqu'au 25-02-2006, plus de 50% des soutiens FNRDA visent les ressources hydriques, le lait et l'apiculture ;
- Le PNDAR a permis la réalisation de 4 huileries et le développement de capacité de stockage sous froid par la création de 8 cuves de réfrigération a une capacité de 520 litres pour chacune.

Concernant le développement rural, à travers les projets de proximité de développement rural (PPDR / PPDRI), l'ambition est loin de l'action où la plus part des actions engagées dans le cadre de ces projets, n'ont pas résolu des petits problèmes de développement sur les micros espaces ruraux, dans la mesure où :

- La plus parts des actions visées dans le cadre de ces projets, s'axent essentiellement sur le renforcement des activités agricoles, alors que la réalisation des infrastructures de formation et de santé n'ont pas fait l'objet principal ;
- Les actions réalisées dans le cadre de trois projets de développement rural étudiés sont à usage collectif, sauf celui de CHELHAB qui inclut 6% des actions individuelles.

Pour plus de rigueur dans notre démarche méthodologique, nous répondrons aux hypothèses de départ. Ainsi nous confirmons les deux premières et infirmons la troisième.

En effet, la création de plusieurs unités dans le but de donner une valeur à la production agricole (l'irrigation, plants, travaux en sols) et la place du (PPDR/PPDRI) commettant l'unique outil permettant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, permettront de confirmer les deux premières hypothèses à savoir :

➤ *Le PNDAR, permet la création d'entreprises fournissant des services agricoles et celles de valorisation des produits agricoles ;*

➤ *Le PNDAR, concentre sur l'amélioration de conditions de vie des populations par la mise en œuvre des projets de proximité de développement rural (PPDR /PPDRI).*

Malgré quelques actions dans le cadre du PPDRI, on enregistre toujours un taux important d'exode des populations du milieu rural vers les centres urbains de proximité. Les actions réalisées sont plus collectives qu'individuelles, sachant qu'au milieu rural c'est les actions individuelles qui permettent la création d'emploi, ce qui infirme notre troisième hypothèse.

➤ *Le PNDAR permet la fixation de la population rurale par la création des conditions de vie plus aux moins favorable.*

Dans ce sens, il importe de souligner que le PNDAR est un programme portant des projets cohérents, mais la mise en œuvre de ses actions le remet en cause suite aux problèmes de gouvernance et de gestion qui doivent être émergé dans un esprit compétitif et de responsabilité.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ouvrages généraux et revues

- ADAIR Philippe, « Rétrospective de la réforme agraire en Algérie (1972-1982) », in « Tiare monde », vol24, n°93, 1983, PP.153-168.
- BENBERKAT Houria, « Les politiques de développement rural en Algérie entre le dire et le faire », in revue en sciences humaines, vol A, n°32, université Mentouri, Constantine, Algérie, 2009.
- BESSAOUD Omar, « La révolution agraire en Algérie : continuité et ruptures dans le processus de transformation agraire », in « tiere-monde, Vol 21, n°83, 1980, PP.605-626.
- BOUKELLA Mourad, « Les structures agricoles dans l'Algérie des années 1990 : quels objectifs ? quels moyens ? », in cahier du CREAD, sous la direction FERFARA.M-Y, n°5, 2000, PP.5-28.
- BOUKELLA Mourad, « Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire », Algérie 2008.
- GHAUTHIER De Villers, « L'état de la révolution agraire en Algérie », in revue de science politique, vol 30, n°01, France, 1980, PP.112-139.
- ISNARD.H, « Les structures de l'autogestion agricole en Algérie », in cahier option méditerranée, vol 9, n°9-2, 1968, PP.139-163.
- LECOSE.G, « Dynamique de la révolution agraire algérienne : la phase de bataille de la gestion », in cahier option méditerranée, vol 35, n°35,1979.
- MARC. Olivier, « Place de la révolution agraire dans la stratégie algérienne de développement ». Grenoble, Juin 1976.
- NADIR Mouhamed Tayeb, « L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977 », OPU, Alger, 1982.
- TOULAIT Hocine, « L'agriculture algérienne : les causes de l'échec », OPU, Alger, 1988.

Articles

- AHMED ALI. A, «la législation foncière agricole en Algérie et les formes d'accès à la terre ». Edition CIHEAM, Option méditerranéennes ; série B, n°66, 2011.
- ALLYA Mahmoud, « le cadre macroéconomique des politiques de développement agricole au Maghreb », option méditerranéennes, Série, n°14, France, 1995.
- AIT AMARA. Hamid, « La transition de l'agriculture algérienne vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale », in CIHEAM option méditerranéennes, vol.36, 1999.
- BACI Lazhar, « Les réformes agraires en Algérie », in CIHEAM, option méditerranéennes; n°36,1999.
- BEDRANI.S. « L'agriculture, L'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Algérie », in CIHEAM, option méditerranéennes. Série B n°61, 2008.
- BENBEKHTI Omar : « le développement rural en Algérie face à la mondialisation des flux agricoles », Alger, 2007, P.87.
- BERRANEN Hassan, « la formation agricole en Algérie : problématique et prise en charge des nouveaux besoins », Edition MADR, DRDPA, Algérie, 2006.
- BESSAOUD Omar : « La stratégie de développement rural en Algérie », in CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série. A/n°71, 2006.
- BESSAOUD Omar : « L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992) », in CIHEAM, Options Méditerranéennes, Série B/n°8,1994.
- BESSAOUD Omar : « l'agriculture et la paysannerie en Algérie : les grands handicaps », in CIHEAM-IAM, 2004.
- BOUHO Kassim, « l'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », France, 2009.
- BOURENANE Naceur, « Agriculture Alimentation en Algérie : entre les contraintes historiques et les perspectives futur »,in CREAD, Edition CIHEAM, France 2000.
- DJENANE Abd El-Madjid : « Mondialisation, ajustement et transformation des sociétés rurales dans les pays arabes méditerranéens », Alger, 1999, P.4.
- DJENANE Abd El-Madjid, « Les projets de proximité de développement rural intégrés : Objectifs, contenu et méthodes », Sétif, Mars 2011.

- MARCE Mazoyer : « la situation agricole et alimentaire mondiale : causes, conséquences, perspectives », institut national agronomique, Paris, Grignon, 2006.
- MOULAI M. Adel, « développement agricole et rural : étude national Algérie, résumé », in CIHEAM, option méditerranéennes, mai, 2008.
- NEMOUCHI Hayat, « pratiques social et problèmes fonciers en Algérie », in CIHEAM, Options Méditerranéennes, n°66,2011.
- PARODI. Maurice, « l'autogestion des exploitations agricoles modernes en Algérie »
- PIERE Compagne, « problématique générale : Etat de l'agriculture en méditerranée » in CIHEAM, Options Méditerranéennes, n°1(4) ,1993.

Thèses et mémoires

- AKERKAR Akli, « Evaluation et impact du PNDAR dans la wilaya de Bejaia : cas de la circonscription d'Amizour », 238 f, thèse de magister : gestion de développement, université de Bejaia, 2006.
- DJENANE Abd El-Madjid, « Réformes économiques et agriculture en Algérie »,260 f, thèse de doctorat d'Etat I.S.E, université Ferhat Abbas de Sétif, 1997.
- GHERRAD Chahrazed, « La question du foncier agricole algérien entre discours et actions : cas de la vallée de SAF-SAF (Wilaya de Skikda) »,236 f, thèse de magister : Aménagement de territoire, université de Constantine, 2004.

Rapports

- DSA, « Bilans d'activité du secteur d'agriculture : compagne (2010-2011) », Bejaia, 2012.
- DSA, « Bilans d'activité du secteur d'agriculture : compagne (2010-2011) », Bejaia, avril 2013.
- DSA, « Rapport sur le développement rural : bilan 2000-2010 », Bejaia, 2010.
- DPSB, « Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia », Bejaia, mai, 2012.
- MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », Alger, 2006.
- MADR, « Le renouveau agricole et rural en marche, revus et perspectives », Alger, mai 2012
- MADR ; « la politique de renouveau rural en Algérie », Alger, 2012.

- MADR « Rapport sur la situation du secteur agricole ». Alger 2006
- MADR, « Projet de proximité de développement rural(PPDR) » Alger, juin 2003
- MADR, « Le plan national de développement agricole et rural : Présentation synthétique », Alger 2009
- MADR, « La politique de renouveau agricole et rural en Algérie », Alger, novembre 2010.
- MADR ; « stratégie national de développement rural durable », Alger, juillet 2004.
- MADR ; « la politique de renouveau agricole et rural en Algérie », mars 2009.
- MADR « Rapport sur la situation du secteur agricole », Direction des statistiques agricoles et des systèmes d'information, Alger, 2008.
- MADR : Guide des procédures, mise en œuvre d'un dossier de demande d'investissement soutenu par le FNRDA. Algérie, Mars 2003.
- ONS, « premier recensement économique 2011 : Résultats préliminaires de la première phase », Alger, janvier, 2012.
- Subdivision de l'agriculture d'Amizour : les données de recensement agricole générale du 2000-2012.
- Documents internes du District des forêts d'Amizour : le PPDR du village de CHELHAB
- Documents internes du Conservation des forêts de la wilaya de Bejaia : les projets de proximité de développement rural de la wilaya 2003-2009.

Colloques, communications et conférences

- BERRANEN Hassen, « La formation agricole en Algérie : problématique et prise en charges des nouveaux besoins », communication S/D formation MADR/DFRV, Alger, 2007.

Sites internet

- WWW.ONS.DZ
- WWW.Bgayet.COM
- WWW.Ciheam.org
- WWW.mddr.gov.dz

Liste des Tableaux

Liste des Tableaux

<u>Tableau 1.1</u> : Répartition des exploitations autogérées.....	6
<u>Tableau 1.2</u> : Répartition des terres dans le secteur privé (1971).....	10
<u>Tableau 1.3</u> : Evolution de la structure des exploitations publiques entre (1980-1986).....	16
<u>Tableau 1.4</u> : Le bilan de la réorganisation des DAS en 1992	18
<u>Tableau 2.1</u> : Evolution de la production agricole (2000-2006).....	34
<u>Tableau 3.1</u> : Les données climatologiques de la wilaya de Bejaia, Année 2011	41
<u>Tableau 3.2</u> : Répartition de la population selon la dispersion géographique 2012.....	42
<u>Tableau 3.3</u> : Répartition de la population par tranche d'âge et sexe.....	43
<u>Tableau 3.4</u> : Evolution de la population de la wilaya de Bejaia, (selon RGPH 1998, 2008)	44
<u>Tableau 3.5</u> : Répartition générale des terres.....	45
<u>Tableau 3.6</u> : La répartition des exploitations agricoles selon le statut juridique	46
<u>Tableau 3.7</u> : La répartition des exploitations selon leur taille	47
<u>Tableau 3.8</u> : La production végétale pour la campagne (2011- 2012) (quintaux)	47
<u>Tableau 3.9</u> : La production animale pour la campagne (2011 – 2012).....	48
<u>Tableau 3.10</u> : Evolution de la production végétale (2008-2012)	49
<u>Tableau 3.11</u> : Investissements réalisés pour développer l'irrigation	56
<u>Tableau 3.12</u> : Engagements et réalisations financières (2010-2011).....	58
<u>Tableau 4.1</u> : Moyennes mensuelles des températures et précipitations (2000-2005).....	61
<u>Tableau 4.2</u> : Répartition de la population selon la dispersion géographique.....	62
<u>Tableau 4.3</u> : Répartition de la population par tranche d'âges (31 Décembre 2011).....	62

<u>Tableau 4.4</u> : Répartition de la population par sexe (31-12-2011)	63
<u>Tableau 4.5</u> : Evolution de la population (RGPH 1998-2008).....	63
<u>Tableau 4.6</u> : Répartition générale des terres (2011-2012).....	64
<u>Tableau 4.7</u> : La répartition des terres de la SAU (2011-2012)	65
<u>Tableau 4.8</u> : Répartition des exploitations selon le statut juridique	66
<u>Tableau 4.9</u> : La superficie irriguée et le volume d'eau utilisé pour la campagne (2006-2007)	67
<u>Tableau 4.10</u> : Superficie irriguée par système d'irrigation	67
<u>Tableau 4.11</u> : Répartition de la SAU pour la campagne (2011-2012)	69
<u>Tableau 4.12</u> : Situation FNRDA/FNDIA du : 08-07-2000 au 31-05-2008.....	76
<u>Tableau 4.13</u> : Exemple de quelques filières et cultures soutenues dans le cadre du FNRDA (situation arrêtée au 25-02-2006).....	77
<u>Tableau 4.14</u> : Actions réalisées dans le cadre FNRDA (situation arrêtée au 25-02-2006).....	79
<u>Tableau 4.15</u> : Le PPDR du village d'AGUEMOUNE : programme (2003-2006)	80
<u>Tableau 4.16</u> : Le PPDR (pilote) du village d'AREGRAG EL-HAMMA : programme (2007-2008).....	80
<u>Tableau 4.17</u> : Le PPDR du village CHELHAB, programme 2010	81

Liste des graphiques et cartes

Liste des graphiques

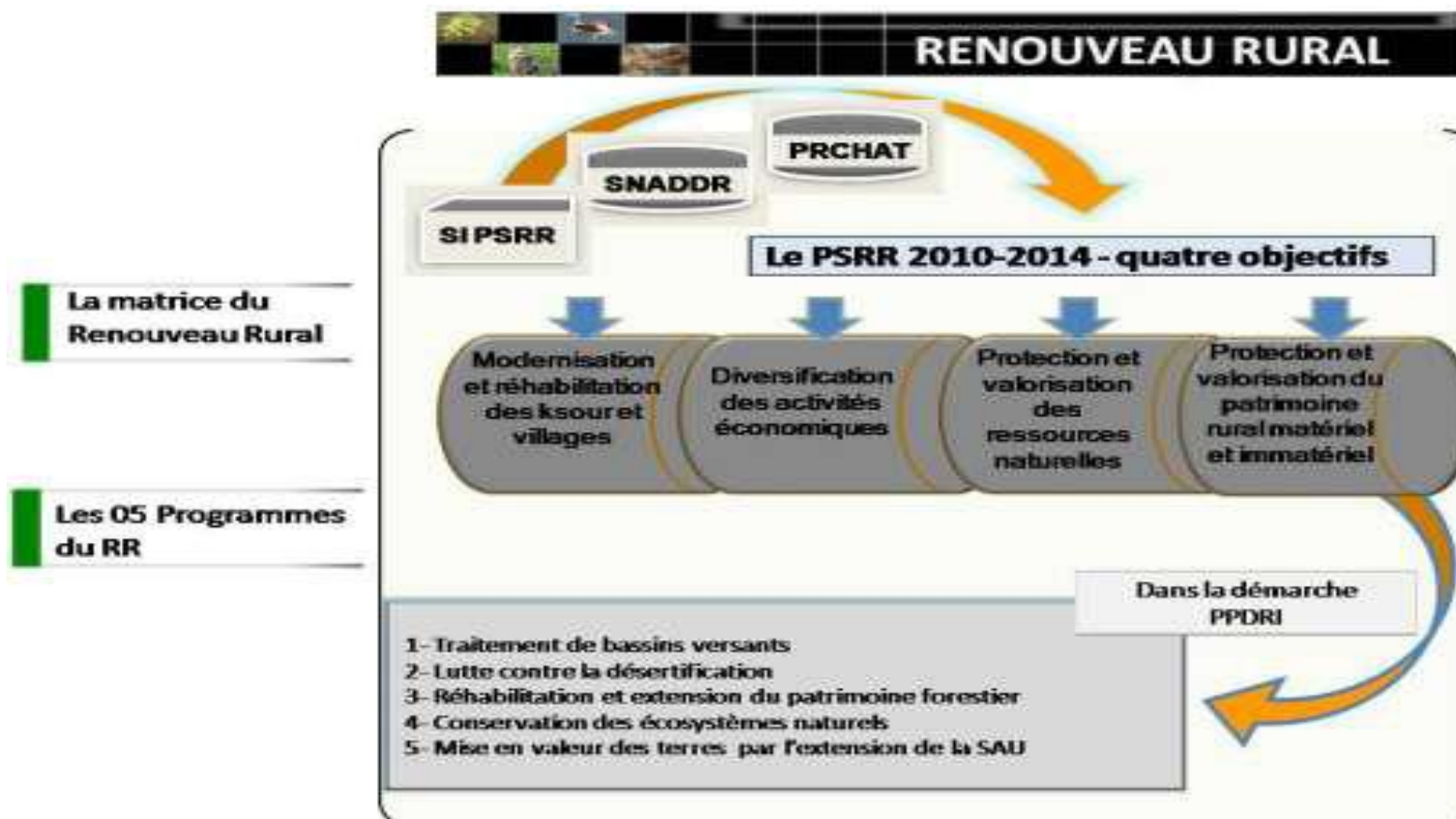
<u>Graphique 2.1</u> : Répartition de la SAU par catégories d'exploitation.....	34
<u>Graphique 3.1</u> : Evolution de la production des céréales (Qx) (2008-2012).....	50
<u>Graphique 3.2</u> : Evolution des productions fourragères (Qx) (2008-2012).....	50
<u>Graphique 3.3</u> : Evolution des productions des cultures maraichères (Qx) (2008-2012).....	51
<u>Graphique 3.4</u> : Evolution de la production des Agrumes (Qx) (2008-2012)	51
<u>Graphique 3.5</u> : Evolution de la production Arboricole (Qx) (2008-2012).....	52
<u>Graphique 3.6</u> : Evolution de la production Oléicole (Qx) (2008-2012).....	52
<u>Graphique 3.7</u> : Evolution de la production laitière (U :10 ³) et de la collecte (2008-2012)	53
<u>Graphique 3.8</u> : Evolution de la production des viandes rouges et blanches (Qx) (2008-2012)	53
<u>Graphique 3.9</u> : Evolution de la production des œufs (10 ³ unité) (2008-2012)	54
<u>Graphique 3.10</u> : Comparaison des investissements hors FNDIA avec ceux du FNDIA (2012)	56
<u>Graphique 3.11</u> : Contribution du secteur à l'investissement : période (2000-2010).....	59
<u>Graphique 4.1</u> : Répartition des terres de la SAU	65
<u>Graphique 4.2</u> : Irrigation par types de cultures	68
<u>Graphique 4.3</u> : Evolution des superficies moyennes (ha) des céréales (2000-2012).....	69
<u>Graphique 4.4</u> : Evolution des productions moyennes (Qx) des céréales (2000-2012).....	70
<u>Graphique 4.5</u> : Evolution des superficies moyennes (ha) et des rendements moyens (Qx/ha) des cultures fourragères (2000-2012).....	71
<u>Graphique 4.6</u> : Evolution des superficies complantées moyennes (ha) et des productions moyennes des cultures Arboricole (Qx) (2000-2012).....	72
<u>Graphique 4.7</u> : Evolution de la production du lait (10 ³) (1999-2012).....	73
<u>Graphique 4.8</u> : Evolution de la production de la viande rouge (Qx) (1999-2012).....	73

<u>Graphique 4.9 :</u> Evolution de la production de la viande blanche (Qx) et les œufs (10^3) (1999-2012).....	74
<u>Graphique 4.10 :</u> Evolution de La production du miel (Kg) (1999-2012).....	75
<u>Carte N°1 :</u> Situation géographique de la wilaya de Bejaia.....	40

Annexes

Annexe 01

Schéma 01: la matrice du renouveau rural



Source : MADR , « la politique de renouveau agricole et rural en Algérie » novembre 2010.

Annexe 01**Tableau 01 :** la main d'œuvre agricole en 2006

	Exploitations		Main d'œuvre	
	nombre	Taux (%)	nombre	Taux (%)
EAC	29916	2,69	243003	10,98
EAI	52269	4,77	89613	4,05
ARCH, Communales	77608	6,99	132665	6,00
Privé	744021	66,98	1404632	63,48
Concession	25389	2,29	28544	1,74
APFA	71521	6,44	121032	5,47
Forets	6062	0,55	9122	0,41
Fermes pilotes	168	0,01	7023	0,32
Stations	54	0,005	1509	0,07
Eleveurs sans terres	96925	8,73	150249	6,79
Autres exploitations	6155	0,55	15227	0,7
Total	1110788	100	212619	100

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Source : MADR, « rapport sur la situation du secteur agricole », Alger, 2006.

Tableau 02: Répartition de la main d'œuvre par catégorie d'emploi

Catégorie			Taux (%)
	Nombre	Dont femmes	
Exploitants	980861	47063	44,33
Co-exploitants	464662	31400	21,00
Travailleurs permanant	360066	16559	16,27
Travailleurs saisonniers	407030		18,40
total	2212619	95022	100

Source : MADR, « rapport sur la situation du secteur agricole », Alger, 2006.

Annexe 02**Tableau 01:** Evolution de la production laitière et de la collecte (2008-2012)

rubrique	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
production (10 ³)	28 655	33 246	38 430	40 699
collecte (10 ³)	5 120	7 969	11 349	14 345

Source : DSA, avril 2013.

Tableau 02: Evolution de la production des viandes rouges et blanches en (Qx)
(2008-2012)

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Viandes rouges	32 482	37 019	35 047	32 684
Viandes blanches	92 208	104 531	132 029	130 794

Source : DSA, avril 2013.

Tableau 03 : Evolution de la production des Œufs (U :10³) (2008-2012)

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Œufs	269 050	314 624	329 487	328 209

Source : DSA, avril 2013.

Tableau 04 : Contribution du secteur à l'investissement (2000 /2010) (U : 1000 DA)

Programme	Engagements	Réalisations	Taux de réalisation (%)
FNRDA/FNDIA/FNRPA	2 718 909	1 969 071	72,42
MEV Concession	292 185	97 335	33,31
PPDR (FDRMVTC)	342 492	170 598	49,81
PSD	214 688	214 688	100
Programme complémentaire sur FDRMVTC	139 000	93 020	66,92
LEASING	31 640	29 973	94,73
TOTAL	3 738 914	2 574 685	68,86

Source, DSA ,2011.

Annexe 03**Tableau 01** : Superficies irriguées par types de cultures

Cultures maraichères (ha)	Arboriculture fruitières (ha)	Grandes cultures (ha)	Cultures fourragères (ha)	Cultures industrielles (ha)	Autres cultures	Surface irriguée Total (ha)
180	480	–	05	15	–	680

Source : subdivision agricole d'Amizour, 2013.

Tableau 02 : Evolution des superficies moyennes (ha) et des productions moyennes (Qx) des cultures céréalières (2000-2012)

	2000-2000		2002-2004		2004-2006		2006-2008		2008-2010		2010-2012	
	Superficie	production	Superficie	production	Superficie	production	Superficie	production	Superficie	production	Superficie	production
Blé dur	750	11500	600	12000	625	11000	375	6750	350	7000	300	7500
Blé tendre	165	3750	175	4000	250	6375	200	4625	130	2950	25	750
Orges	350	3800	275	3300	205	2700	150	2200	97	1600	50	800
Avoine	12,5	135	10	110	10	115	17,5	190	13,5	100	05	60
Total	1097,5	19185	1060	194010	1090	20190	742,5	13765	590,5	11650	380	9110

Source : Etabli par nous-mêmes a partir des données de la subdivision de l'Agriculture d'Amizour, 2013.

Tableau03 :Evolution des superficies moyennes (ha) et des rendements moyens (Qx/ha) des cultures fourragères (2000-2012)

	2000-2002			2002-2004			2004-2006			2006-2008			2008-2010			2010-2012		
	Superficie	production	Rendement	Superficie	production	Rendement	Superficie	production	Rendement	Superficie	production	Rendement	Superficie	production	Rendement	Superficie	production	Rendement
Total des fourrages en secs	1735	16900	16	1675,5	30000	17,94	1600	30800	91,1	1675	23424	13,95	1500	20500	13,66	1450	25300	17,41
Total des fourrages en verts	137,5	20000	145,45	110,5	16400	148,6	157,5	21525	139,23	217,5	27400	126,26	225	26500	117,77	210	25000	119
Total générale	1842	36900	19,76	1786	64400	26	1757,5	52325	28,05	1892,5	50825	26,88	1725	47000	27,24	1660	50300	30,30

Source: Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision de l'Agriculture d'Amizour, 2013.

Tableau 04 : Evolution des superficies moyennes (ha) et des productions moyennes (Qx) des cultures arboricoles (2000-2012)

	2000-2002			2002-2004			2004-2006			2006-2008			2008-2010			2010-2012		
	Superficie plantée	En rapport	production	Superficie plantée	En rapport	production	Superficie plantée	En rapport	production	Superficie plantée	En rapport	production	Superficie plantée	En rapport	production	Superficie plantée	En rapport	production
Pépins	165	161	6520	177	162	8120	1735	167	12347,5	160	155	13900	148	137	9000	114	108	7000
Noyaux	122	111	4360	125	111	4600	123	116	9967,5	106,5	103	10750	96,5	76	7067	55	55	2800
Figuier	551	551	2755	480	480	3000	480,5	480	6936	379	379	6350	314	297	6280	273	273	5000
Olivier	2330	2290	27480	2304	2230	30000	2309	2232	36595	2344,5	2250	39000	2351	2285	36590	2360	2315	35000
Agrumes	362	248	16100	410	300	18000	371,5	325	34000	418,5	350	29000	421	428	31000	428	400	32000
Total	3530			3496			3457,5			3408,5			3330,5			3230		

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision de l'Agriculture d'Amizour, 2013.

Tableau 05: Les rendements moyens (Qx/ha) des cultures arboricole (2000-2012)

	00-02	02-04	04-06	06-08	08-10	10-12
Pépins	39,51	45,87	71,16	86,87	60,81	61,40
Noyaux	35,73	36,80	81,03	97,18	73,23	50,90
Figuier	5	6,25	14,43	16,75	20	10,31
Olivier	11,73	13,02	15,84	16,63	15,56	14,83
Agrumes	44,47	43,90	91,29	69,29	73,63	74,76

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision de l'agriculture d'Amizour, 2013.

Tableau 06: Effectifs et la production du lait (10^3) (1999-2012)

	99- 00		00-01		01-02		02-03		03-04		04-05		05-06		06-07		07-08		08-09		09-10		10-11		11-12		
	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	Effc	prod	
-Élevage bovin																											
• Vaches laitières	431	975	476	1095	515	1200	525	1375	420	1125	485	1020	480	1125	510	1170	580	1620	625	1625	690	1700	679	2154	900	2065	
-Élevage caprin																											
• Chèvres	90	13	145	15	150	15	160	10	127	15	120	12	120	30	120	12	120	12	130	130	127	13,5	132	26	137	17	
Total		988		1110		1215		1385		1140		1022		1155		1182		1622		1638		1713,5		2180		2082	

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision de l'Agriculture d'Amizour, 2013.

Tableau 07: production de la viande rouge (Qx) (1999-2012)

Désignation	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Bovin	726	650	1115	1931	1872	1924	2115	1862	2712	2404	2247	1913	2167
Ovin	93	82	98	282	174	253	360	406	501	477	470	143	152
Caprins	03	06	06	15	05	09	04	04	04	04	10	06	19
Total	822	738	1219	2228	2051	2186	2479	2272	2217	2885	2727	2062	2338

Source: établi par nous-mêmes à partir des données de la subdivision agricole d'Amizour, 2013.

Tableau 08: Evolution de la production Avicole (la viande blanche) (Qx) et les œufs (10^3) (1999-2012)

	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Pont	712	1488	1512	3240	2000	2250	1800	1800	1800	1800	1350	1290	476
Chaire	4246	3947	2782	4860	3060	4500	4530	4500	4500	4550	1450	690	2020
Total	4958	5435	4294	8100	5060	6750	6390	6300	6300	6350	2800	1980	2496
Production d'œufs (10^3)	14256	20780	30240	36000	360000	36000	36000	36000	36000	36000	16500	19120	14005

Source: établi par nous-mêmes à partir des données de la subdivision agricole d'Amizour, 2013.

Tableau 09: la production du miel (Kg) (1999-2012)

	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12
Ruches moderne	5500	10000	18000	15400	20000	20000	20000	18000	15000	7650	5580
Ruches traditionnelle	2100	2000	1500	1000	1750	2000	1750	1750	6000	210	130
Production du miel	7600	12000	19500	16400	21750	22000	21750	19750	15600	7860	5710

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de la subdivision agricole d'Amizour

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Les différentes phases de l'évolution de l'agriculture algérienne.....	5
Introduction	5
1. La réforme agraire de L'autogestion(1963).....	5
1.1.La naissance de l'autogestion.....	5
1.2.Les principaux organes de l'autogestion.....	7
A- L'assemblée générale	7
B- Le conseil des travailleurs	7
C- Le comité de gestion.....	7
D- Le directeur.....	8
1.3.Le résultat de la politique de l'autogestion durant la période 1963-1971.....	8
1.4.Apports et limites de la politique de l'autogestion.....	9
2. La révolution agraire (1971).....	9
2.1.Les objectifs de la révolution agraire (1971)	10
2.2.Les caractéristiques majeures de la révolution agraire.....	10
2.3.Les organes participants à l'exécution de la révolution agraire	11
2.4.La mise en œuvre de la révolution agraire	11
2.5.Impact de la révolution agraire sur l'agriculture national.....	12
2.6.Apports et limites de la révolution agraire	13
3. La restructuration et la réorganisation du secteur agricole de 1981 et 1987.....	13
3.1.La restructuration du secteur agricole de 1981	13
3.1.1. La restructuration et sa mise en place dans le Domain agricole.....	14
3.1.2. Les objectifs de la restructuration de 1980-1986	14
3.1.3. Apports et limites de la restructuration (1980-1986)	15
3.2.La réorganisation du secteur agricole de 1987.....	16

3.2.1. L'opération de la réorganisation des DAS (1987-1990)	16
3.2.2. L'objectif de la réorganisation foncière de 1987.....	17
3.2.3. Le contenu de l'opération de la réorganisation.....	17
3.2.4. Les résultats de la réorganisation foncière et évolution des EAC-EAI.....	18
3.2.5. Apports et limites de la réorganisation	19
Conclusion	20
Chapitre II : Le PNDAR, mise en œuvre et réalisation	21
Introduction	21
1. Le contexte et la stratégie de mise en œuvre du PNDAR	21
1.1. Les objectifs du PNDAR.....	22
1.2. La démarche du PNDAR	23
1.3. Les programmes du PNDAR.....	23
1.4. Le projet de proximité du développement rural (PPDR).....	26
1.4.1. Le PPDR, définition et fonctionnement	26
1.4.2. Les objectifs du PPDR	27
1.5. La (PRAR), une continuité des actions du développement du PNDAR	27
1.5.1. La politique de renouveau agricole (PRA).....	27
1.5.1.1. Les objectifs de renouveau agricole	27
1.5.2. La politique de renouveau rural (PRR)	28
1.5.2.1. Les programmes de la PRR	28
1.5.2.2. Les outils de mise en œuvre de PRR.....	29
A. La stratégie nationale de développement rural durable (SNDRD)	29
B. Les projets de proximité de développement rural intégrés (PPDRI).....	29
C. Le système national d'aide à la décision pour le développement rural (SNADDR)	29
2. Le fond national de reconversion et de développement agricole (FNRDA)	30
2.1. Le FNDRA, Définition et fonctionnement.....	30
2.2. Les principes généraux de l'investissement éligible au soutien du FNRDA	31
2.3. Les conditions d'accès au soutien sur le FNRDA	32
2.3.1. Les personnes autorisées au soutien	32
2.3.2. Les composantes du dossier candidature	32

3. L’agriculture et les principales réalisations du PNDAR au niveau national.....	33
3.1. L’agriculture.....	33
3.1.1. L’occupation des sols.....	34
3.1.2. La production agricole.....	34
3.1.3. La main d’œuvre agricole.....	35
3.2. Les réalisations du PNDAR au niveau national.....	35
3.2.1. Pour l’agriculture.....	35
3.2.1.1. L’adhésion des exploitations au PNDAR.....	35
3.2.1.2. Le soutien de l’Etat en faveur des exploitations agricoles.....	36
3.2.2. Pour le développement rural.....	36
3.3. Les résultats du PNDAR.....	37
Conclusion.....	38
Chapitre III : L’agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia	39
Introduction.....	39
1. Présentation générale de la wilaya de Bejaia.....	39
1.1. La situation géographique.....	39
1.2. Le climat.....	41
1.2.1. La pluviométrie.....	41
1.3. La population.....	42
1.3.1. La situation démographique.....	42
1.3.2. L’évolution démographique.....	44
2. Présentation du secteur agricole de la wilaya de Bejaia.....	44
2.1. Structuration des terres et des exploitations agricoles.....	44
2.1.1. La répartition des terres.....	44
2.1.2. Les structures foncières.....	46
2.2. La production agricole.....	47
2.2.1. Evolution de la production.....	49
2.2.1.1. La production végétale.....	49
A. Les céréales.....	49
B. Les fourrages.....	50
C. Les maraichages.....	50
D. Les agrumes.....	51
E. L’arboriculture (noyaux, pépins et rustiques).....	52



F. L'oléiculture	52
2.2.1.2. La production animale	53
A. Le lait.....	53
B. La viande rouge et blanche.....	53
C. Les œufs	54
2.3. La stratégie de développement rural	54
3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la wilaya de Bejaia.....	55
3.1.Programme de développement agricole	55
3.1.1. Le programme FNDIA.....	55
3.1.2. Programme de mise en valeur des terres par concession	57
3.2.Projet de développement rural	57
3.2.1. PDAR, PPDR, PPDRI.....	58
3.3.Situation financière par programme.....	58
Conclusion.....	59
Chapitre IV : L'agriculture et la mise en œuvre du PNDAR dans la commune	
d'Amizour	60
Introduction	60
1. La présentation générale de la commune d'Amizour.....	60
1.1 La situation géographique	60
1.2.Le climat.....	61
1.2.1 Températures et précipitations	61
1.3.Le relief	61
1.4.La population et l'évolution démographique	62
1.4.1. La situation démographique.....	62
1.4.1.1. La répartition de la population	62
1.4.2. L'évolution démographique.....	63
2. L'agriculture dans la commune d'Amizour	64
2.1.La répartition générale des terres	64
2.1.1. La répartition des terres de la SAU	65
2.2.Le foncier agricole	66
2.3.Les ressources en eau	66
2.3.1. Les superficies irriguées et le volume d'eau utilisées.....	66
2.3.2. Les systèmes d'irrigations.....	67

2.3.3. L'irrigation par type de culture	68
2.4. La production agricole	68
2.4.1. La production végétale	68
2.4.1.1 Les céréales	69
2.4.1.2. Les fourrages	70
2.4.1.3. L'arboriculture	71
2.4.2. La production animale	72
2.4.2.1. Le lait	72
2.4.2.2. La viande rouge	73
2.4.2.3. L'aviculture	74
2.4.2.4. L'apiculture	74
3. Programmes et projets de mise en œuvre du PNDAR dans la commune d'Amizour ..	75
3.1. Programme de développement agricole	75
3.1.1. Programme FNRDA/FNDIA	75
3.1.1.1. Le soutien selon les cultures subventionnées	77
3.2. Projets de développement rural	79
3.2.1. Le projet de proximité de développement rural (PPDR/PPDRI)	79
Conclusion	82
Conclusion générale	83
Références bibliographiques	85
Liste des tableaux	
Liste des graphiques	
Liste des cartes	
Liste des annexes	
Table des matières	
Résumé	

Résumé

L'Algérie est confrontée à un grand défi de sécurité alimentaire et se trouve face à de grandes difficultés en matière de revitalisation des zones rurales.

C'est à cette perspective que le PNDA a été mis en œuvre depuis l'an 2000 qui est transformé en PNDAR à partir de 2002, l'agriculture qui était exclusivement une activité économique est désormais associée au développement rural, sur la voie d'une agriculture durable sur une société durable, à travers le fond de régulation et de développement agricole (FNRDA) et le projet de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

L'étude des réalisations du PNDAR au niveau la commune d'Amizour, concrétise son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des populations rural, mais reste insuffisant pour un développement durable dans ses régions.

Mots clés : PNDAR, PPDRI, FNRDA, Bejaia, Amizour, Développement rural.